La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal,
mardi 23 mars 1999
115e année No 151
68 pages, 4 cahiers
60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,75 $ U.S.

Actualités
L'historique Banque Molson vendue à des Américains
page A8

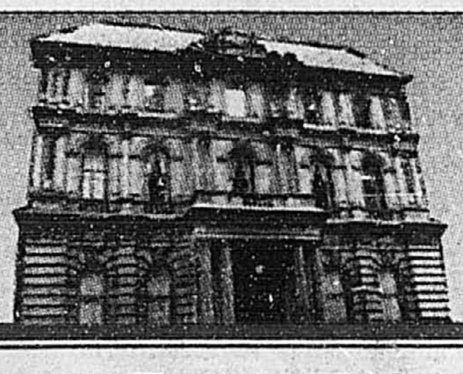

Politique
Ottawa veut forcer ses cols bleus à reprendre le travail
page B1

Cyberpresse
Est-ce la fin de la guerre des fureteurs?
page B7

Hockey
1
1
page S3

PHOTO PC ©

Linda Goupil

Québec n'en appellera pas

L'absolution obtenue par Gilbert Rozon en Cour supérieure ne sera pas contestée

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

La ministre de la Justice et Procureur général du Québec, Linda Goupil, a annoncé hier qu'elle n'en appellera pas de l'absolution inconditionnelle obtenue le 2 mars dernier par le producteur de spectacles d'humour Gilbert Rozon, qui avait plaidé coupable à une accusation d'agression sexuelle sur une jeune femme de 19 ans.

Pressée par une quinzaine de groupes de femmes de porter cette décision en appel, Mme Goupil, qui porte aussi le chapeau de ministre responsable de la Condition féminine, a conclu qu'il n'y avait pas de motif pour demander pareille révision.

« Ma responsabilité ministérielle m'oblige à ne prendre une décision qu'en fonction de la règle de droit, dit-elle. Aucune pression sociale ou politique ne doit entraver cette décision. »

Mme Goupil s'est dite convaincue que les femmes seront satisfaites, « parce qu'elles vont avoir été informées de tout le processus et elles vont avoir une information qui est juste et précise ». « Ça aurait été une insulte à l'intelligence des femmes de penser qu'on aurait pu aller en appel parce que je suis ministre responsable de la Condition féminine. »

Mais les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, qui avaient demandé à la ministre d'en appeler au nom de « l'intérêt public », se sont dits déçus par sa décision. « Selon nos juristes, il y avait des points sur lesquels il était possible d'aller en appel » soumet Denise Côté, du Mouvement contre le viol et l'inceste.

Les groupes craignent que l'absolution accordée à M. Rozon ouvre la porte à d'autres

Voir **QUÉBEC** *en A2*

■ **Autre texte en page A6**

Kosovo: Holbrooke retourne voir Milosevic

d'après AFP, AP et PC
BELGRADE

L'émissaire américain Richard Holbrooke doit avoir aujourd'hui de nouvelles discussions avec le président yougoslave Slobodan Milosevic pour tenter de le convaincre d'accepter un accord de paix sur le Kosovo, après un premier entretien de près de quatre heures hier soir.

À Washington entre-temps, le président Bill Clinton recevra des dirigeants du Congrès pour les informer des développements sur le Kosovo, peu avant un vote du Sénat où des voix s'inquiètent d'un engagement militaire américain dans ce conflit.

Au terme d'une journée d'ultimes menaces des États-Unis et de l'OTAN contre Belgrade, de la dénonciation de ces menaces par la Russie et la Chine, et d'un appel de Belgrade au Conseil de sécurité de l'ONU, la Maison-Blanche a demandé, tard hier soir, à Richard Holbrooke de rester à Belgrade.

Au moins 16 Albanais ont été tués ces trois derniers jours lors de combats dans la région de la Drenica entre forces serbes et séparatistes kosovars, selon des sources albanaises. Les combats ont fait fuir 25 000 civils, selon l'ONU. Un attentat à la bombe et une attaque à l'arme automatique contre deux cafés albanais ont fait deux morts et quatre blessés, hier soir à Pristina, chef-lieu du Kosovo, où régnait une atmosphère de guerre.

« L'agression croissante serbe doit être stoppée », a dit Clinton, en ajoutant que si Milosevic continuait de « choisir l'agression plutôt que la paix, les plans de l'OTAN iraient de l'avant ».

Le Canada a évacué ses 63 ressortissants engagés au sein de la Mission d'observation de l'OSCE au Kosovo. Ottawa a 130 soldats et six chasseurs CF-18 dotés de missiles air-air basés à Aviano, en Italie, et prêts à entrer en action contre la Yougoslavie.

La Russie s'est arc-boutée sur son refus de toute frappe contre la Yougoslavie. « Nous sommes catégoriquement contre l'usage de la

Voir **KOSOVO** *en A2*

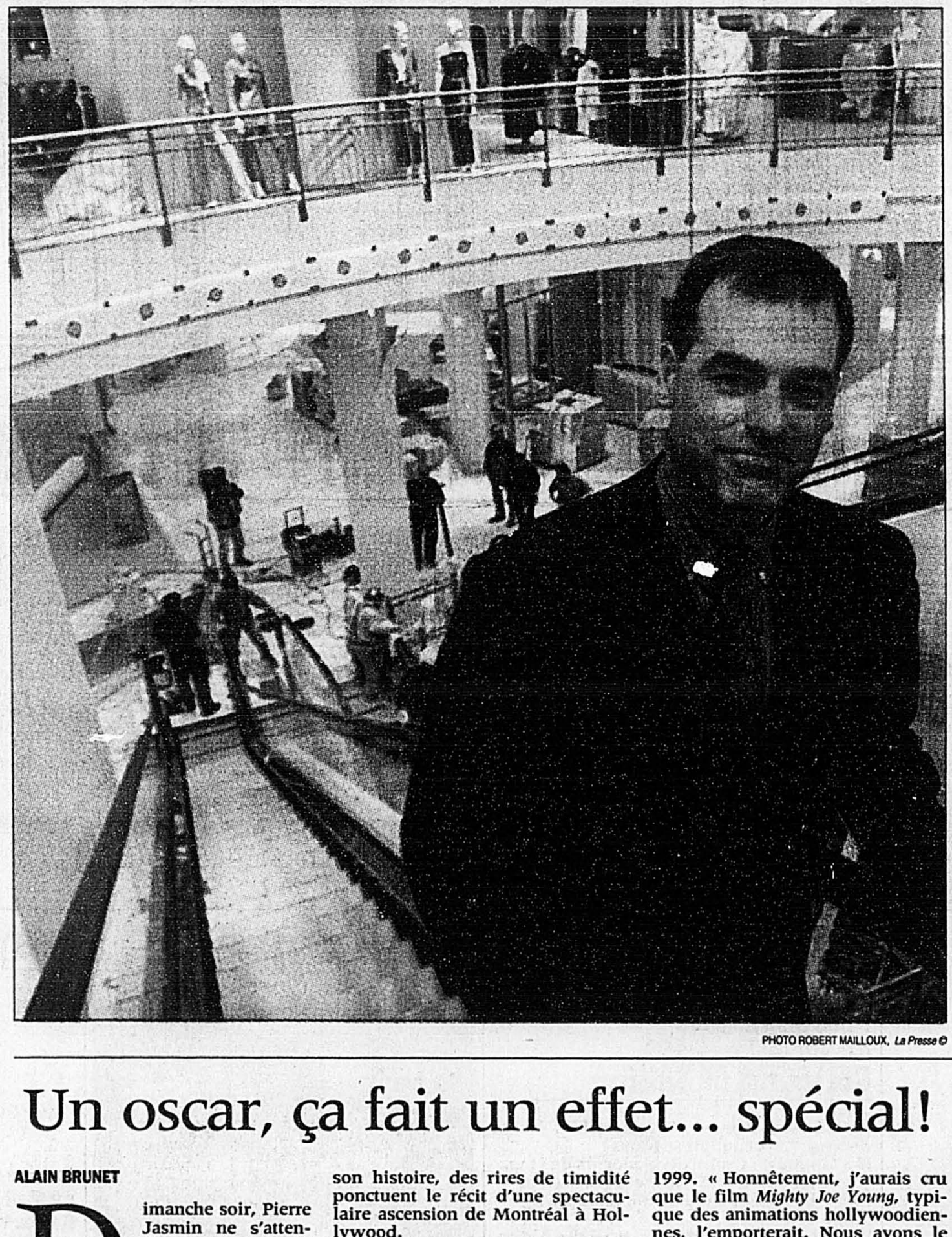

PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse* ©

Simons veut conquérir les Montréalais un par un

Dans un tintamarre de scies circulaires, des ouvriers s'affairaient encore hier à peaufiner les trois étages rénovés au coût de 12 millions que le nouveau magasin Simons occupera dans l'ancien édifice Simpson. Dès ce week-end « ou probablement au début de la semaine prochaine », 300 employés accueilleront les clients dans le premier magasin de 90 000 pieds carrés que la Maison Simons établit à l'extérieur de Québec. Peter Simons, le directeur des achats, ne craint pas la concurrence aiguë des grands magasins voisins de la rue Sainte-Catherine : « Je suis confiant que l'on va conquérir les Montréalais, un par un ». Le service à la clientèle réputé, le rapport qualité-prix de ses marques maison, l'ajout de certaines exclusivités permettront à Simons de se tailler une place de choix à Montréal. Dès avril prochain, ce sera au tour des consommateurs de Sherbrooke de découvrir un magasin Simons de 45 000 pieds carrés.

À lire en page A9

Un oscar, ça fait un effet... spécial!

ALAIN BRUNET

Dimanche soir, Pierre Jasmin ne s'attendait vraiment pas à rafler cette rutilante et non moins mythique statuette. Concepteur des effets visuels informatisés pour le film *When Dreams May Come*, et dont son collègue Nick Brooks a supervisé la réalisation, le Montréalais est encore sous l'effet de la surprise. Un effet, disons... spécial.

Joint à son domicile de la Bay Area (qui désigne la baie de San Francisco), l'heureux détenteur d'un oscar balbutie humblement son histoire, des rires de timidité ponctuent le récit d'une spectaculaire ascension de Montréal à Hollywood.

« Être sélectionné dans une catégorie à la soirée des oscars (« visual effects ») et en gagner un, soulève-t-il, ça frappe l'imagination des gens. Depuis que les mises en nomination ont été rendues publiques, le téléphone a sonné beaucoup plus souvent, les propositions de collaboration se sont multipliées. »

Le créateur de 37 ans se garde de critiquer le conservatisme proverbial des membres de l'Académie qui décernent les oscars, il se dit plutôt surpris de leur audace en 1999. « Honnêtement, j'aurais cru que le film *Mighty Joe Young*, typique des animations hollywoodiennes, l'emporterait. Nous avons le sentiment d'avoir travaillé sur un film d'art à très gros budget. Or, *When Dreams May Come* n'a pas été un flop financier et ça, c'est très bon pour le cinéma. »

En cela, Pierre Jasmin signifie qu'une telle victoire incitera les producteurs de Hollywood à oser davantage sur le plan de la recherche en effets visuels.

S'imposer dans la jungle infographique n'est pas une mince affaire, si l'on suit la trajectoire récente du

Voir **UN OSCAR** *en A2*

PHOTO *La Presse* ©

Pierre Jasmin

284
JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	C2	Bridge	C18	Feuilleton	C19	Mot mystère	C19
- index	C16	Arts et spectacles	B4 à B6	Décès	C21	Foglia Pierre	A5	Opinions	B3
- immobilier	C16 C18	- horaire spectacles	B6	Économie	C1 à C15	Horoscope	C17	Politique	A20, A21, B1
- marchandises	C18	- horaire télévision	B6	Éditorial	B2	Le monde	B8, C22	Tabloïd Sports	
- emplois	C18	- télévision	B4	Êtes-vous observateur	C16	Loteries	A2, A4	- Réjean Tremblay	S5
- automobile	C18 à C20	Bandes dessinées	C17			Mots croisés	C18, S10		

ÉDITORIAL
L'homme et l'oeuvre
- *Agnès Gruda*
page B2

MÉTÉO
Averses de pluie ou de neige
Max. 3, min. -4
Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1

HONDA

BERLINE CIVIC ÉDITION SPÉCIALE

16 900 $*

•Air climatisé •Serrures électriques
•Radio AM/FM stéréo 4 haut-parleurs
•Déverrouillage sans clé

*P.D.S.F. de la berline Civic Édition Spéciale à transmission manuelle (modèle EJ651X). Transport et préparation (850 $), taxes, immatriculation et assurance en sus. Photo à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

Suites de la une

Québec n'en appellera pas

QUÉBEC / *Suite de la page A1*

agresseurs. Il y a eu un autre cas à Québec, note Mme Côté, et une requête en ce sens est pendante à Chicoutimi. « On est déçu pour les femmes qui peuvent entendre que ça ne vaut pas la peine de faire des plaintes », dit-elle.

Linda Goupil encourage toutefois les femmes victimes d'agression à « dénoncer, porter plainte et témoigner ». « On ne va pas en appel pour faire plaisir. On va en appel si on a des motifs et des raisons de croire qu'on aurait une décision qui soit différente. » Or, de motifs, il n'y en avait pas, a répété la ministre. « J'aurais bien souhaité, mais il n'y en avait pas. »

Précisant que Gilbert Rozon n'avait pas été blanchi, Mme Goupil a ajouté qu'elle envisageait de faire des représentations auprès du gouvernement fédéral afin que l'absolution inconditionnelle ne puisse plus être accordée dans les cas d'agression sexuelle.

La ministre a rappelé que la Couronne avait fait des représentations qui n'ont pas été retenues par les tribunaux de première et deuxième instance. Après que Gilbert Rozon eut plaidé coupable en novembre à une agression sur une jeune croupière dans une chambre du manoir Rouville-Campbell — lors d'une fête pour les dix ans de *Juste pour rire* —, le procureur Josée Grandchamp avait suggéré une probation de 12 mois.

M. Rozon, qui demandait l'absolution, a plutôt écopé une amende de 1100 $. Il a porté sa cause en appel, inquiet que sa condamnation le rende inadmissible aux États-Unis, où il doit voyager régulièrement pour ses affaires. Estimant que le premier juge avait erré en écartant l'absolution en matière d'agression sexuelle, le juge Pierre Béliveau, de la Cour Supérieure, a donné raison au producteur.

Avant d'annoncer sa décision de ne pas en appeler de cette décision, Mme Goupil a délégué hier devant les journalistes le directeur du Bureau des affaires criminelles du ministère, Me Mario Tremblay, et le substitut en chef du Procureur général à Longueuil, Me Michel Breton, qui — chose rare dans pareilles circonstances — sont venus expliquer de long en large les démarches du ministère.

C'est ainsi qu'on a appris que deux femmes étaient prêtes à témoigner pour la Couronne avant que le plaidoyer de culpabilité de M. Rozon mette fin aux procédures, en novembre. Elles étaient prêtes à raconter des incidents présumément survenus à Québec en 1992 et à Paris, en 1993.

Leurs allégations ont été vérifiées, mais n'ont donné lieu à aucune accusation. Dans le cas de Québec, on a conclu qu'il était impossible de porter des accusations contre M. Rozon. Dans le second, la Couronne ne pouvait d'emblée intervenir parce que l'incident allégué se serait déroulé à l'étranger. La femme n'avait d'ailleurs pas porté plainte et c'est une de ses connaissances qui a informé la Couronne.

Leurs témoignages avaient cependant été prévus dans l'affaire du manoir afin de contrer une éventuelle défense de bonne foi ou de bonne réputation. Ils sont devenus inutiles avec le plaidoyer de culpabilité enregistré par l'accusé.

Les représentants du ministère ont aussi souligné que la jeune croupière, qui, dans des entrevues s'est montrée déçue par l'absolution obtenue par M. Rozon, avait choisi de ne pas témoigner. Cela l'a privée de l'opportunité de parler du préjudice qu'elle a subi. La jeune femme n'a pas non plus rempli la déclaration sur les conséquences du crime qui aurait pu être portée à l'attention du tribunal pour en témoigner.

Enfin, le ministère, a souligné Me Tremblay, n'en appelle que très rarement. En 1998, il ne l'a fait qu'une vingtaine de fois sur un total de 90 000 dossiers criminels. Il a rappelé que les règles d'appel constituaient un « couloir étroit » et qu'elles obligeaient les requérants à faire la démonstration qu'une peine était « nettement déraisonnablement sévère ou clémente ».

Kosovo: Holbrooke retourne voir Milosevic

KOSOVO / *Suite de la page A1*

force en Yougoslavie et nous espérons qu'il n'y aura pas de bombardements », a déclaré le premier ministre Evgueni Primakov.

La Chine a qualifié « d'inacceptable » toute frappe aérienne contre la Yougoslavie. Elle a invité toutes les parties à régler le problème du Kosovo à travers la négociation. « Lancer une action militaire contre la Yougoslavie sans l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU viole la charte de l'ONU et ne peut être accepté par la communauté internationale », a dit le porte-parole des Affaires étrangères, Sun Yuxi.

Holbrooke a remis « un message très ferme » à Milosevic, « et il y aura d'autres discussions plus tard », a dit une source officielle à la Maison-Blanche, mais qui a requis l'anonymat.

Recevant hier l'émissaire américain, le président yougoslave a rejeté « toute solution imposée par la force » au Kosovo et s'est prononcé pour « un déblocage immédiat du processus politique ».

« Aucune solution au problème du Kosovo ne pourra être trouvée si l'on impose à la Serbie les intérêts du mouvement séparatiste albanais », a affirmé Milosevic. Il a dénoncé ce qu'il a qualifié de « trucage » des pourparlers à Rambouillet et à Paris.

Belgrade a réclamé une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU pour empêcher des frappes de l'OTAN et averti que la Yougoslavie riposterait à toute attaque.

Le ministre des Affaires étrangères Zivadin Jovanovic a demandé au président du conseil, Qin Huasun, de Chine, « de réunir le Conseil de sécurité afin qu'il puisse engager l'OTAN à cesser de menacer de recourir à la force contre la Yougoslavie ».

Plus tôt, Holbrooke avait déclaré qu'un déploiement de troupes au Kosovo ne pourrait se faire qu'avec l'accord de Belgrade.

« Une présence de forces internationales (au Kosovo) ne se fera qu'avec l'approbation de la partie yougoslave, ce ne sera pas une invasion », a déclaré Holbrooke dans un entretien à la chaîne de télévision serbe *Studio-B*.

Le Conseil de l'OTAN a étendu hier la délégation de pouvoirs de Javier Solana pour engager des bombardements en Yougoslavie. Cela permet au secrétaire général de l'OTAN d'engager des frappes, pas seulement sur la défense antiaérienne, mais sur l'ensemble des forces armées serbes, selon des sources à Bruxelles.

Les ministres des Affaires étrangères de l'UE réunis à Bruxelles ont appelé Milosevic à « renoncer à son attitude d'obstruction », à « saisir la dernière chance de solution pacifique » au Kosovo, et à « accepter l'issue juste et équilibrée que constituent les accords de Rambouillet ».

Un oscar, ça fait un effet... spécial!

UN OSCAR / *Suite de la page A1*

lauréat. À l'emploi de firmes québécoises, notamment Discreet Logic et Hybride Technologies, Jasmin s'était d'abord fait remarquer pour son talent et son inventivité. Repêché par Mass Illusion, une entreprise du Massachusetts, il avait entrepris de concevoir les effets visuels pour le film *When Dreams May Come*.

Pour ce faire, il avait utilisé le logiciel Motion Paint, qui transforme et améliore radicalement les méthodes de conception des effets visuels conçus par ordinateur. Motion Paint, en fait, est une adaptation de versions préliminaires mises au point par Jasmin et achevées de concert avec un certain Pete Litwinowicz. Avant l'arrivée de Motion Paint, les effets spéciaux en cinéma étaient créés à partir d'objets synthétiques qu'un logiciel permettait de manipuler afin d'en déterminer les formes. Désormais, Motion Paint modifie les images réelles tournées par une caméra « normale ». Le logiciel décortique alors les nuances et le mouvement des images et donne ensuite à son utilisateur la possibilité de les remanier comme bon lui semble. « Une méthodologie très différente de production », résume Jasmin.

C'est donc avec ce nouveau logiciel que la désormais fameuse scène du paradis de *When Dreams May Come* fut imaginée. D'une durée de huit minutes et comprenant 11 500 images numérisées, la scène fut conçue en neuf mois. Une trentaine d'infographes spécialisés en animation cinématographique en ont dessiné les 250 000 éléments déterminés à partir des séquences filmées par l'équipe de tournage. Non sans heurt...

En cours de production, la compagnie Mass Illusion fut contrainte de fermer ses portes à la suite d'une poursuite de 40 millions de dollars US (de la part de la mégafirme Disney). La seule entité fonctionnelle qui survécut à cette poursuite, celle au sein de laquelle Pierre Jasmin oeuvrait, avait déjà déménagé en Californie, carrément sur les lieux de tournage de *When Dreams May Come*. Entre-temps, des investisseurs de l'Ohio y virent un réel potentiel et y injectèrent des fonds. Mais le client, la multinationale PolyGram (rachetée depuis lors par le groupe Seagrams, également propriétaire de Universal) a préféré embaucher directement l'équipe de Pierre Jasmin et Nick Brooks. On connaît la suite.

Inutile d'ajouter que la jeune entreprise que dirige actuellement Pierre Jasmin (Re :vision Effects) a le vent dans les voiles. Elle est actuellement au service d'une autre entreprise gigantesque, Dreamworks, dans le cadre d'un vaste projet de long métrage d'animation tenu secret.

Peut-on déjà prévoir que son Motion Paint fera école dans les studios hollywoodiens? Pierre Jasmin croit que oui. « Mais les projets à venir en façonneront l'évolution. Une évolution perpétuelle... »

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911
Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100
Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détaillants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
http://lapresse.infinit.net
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **6-6-8**
à quatre chiffres : **9-4-04**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donneurs aux endroits suivants :
■ à Montréal : Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 19 h 30 ;
■ à Saint-Jérôme : Ordre fraternel des Aigles et la Gendarmerie Royale du Canada, 711, rue Fournier, de 10 h à 20 h 30. Objectif : 275 donneurs ;
■ à Montréal : Revenu Canada, 305, boul. René-Lévesque Ouest (7e étage), de 9 h 30 à 16 h. Objectif : 80 donneurs ;
■ à à Montréal : FTQ — Complexe FTQ, 545, boul. Crémazie Est (station métro Crémazie), de 9 h à 19 h 30. Objectif : 350 donneurs ;
■ à Rawdon : organisée par le club Optimiste, centre communautaire (sous-sol de l'église), 3760, rue Queen, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif : 200 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE

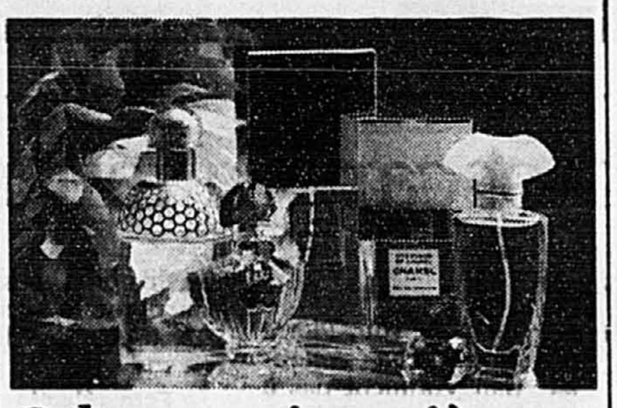

Odeurs printanières

■ Comme à chaque printemps, une cargaison d'effluves arrive sur les comptoirs de cosmétiques. Parfums floraux verts qui captent l'essence du grand air et de la nature, jus oriental délicat où la vanille se mêle au bois de cèdre ou effluve bouillonnante, il n'y a pas à dire, la palette d'odeurs printanières est riche en épices et rebondissements. À lire demain dans le cahier Mode.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le (514) 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Québec ne portera pas en appel le jugement de la Cour supérieure dans l'affaire Rozon. Êtes-vous d'accord?

Avez-vous regardé la soirée des oscars hier soir à la télé?
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 55 %
Non: 45 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

DODGE CARAVAN / PLYMOUTH VOYAGER 1999

«MEILLEUR ACHAT» 1999 DE LA REVUE *CARGUIDE* POUR LA 3E ANNÉE CONSÉCUTIVE

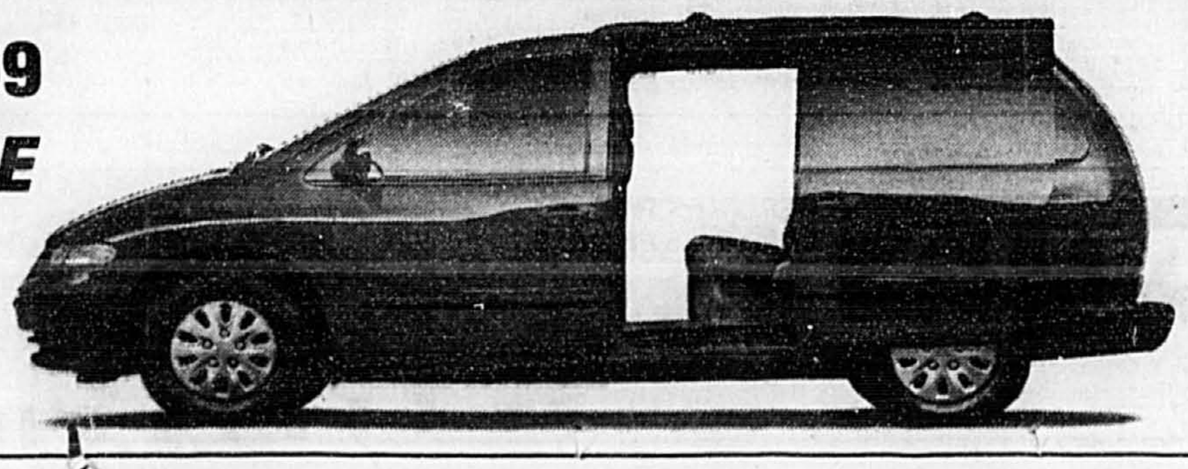

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.
CHRYSLER Dodge Camions Dodge
CHRYSLER Plymouth Jeep
Association publicitaire des concessionnaires Chrysler inc.
www.chryslercanada.ca

Île de Montréal

L'EXPRESS DU MATIN

Entente chez Flamingo

■ La Coopérative fédérée de Québec, propriétaire des abattoirs de poulets Olymel-Flamingo, et les syndicats CSN représentant les employés des usines de Joliette et Berthierville, en sont venus à une entente de principe afin de trouver une solution négociée au conflit de travail qui dure depuis le 28 octobre dernier. Les représentants syndicaux ont refusé de dévoiler l'entente avant que ne se tienne aujourd'hui une assemblée générale à Joliette.

Occupation à l'UdM

■ Des centaines d'étudiants de l'Université de Montréal ont occupé hier les locaux du pavillon administratif pendant l'heure du dîner pour dénoncer des éventuelles hausses des frais de rédaction de thèse et des frais d'inscription. Vers 11 h, les étudiants se sont cogné le nez sur des portes fermées au pavillon principal et ils ont décidé de se rendre au pavillon administratif, où l'occupation a eu lieu. Patrick Lebel, secrétaire général de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, s'est dit insatisfait de sa rencontre avec la direction. « La direction semble prête à discuter de l'étalement des frais, mais nous leur demandons de faire un vrai débat public sur ces mesures-là », explique-t-il. L'occupation s'est terminée vers 14 h.

Procès pour meurtre

■ Un jury de onze hommes et une femme a été choisi hier au palais de justice de Montréal pour déterminer si Louis-Philippe Rochon, 51 ans, est coupable du meurtre de l'homme d'affaires Donald Duval. M. Duval, 67 ans, a été retrouvé mort le 9 octobre 1996, en bordure du boulevard Gouin, dans le nord-est de la métropole. M. Rochon, propriétaire d'un garage dans l'est de la ville, fait face à deux accusations : complot pour meurtre et meurtre prémédité. Le procès sera présidé par le juge Réjean Paul. La preuve de la Couronne devrait commencer aujourd'hui.

Locataires frustrés

■ Ses membres étant des victime impuissantes d'un conflit de travail qui dure maintenant depuis plus de sept mois, la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec a remis hier à la ministre du Travail, Diane Lemieux, une pétition signée par 2500 locataires. Parce que les locataires souffrent du manque d'entretien de leur logement et que les efforts de conciliation ont échoué, la pétition demande à la ministre d'exercer des pressions sur les deux parties, l'Office municipal d'habitation et la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique, afin qu'ils acceptent de soumettre leur litige à un arbitre pour que le conflit se règle le plus vite possible.

Adolescent disparu

Phan Thai Chau

■ Phan Thai Chau, 17 ans, est disparu de son domicile depuis le 12 novembre dernier. Mesurant 1m73 et pesant 52 kg, il a les cheveux et les yeux noirs. Toute information à son sujet peut être transmise à la police de Laval au (450) 662-4250.

Évasion fiscale

■ Serge Maheux, promoteur de la société montréalaise UPMP, vient d'être condamné à une amende de 100 000 $ après avoir plaidé coupable à des accusations d'évasion fiscale au palais de justice de Montréal. L'enquête de Revenu Canada, menée pour les années 1993-94-95, a démontré que M. Maheux a instauré un montage financier complexe pour permettre à 58 personnes de se prévaloir de pertes d'entreprise et de crédits d'impôt à l'investissement inadmissibles au titre de recherche scientifique.

Début du procès Sy Tuan Tran, accusé des deux meurtres du Harvey's

YVES BOISVERT

Quand la jeune employée du restaurant Harvey's a dit à Sy Tuan Tran qu'elle n'avait pas la combinaison du coffre-fort, il s'est mis en colère. Il l'a ligotée et lui a dit : « Ça va être correct, Annie. » Puis, il l'a égorgée avec son couteau. Il a ensuite tranché la gorge des deux autres employés.

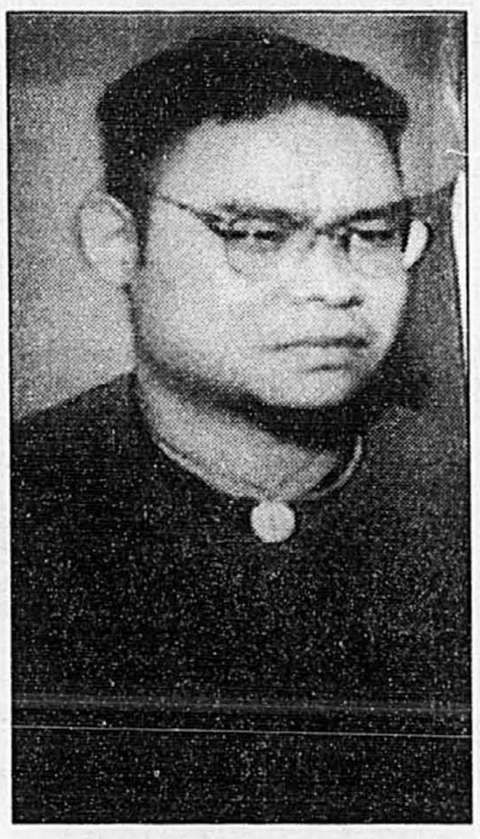

Sy Tuan Tran

C'est la preuve qu'entend faire le ministère public au procès de Tran, 21 ans, qui s'est ouvert hier au palais de justice de Montréal devant un jury de cinq femmes et sept hommes.

Seule Annie Pellerin, une femme de 22 ans, a survécu presque miraculeusement à ses blessures. Elle sera le témoin principal de la Couronne.

Tran est accusé du meurtre au premier degré (prémédité) de Guy Desmarais, 44 ans, et Robert Pinto, 32 ans, et de tentative de meurtre aux dépens de Mme Pellerin. Les crimes sont survenus lors de ce vol raté au restaurant Harvey's de la Côte-des-Neiges, le 28 octobre 1996.

L'avocat de la Couronne, Normand Chénier, a résumé pour les jurés la preuve qu'il entend faire. Selon la Couronne, Tran, avec deux complices âgés à l'époque de 14 et 15 ans, a planifié le vol à main armée du restaurant où il avait travaillé du 21 octobre 1994 au 11 juin 1995. Il avait d'abord planifié le vol le 26 octobre, avec un troisième complice, Boun Pradichit, 21 ans. Mais il y avait trop de clients à l'heure prévue. L'affaire a été repoussée à la nuit du 28 octobre.

Cette fois, Pradichit n'y était pas. Pradichit, a dit Me Chénier, sera également un témoin important puisque non seulement il a assisté à la préparation du vol, mais il a recueilli les confidences de Tran après le double meurtre.

Vers 2 h du matin, ce lundi, il n'y a que la jeune Pellerin, Pinto et Desmarais dans le restaurant. Pendant que les deux adolescents menacent à la machette les deux hommes et les ligotent, Tran descend dans le bureau du propriétaire avec Annie Pellerin. Elle ouvre le gros coffre-fort, dont elle connaît la combinaison. Mais les recettes des derniers jours se trouvent dans un deuxième coffre-fort à l'intérieur du premier, dont le propriétaire a modifié la combinaison. Annie Pellerin ne la connaît pas.

C'est à ce moment que Tran attache la jeune femme. Elle a le réflexe de pencher le menton quand Tran lui tranche la gorge, si bien que la lame ne pénètre pas trop profondément. Elle fait semblant d'avoir perdu connaissance. Elle se défait de ses liens aux mains et va jusque dans le bureau. Elle en verrouille la porte et tente d'appeler le 911, mais n'y parvient pas. Tran est revenu en bas pour voir si elle était morte et réussit à défoncer la porte.

— Pourquoi tu fais ça ? lui demande la jeune femme.

La réponse est venue en coups de couteau et de machette. Cette fois, Tran est convaincu qu'elle mourra. Lui et ses deux complice s'enfuient alors. À 5 h 45, les premiers employés du matin découvrent la scène d'horreur. Annie Pellerin est transportée à l'Hôpital général de Montréal. Elle doit passer plusieurs mois en réadaptation.

« Je vous demande de tenir compte qu'elle n'avait que 20 ans à l'époque, qu'elle a subi un traumatisme important et qu'il ne sera pas facile à cette jeune femme de témoigner et de revivre les événements ; je vous invite à être patients », a dit Me Chénier au jury. Même avec le foulard qui lui recouvrait le visage, elle a reconnu Tran, qu'elle connaissait bien. En plus, le foulard est tombé après quelques instants, confirmant son sentiment.

Les deux mineurs ont été arrêtés dix mois après l'événement. Ils témoigneront pour dire que c'est Tran qui a tué les deux employés à tour de rôle. Les autres preuves importantes sont une empreinte digitale trouvée sur un sac de plastique sur les lieux du crime et le témoignage de Pradichit.

La preuve de la culpabilité est « non équivoque », selon Me Chénier. En tout, 18 témoins seront entendus pour la Couronne et le procès, présidé par le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, durera environ trois semaines.

Suicide d'un garçon de onze ans

LILIANNE LACROIX

Un garçon de 11 ans s'est suicidé dimanche, à Blainville. Les membres de sa famille n'ayant pas encore tous été mis au courant du drame, les policiers de l'endroit ne divulguent toutefois aucun détail sur ce drame qui fait l'objet d'une enquête du coroner.

« Les suicides sont extrêmement rares à cet âge », révèle Sonia Tennina, du bureau du coroner, qui a dévoilé les statistiques concernant les 12 ans et moins pour la période couvrant 1990 à 1997. En 1990, 91 et 96, un seul jeune, de 12 ans, s'enlevait la vie. En 92 et en 93, trois jeunes de 12 ans se sont suicidés. En 1994, on compte quatre suicides de jeunes de 12 ans et un commis par un enfant de 11 ans. En 95, on déplorait deux suicides chez les 11 ans et deux chez les 12 ans. En 97, les statistiques encore partielles font état d'un suicide commis par un enfant de huit ans, un autre par un jeune de dix ans et six chez les 12 ans.

Au total, durant ces huit années, on a donc enregistré 26 suicides chez des Québécois de 12 ans et moins, dont 20 commis par des garçons. Si l'on restreint les chiffres aux 11 ans et moins, le total chute à cinq en huit ans.

En fait, le nombre de suicides chez les très jeunes augmente de façon quasi-exponentielle avec l'âge. Ainsi, alors qu'on a enregistré deux suicides chez les dix ans et moins de 90 à 97, on en compte trois chez les 11 ans, 21 chez les 12 ans, 27 chez les 13 ans et 57 chez les 14 ans.

Toute personne qui éprouve des idées suicidaires ou des craintes pour un proche peut contacter l'organisme Suicide-Action au 723-4000.

Les jeunes qui désirent s'exprimer au sujet de problèmes qu'ils éprouvent peuvent aussi appeler Tel-Jeunes au 288-2266 ou Jeunesse j'écoute au 1-800-668-6868.

Le médecin de famille, un psychologue ou le CLSC peuvent aussi fournir une aide aux personnes en difficulté et à leur famille.

Nouveau suicide à la prison de RDP

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Un deuxième suicide en un peu plus d'un mois s'est produit à la prison de Rivière-des-Prairies.

Alors que les gardiens affirment que ce suicide, comme les autres, est attribuable à un manque de personnel, les Services correctionnels n'ont pas rendu publiques ces deux morts violentes, comme les quatre autres suicides survenus dans les prisons depuis un an.

Le dernier suicide est survenu vers 23 h 30 mercredi dernier, quelques jours après le débrayage illégal des gardiens qui a entraîné 32 congédiements. C'est un surveillant qui a aperçu un détenu de 42 ans pendu à l'aide d'un drap dans sa cellule. Tout a été tenté pour le réanimer, mais en vain.

« À cause des repas, les rondes ne sont pas toujours faites comme il se doit. Il arrive qu'il n'y en ait pas durant une heure. »

Le 7 février dernier, un jeune homme de 23 ans s'est enlevé la vie dans ce même établissement. Il faisait partie du groupe de prisonniers transférés à cette prison à la suite de l'émeute survenue la veille à la prison de Bordeaux.

En l'espace de quelques jours en novembre deux détenus se sont enlevés la vie au Centre de détention Québec. En juillet, un autre suicide est survenu à la prison de Trois-Rivières, et en mai, il y en avait eu un à Hull.

« Même si la coroner Anne-Marie David avait fait une série de recommandations aux Services correctionnels, rien n'a été fait, à l'exception de quelques directives sur papier, dénonce le vice-président du Syndicat des agents de la paix, Daniel Legault. La majorité des suicides se produisent pendant le quart de nuit alors que les effectifs sont réduits. »

Quinze agents composent le quart de nuit à RDP et, selon ce syndicaliste, il en faudrait au moins cinq de plus. « Actuellement, soutient-il, à cause des repas, les rondes ne sont pas toujours faites comme il se doit. Il arrive qu'il n'y en ait pas durant une heure. »

En 96-97, la coroner David avait présidé une série d'enquêtes publiques à travers la province à la suite de plusieurs suicides dans les prisons. En septembre 1997, elle avait fait une série de recommandations dans un volumineux rapport, notamment d'augmenter la fréquence des rondes de surveillance.

La Presse a par contre appris que, dimanche, des inspections de surveillance n'ont pas été effectuées dans le secteur réclusion (secteur disciplinaire) à cause d'un manque de personnel : les gardiens devant effectuer ces fonctions avaient été mandés en renfort à l'infirmerie pour aider des collègues aux prises avec des détenus récalcitrants qui refusaient de se faire attacher ou de recevoir une injection.

Cinq villes adhèrent à Montréal International

MARTHA GAGNON

L'adhésion de cinq villes de la Rive-Sud à Montréal International a été qualifiée hier de « geste exemplaire » par la ministre aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, qui souhaite que d'autres emboîtent le pas.

« La dure compétition internationale exige que l'on mette fin à la compétition inter-régionale et à la multiplication désordonnée des activités de promotion », a déclaré Mme Harel qui était accompagnée des ministres Bernard Landry et Pauline Marois, lors du point de presse à Longueuil auquel participaient également les dirigeants de Montréal International et les maires concernés.

Alors que la Communauté urbaine de Montréal et Laval montrent une forte résistance à fusionner leurs activités de prospection à Montréal International, les villes de Longueuil, Brossard, Saint-Hubert, Boucherville et Chambly sont prêtes à collaborer.

En faisant allusion à la présence des trois ministres, le maire de Brossard, Paul Leduc, a expliqué que « le gouvernement avait déployé son artillerie lourde pour tenter de convaincre les partenaires hésitants de l'autre côté du fleuve ». Selon M. Leduc, il est temps de « prendre le virage de la métropole. Les villes de la Rive-Sud ont besoin du dynamisme des villes de la CUM et de Laval, et vice-versa ».

Créé en 96, Montréal International est un organisme à but non lucratif, financé tant par le privé que par le public, dont le mandat est de stimuler les investissements étrangers et de promouvoir et accroître l'activité internationale dans la région montréalaise. Le ministère de la Métropole contribuera 1,6 million en quatre ans.

PHOTO ALAIN ROBERGE, *La Presse*

Trois ministres ont participé au point de presse en compagnie des maires de la Rive-Sud. De gauche à droite, Louise Harel, Bernard Landry, Pauline Marois ainsi que la mairesse de Boucherville, Francine Gadgois.

Fier de la participation des villes de la Rive-Sud, Bernard Landry, ministre à l'Économie et aux Finances, affirme que ce geste démontre du « courage et de la lucidité ». Il ajoute qu'il doit « être marqué d'une étoile » et que les gestes semblables recevront l'appui du gouvernement.

M. Landry « souhaite et exhorte » les autres municipalités à se joindre à Montréal International. « Les villes de la Rive-Sud ont agi en suivant le bon sens », ajoute-t-il.

« Montréal est la porte d'entrée d'un marché de près de 400 millions de consommateurs, mentionne M. Landry. Sa main-d'oeuvre importante et son infrastructure de transport moderne en font un endroit de premier choix où investir et vivre. »

Sa collègue, Pauline Marois, ministre responsable de la Montérégie, estime elle aussi qu'investir dans Montréal International c'est « ouvrir une fenêtre plus grande sur le monde ».

Pour sa part, le maire de Longueuil, Claude Gladu, a rappelé que les cinq villes de la Rive-Sud représentaient plus de 300 000 habitants et une richesse foncière de 14 milliards. « La région est déjà un leader dans les domaines stratégiques d'avenir de l'aéronautique et de l'aérospatiale », a-t-il souligné.

Francine Gadbois, mairesse de Boucherville, maintient que la « mondialisation des marchés et l'expansion des entreprises du grand Montréal obligent les villes à revoir leur façon de travailler ensemble ».

Le président-directeur général de Montréal International, Jacques Girard, a insisté pour dire que cette nouvelle adhésion « marque une étape importante dans la réalisation du mandat de l'organisme ». Selon lui, d'autres municipalités de la Rive-Sud pourraient suivre l'exemple .

M. Girard a moins de succès dans ses négociations avec la CUM et Laval pour intégrer l'Office de développement économique et Laval Technopôle.

Demain, le président du conseil d'administration de Laval Technopôle, Pierre Desroches, dévoilera des résultats record qui démontrent que les investissements dans les grands secteurs de l'économie ont été impressionnants en 98. Laval croit davantage en sa stratégie de développement qu'en Montréal International.

Le maire de Chambly, Pierre Bourbonnais, pense, quant à lui, que les villes ne doivent pas être en compétition les unes avec les autres sur le plan international. « Ensemble, elles constituent une masse critique essentielle pour rivaliser avec les plus grandes métropoles du monde », dit-il.

LE BILAN TOTAL CHRYSLER

Passez à votre centre de service Chrysler pour obtenir un rapport d'expertise complet en 85 points, certifié par ceux qui ont construit votre véhicule.

49,95 $* taxes en sus

UNE VALEUR DE 99,95 $†

En plus de couvrir 85 points de vérification, le Bilan total comprend une lecture des codes de défaillance et un diagnostic des composantes électroniques avec le système DRB, un outil de haute technologie exclusif à Chrysler. Grâce à des mises à jour régulières avec le centre de technologie Chrysler, à Détroit, vous avez l'assurance que nos techniciens possèdent une connaissance approfondie inégalée de votre véhicule.

SEULEMENT JUSQU'AU 16 AVRIL

Votre visite pourrait être payante : 5 000 prix instantanés** à gratter!

PLUS 3 grands prix** de 1 000 $ en entretien Chrysler à gagner

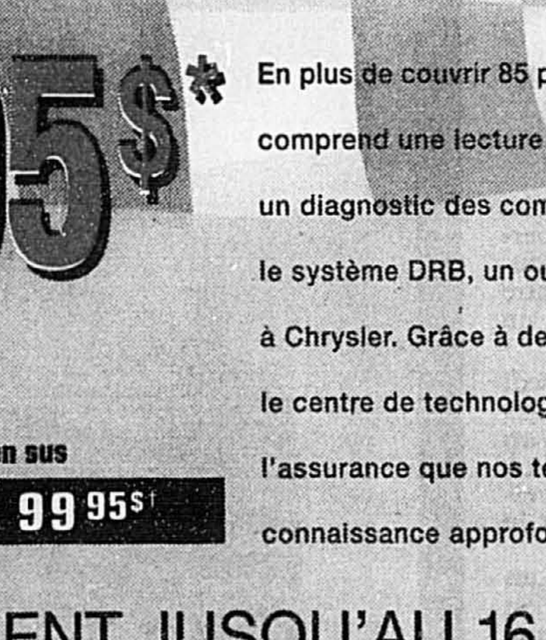

SERVICE CINQ ÉTOILES CHRYSLER

ROULEZ TOUJOURS MIEUX

2723499

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.

CHRYSLER Dodge Camions Dodge | CHRYSLER Plymouth Jeep | Jeep

* Offre valable pour une période de temps limitée chez les concessionnaires Chrysler participants. † La valeur de l'offre est approximative. ** Aucun achat requis. 18 ans et plus. Concours en vigueur du 8 mars au 16 avril 1999. Détails et règlement du concours offerts chez tous les concessionnaires Chrysler participants.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler inc.

CHRYSLER

Vera Danyluk ne bronche pas

HUGO DUMAS

« L'Office de développement économique et la Communauté urbaine de Montréal ne sont pas à vendre ! »

Vera Danyluk, la présidente du comité exécutif de la CUM, a prononcé ses paroles sans équivoque, hier après-midi, à la suite d'une décision prise par cinq municipalités de la Rive-Sud, soit Longueuil, Brossard, Saint-Hubert, Chambly et Boucherville, de joindre les rangs de l'organisme Montréal International.

Le coeur de ce débat qui ne cesse de faire des vagues ? Montréal International voudrait bien ramener sous son aile toutes les activités de prospection étrangère pour la grande région métropolitaine, dont celles qu'effectuent déjà l'Office de développement économique de la CUM ainsi que celles de Laval Technopôle. L'organisme mettrait ainsi la main sur les budgets qui y sont consacrés. Mais les résistances de la CUM et de Laval tiennent toujours bon.

La semaine dernière, le président-directeur général de Montréal International, Jacques Girard, a lancé un cri d'alarme au gouvernement provincial pour qu'il impose un regroupement de ce type d'activités de recherche d'investissements étrangers, sous la gouverne de son organisme. « C'est sûr que le gouvernement veut faire une certaine pression sur la CUM, mais je ne suis pas sensible à cette pression-là », a déclaré Mme Danyluk lors d'un point de presse.

Actuellement, Montréal International s'affaire uniquement à la promotion de la métropole à l'étranger, tandis que l'Office de développement de la CUM et Laval Technopôle cherchent activement à attirer les entreprises étrangères, avec des budgets respectifs de 2,4 et 2 millions.

« Nous avons un protocole d'entente avec Montréal International : nous sommes membres, nous sommes partenaires. Et pour moi, c'est important que l'on soit traité comme un partenaire égal. Nous allons continuer à respecter le protocole d'entente que nous avons et l'Office de développement économique va continuer à faire de la prospection », assure Mme Danyluk, en ajoutant que Laval Technopôle avait également toujours « sa raison d'être ».

« Je ne vois pas comment on pourrait céder tout ce qui appartient aux municipalités de l'île de Montréal, comme ça, sans avoir un débat sur toute la question du financement, de l'imputabilité et de la représentation », affirme Vera Danyluk.

loto-québec résultats

Banco — Tirage du 99-03-22

3 16 18 23 24
31 36 37 38 39
40 43 46 49 55
58 61 63 67 70

La Quotidienne — Tirage du 99-03-22

3 4
668 9404

Extra — Tirage du 99-03-22

NUMÉRO: 683131

TVA LE RÉSEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

La pilule ou la tisane?

Pierre
FOGLIA

La chronique sur le suicide du jeune Thomas Bégin a suscité de nombreuses réactions, certaines prévisibles, d'autres moins. Bémols attendus des psychosociaux : « Les pilules ne régleront rien. » Mais des réserves aussi du côté des partisans de l'approche médicale : « Allez donc vérifier la longueur des listes d'attente en psychiatrie, monsieur le journaliste. »

Je résume : le jeune Thomas, 14 ans, s'est suicidé il y a quatre ans. Ses parents, tous deux médecins, accusent : « Notre fils était malade, si on l'avait soigné il ne serait peut-être pas mort. Il souffrait d'une dépression majeure, une maladie psychiatrique très répandue chez les ados. Thomas est mort par notre faute, disent Doris Adem et Pierre Bégin, nous sommes médecins et nous n'avons même pas soupçonné qu'il était malade. Thomas est mort aussi de l'ignorance des autres intervenants qui l'ont « suivi ». De l'inaccessibilité des soins psychiatriques. De l'aveuglement d'un système qui ne reconnaît pas la dépression majeure de l'adolescent, seulement son symptôme : le trouble de comportement. »

Cri du coeur du milieu des psys : Doris Adem et Pierre Bégin cherchent des coupables à la mort de leur fils, ça fait quatre ans qu'ils se déculpabilisent en emmerdant la terre entière.

Moi aussi. Moi aussi, c'est ce que j'ai dit à Mme Adem : « Revenez-en, madame ! » Ce à quoi elle m'a répondu : « Que je revienne ou pas de la mort de Thomas, c'est mes affaires. Mais il y a 200 enfants qui se suicident chaque année au Québec, la plupart souffrent de la même maladie que Thomas et la plupart meurent sans avoir jamais vu un psychiatre, et ça, c'est pas seulement mon problème, c'est celui de toute la société. »

Ce qui a excité le poil des jambes de plusieurs, c'est la prétention déclarée des parents de Thomas de favoriser l'approche médicale avec les suicidaires. « Une petite pilule pour guérir du suicide ? Ah ! ah ! » Les sociaux-granoles trouvent ça bien comique. Dans le courrier reçu on reproche aux parents de Thomas de faire campagne contre les psychologues, les travailleurs sociaux et les bénévoles à l'écoute... Moi j'ai surtout entendu qu'ils réclamaient la présence d'un psychiatre. Un médecin, donc. Puisque la dépression est une maladie, un médecin est la moindre des précautions, non ? Et pourquoi pas le médecin le plus qualifié pour soigner les dépressions, un psychiatre ?

Un ami, ex-coureur cycliste, vient de m'appeler. Sa fille est en orbite depuis trois ans, fugues à répétition, drogues, prostitution, automutilation, entre et sort des centres de jeunesse, et le croiriez-vous, elle vient tout juste d'être vue pour la première fois, en trois ans, par un psychiatre. Il a diagnostiqué une dépression majeure. Il a prescrit des petites pilules, et pour la première fois depuis trois ans, ça va mieux. Sauf qu'on vient de trouver que la gamine a contracté l'hépatite B... Pourquoi pas des pilules aux suicidaires, si ça peut les aider ? Pourquoi pas avant qu'ils attrapent l'hépatite B ou la mort ?

Je signale aux intégristes de la tisane que quelques centaines de milliers de personnes en Amérique vivent beaucoup mieux aujourd'hui qu'il y a dix ans, grâce au Prozac. Lequel Prozac n'est pas devenu la pilule du bonheur-fourre-tout que les moralistes redoutaient qu'elle devienne. Aussi populaire à sa sortie que le Viagra aujourd'hui, le Prozac n'a guéri le vague à l'âme de personne, pas plus que le lithium, mais demandez donc aux maniaco-dépressifs quelle serait leur vie sans lithium... Je parle du Prozac parce que la compagnie Lilly qui le fabrique mène actuellement des études cliniques sur un antidépresseur spécifique pour ados dépressifs. En passant, ils sont trois millions et demi aux États-Unis, les ados dépressifs...

Qu'ont donc les granoles contre les pilules ? Les pilules n'excluent aucune autre forme d'accompagnement ou d'écoute. Ce n'est pas la médecine contre la psychothérapie, c'est les deux ensemble. C'est quoi le problème ? Vous n'êtes pas en train de vous engueuler au-dessus de la tombe de 200 enfants, j'espère ?

Finalement, la critique la plus pertinente, et la plus désespérante aussi, est venue des psychiatres et pédopsychiatres eux-mêmes. « C'est bien beau l'approche médicale, M. le journaliste, mais faites votre travail, vérifiez combien cela prend de temps pour obtenir un rendez-vous en psychiatrie. »

J'ai vérifié. Entre deux et six mois d'attente pour être vu par un pédopsychiatre. Dans toute la médecine, c'est en psychiatrie que les coupes de M. Rochon ont été les plus drastiques. Et à l'intérieur même de la psychiatrie, c'est dans les ressources aux jeunes en difficultés qu'on a le plus sabré.

La solution ? Elle est peut-être contenue dans un rapport que le Collège des médecins s'apprête à rendre public et qui insistera sur la formation que devraient recevoir les généralistes sur les psychopathologies adolescentes. C'est souvent dans le bureau du médecin de famille que ça commence : « Docteur, mon fils ne s'intéresse plus à rien, il pique des crises, il est violent, son père et moi on ne sait plus quoi faire. »

Si une petite lumière rouge s'allume à ce moment-là dans la tête du médecin généraliste, Thomas ne sera peut-être pas tout à fait mort pour rien.

■■■

Dans le tas, une lettre différente. Une adolescente de Valleyfield qui se reconnaîtra m'écrit : *Je suis probablement maniaco-dépressive et plusieurs de mes amis aussi. Mais qui vous dit que c'est une maladie ? Et si notre maladie c'était la lucidité ? Si c'était le refus du quotidien répétitif, une vision trop claire d'une société qui n'a pas grand-chose à nous offrir ?*

C'est une bonne question mademoiselle. Je me la suis déjà posée : la lucidité est-elle une maladie ? En tout cas, ce n'est pas un bon truc pour être heureux, la lucidité ! Mais rassurez-vous, tant que vous protestez, tant que vous vous débattez, tant que vous êtes capable de crier au monde entier : réveillez-vous bande de cons, c'est que vous n'êtes pas malade.

Mais si vous en arrivez, comme dans votre lettre, à la conclusion que *le suicide est un acte de pure lucidité*, alors inquiétez-vous. C'est de la merde, et de la pire : de la merde romantique. Vous me citez long comme le bras le *Voyage au bout de la nuit*, mais votre Louis-Ferdinand Céline (qui est aussi le mien, en passant), ne s'est pas suicidé, il est mort à près de 70 ans, toujours éructant et bleu de rage.

C'est un beau programme, jeune fille, de crier « réveillez-vous bande de cons », mais pour ça faut rester vivante.

Achetons bijoux diamants monnaies

Nous évaluons et achetons bijoux, diamants et monnaies de collection de familles ou de personnes depuis plus de 20 ans. Nous sommes réputés pour offrir le meilleur prix et payer sur-le-champ.
Que vous ayez un seul bijou ou toute une collection à vendre, venez en discuter avec nous.

Thompson & Whetstone ltée
1117, rue Ste-Catherine O. Bur. 900, Montréal **289-9761**
DU LUNDI AU VENDREDI • 9 h à 16 h 30
2737811

Au coeur du Vieux-Québec

Forfait ski
À partir de 123$ taxes en sus
Pour 2 personnes

- 1 nuit à l'hôtel pour 2 personnes
- 2 billets de ski pour une journée à Stoneham
- 20% de rabais sur le total de la facture de votre dîner du soir à « La Table du Manoir »
- Accès à la piscine intérieure/sauna et club santé
- **Forfait Le Massif: à partir de 129$**
- **Forfait Mont-Sainte-Anne: à partir de 139$**

FORFAITS DISPONIBLES EN CERTIFICATS-CADEAUX

HÔTEL Manoir Victoria
CACHET UNIQUE ★★★★ SERVICES RECHERCHÉS
44, Côte du Palais, Vieux-Québec (Québec) G1R 4H8
Tél.: (418) 692-1030 Téléc.: 692-3822
www.manoir-victoria.com admin@manoir-victoria.com
2714500

Renseignez-vous sur nos autres forfaits 1 800 463-6283

«Pour les enthousiastes qui exigent performance et distinction à parts égales.»
Car and Driver, janvier 1999

La BMW Série 5 à 3,9 %*.

Dans son numéro annuel des 10 meilleures voitures, le magazine *Car and Driver* a honoré – pour la troisième année d'affilée – notre BMW Série 5. Maintenant offerte à un taux de location de 3,9 %.
Acclamée de toutes parts, la Série 5 incarne le mariage ultime de la performance et du luxe distinctif. Parmi ses attributs : le programme de visites d'entretien sans frais, pendant 3 ans ou 60 000 km. Pas étonnant qu'elle suscite autant d'enthousiasme.

Le plaisir de conduire.MC

Taux de location 3,9 % BMW Série 5

*Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW, et sont disponibles auprès des concessionnaires participants conditionnellement à l'approbation de crédit. PDSF d'un modèle 528i de base : 57 200 $. Exemple : mensualités de 599 $ selon un contrat de location de 36 mois à un taux de 3,9 %. L'exemple tient compte d'un versement initial ou d'une valeur de reprise de 8 380 $. Les taxes de même que les frais relatifs au transport, à la préparation, à l'administration du contrat (475 $), au permis, à l'immatriculation et aux assurances sont en sus. Le versement de la première mensualité et un dépôt de garantie (équivalant à environ un mois de location) seront exigés. Les options sont en sus. Les mensualités peuvent varier en fonction du montant de l'emprunt, du dépôt et/ou de la valeur de reprise. Des frais maximums de 0,20 $/km s'appliquent à la portion du kilométrage excédant 24 000 km par année. Cette offre est conditionnelle à la disponibilité des véhicules et le concessionnaire peut proposer un prix de location inférieur. Cette offre s'applique à tous les modèles Série 5 1998/1999 neufs et ne peut être jumelée à aucune autre. La livraison doit avoir lieu au plus tard le 30 juin 1999. ©BMW Canada Inc. «BMW», le logo «BMW» et «Le plaisir de conduire» sont des marques de commerce de BMW AG, utilisées sous licence par BMW Canada Inc. **Visitez notre site Web : www.bmw.ca**
2735360

La décision de Goupil déçoit les groupes de femmes

« Les discussions ne sont pas finies. Dans l'opinion publique, ce n'est pas terminé »

Presse Canadienne

À la suite de la décision du procureur général Linda Goupil de ne pas en appeler de l'absolution inconditionnelle de Gilbert Rozon, des femmes oeuvrant au sein de groupes d'aide se sont dites « déçues mais non catastrophées ».

La présidente de la Fédération des femmes du Québec, Françoise David, s'est réjouie du débat public soulevé par cette cause même si certains arguments entendus l'ont fait rager.

Exploitation de notoriété ?

Pour sa part, Michèle Roy, du Regroupement québécois des Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), s'est inscrite en faux contre les affirmations voulant que les groupes de femmes aient voulu profiter de la notoriété de M. Rozon pour se faire du capital médiatique ou se soient acharnés sur cette cause en raison de la notoriété de l'accusé.

Mmes David et Roy ainsi que les porte-parole de deux organismes (le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec) sont pour leur part déçues de la décision de la ministre Goupil.

Elles craignent que cette décision contribue à miner davantage la confiance des femmes vis-à-vis le système de justice en ce qui a trait à des questions comme le viol et l'inceste.

Même si l'affaire Rozon est close au plan judiciaire, Mme Roy croit qu'il n'en va pas de même au point de vue social.

« Les discussions ne sont pas finies. Ça va certainement continuer. Dans l'opinion publique, ce n'est pas terminé », a-t-elle dit.

Les groupes de femmes en question n'ont rien épargné pour convaincre la Justice d'en appeler de l'absolution inconditionnelle de Gilbert Rozon. Elles ont requis et obtenu un avis juridique qu'elles ont transmis à la ministre Goupil.

PHOTO ALAIN ROBERGE, *La Presse* ©

Françoise David, Marie-Hélène Houle et Denise Côté ont réagi hier à la décision de la ministre Linda Goupil de ne pas porter en appel l'absolution inconditionnelle de Gilbert Rozon.

Femmes et justice

« Nous lui avons fait parvenir cet avis qui aurait pu lui permettre d'aller en appel. On sait qu'elle en a pris connaissance. Elle nous a téléphoné pour nous dire qu'elle avait regardé ça », a ajouté Mme Roy.

Mme David a finalement indiqué qu'elle s'attendait à ce que la ministre Goupil, en sa qualité de responsable de la Condition féminine, porte un regard particulier à tous les problèmes vécus par les femmes avec le système de justice. Elle a précisé qu'elle ne voyait pas dans la décision d'hier un désaveu des groupes de femmes.

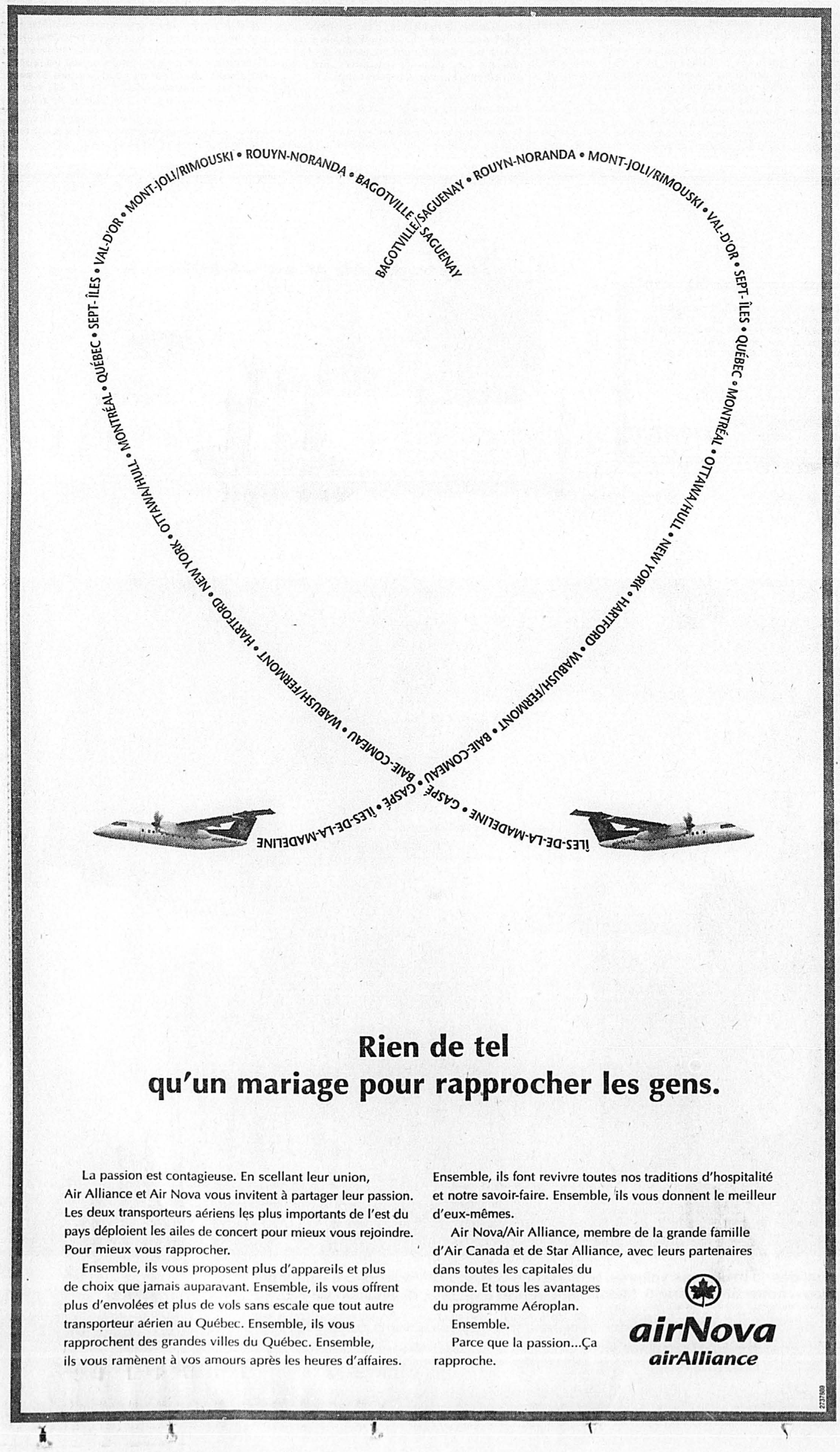

Rien de tel qu'un mariage pour rapprocher les gens.

La passion est contagieuse. En scellant leur union, Air Alliance et Air Nova vous invitent à partager leur passion. Les deux transporteurs aériens les plus importants de l'est du pays déploient les ailes de concert pour mieux vous rejoindre. Pour mieux vous rapprocher.

Ensemble, ils vous proposent plus d'appareils et plus de choix que jamais auparavant. Ensemble, ils vous offrent plus d'envolées et plus de vols sans escale que tout autre transporteur aérien au Québec. Ensemble, ils vous rapprochent des grandes villes du Québec. Ensemble, ils vous ramènent à vos amours après les heures d'affaires. Ensemble, ils font revivre toutes nos traditions d'hospitalité et notre savoir-faire. Ensemble, ils vous donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Air Nova/Air Alliance, membre de la grande famille d'Air Canada et de Star Alliance, avec leurs partenaires dans toutes les capitales du monde. Et tous les avantages du programme Aéroplan.

Ensemble.

Parce que la passion...Ça rapproche.

airNova
airAlliance

2737369

Fin du procès des opposants à l'AMI

ISABELLE HACHEY

Après huit longues journées de témoignages et de plaidoiries, le procès des 86 manifestants de l'Opération SalAMI s'est terminé, hier, à la cour municipale de Montréal.

Le juge Denis Boisvert doit maintenant décider s'il acceptera la « défense de nécessité » invoquée par les manifestants, qui ont bloqué pendant quelques heures tous les accès de l'hôtel Sheraton, où se déroulait une conférence sur la mondialisation des économies, le 25 mai 1998.

Les militants allèguent qu'ils n'avaient pas le choix de commettre un acte de désobéissance civile afin d'alerter la population sur les enjeux de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI).

La semaine dernière, le juge Boisvert a accepté d'analyser la défense de nécessité dans son jugement, après avoir entendu quelques experts se prononcer sur la menace importante que représentait l'AMI pour la souveraineté des États signataires. Rappelons que ce projet d'accord de commerce international a déraillé en novembre, après que la France se fut retirée des négociations.

Le magistrat doit se pencher sur une abondante jurisprudence, notamment sur une décision de la Cour suprême rendue en 1984. « Le travail est lourd », a admis le juge Boisvert, qui ne rendra pas son verdict avant la mi-avril — et peut-être seulement en juin.

Si l'avocat de la défense, Robert Saint-Louis, estime que les manifestants avaient « l'obligation fondamentale » de défendre la Constitution canadienne — qui était selon lui menacée par l'AMI — le procureur de la Couronne, Claudie Bélanger, a rappelé hier au juge Boisvert qu'il ne devait pas se laisser « distraire » par tout ce qui a entouré le procès des 86 manifestants.

« Ce n'est pas pertinent et pas important de s'interroger sur les tenants et les aboutissants de l'AMI », a dit Me Bélanger au juge Boisvert. Quoi qu'en pensent les manifestants, le juge ou les avocats, « peu importe, on est dans le domaine de l'opinion », a soutenu l'avocate. Et les opinions ne peuvent justifier le fait de commettre des infractions criminelles.

Sa collègue, Isabelle Massé, a rappelé que les policiers n'étaient pas à l'hôtel Sheraton pour contrer la manifestation, mais pour assurer la sécurité publique. « Il y avait une situation d'urgence. Pendant quelques heures, 150 personnes ne pouvaient quitter l'hôtel Sheraton. Cela devenait dangereux, il n'y avait aucun accès possible », a souligné Me Massé.

La défense de nécessité est invoquée uniquement pour les accusations de méfait. Les parties ont plaidé hier sur d'autres chefs d'accusation, dont celui d'entrave au travail des policiers. Selon Me Saint-Louis, les manifestants, pacifiques, n'ont offert qu'une « résistance passive », se laissant transporter par les policiers, un à un, jusqu'au fourgon cellulaire.

Mais la Couronne estime que les manifestants n'ont pas simplement regardé pousser les plantes de l'hôtel, sans rien faire. « Certains manifestants se sont débattus pour se soustraire aux points de pression des policiers », a dit Me Massé, qui y voit la preuve que la résistance des militants n'étaient pas que passive. Une bande vidéo démontre aussi que certains manifestants ont formé une nouvelle chaîne humaine devant les portes du Sheraton après avoir été expulsés une première fois. La manifestation s'est toutefois déroulée sans grabuge.

Qui fait du bénévolat... s'enrichit

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ANDRÉ PRATTE

Les Canadiens qui font du bénévolat jouissent en moyenne de revenus 7 % supérieurs à ceux des gens qui n'en font pas, révèle une étude réalisée par deux économistes de l'Université d'Ottawa.

Ainsi, le bénévolat rapporterait 2800 $ à une personne gagnant 40 000 $ par année. « On dit toujours : si vous ne trouvez pas d'emploi, faites du bénévolat et cela vous aidera à pénétrer le marché du travail. Mais personne n'avait démontré ça empiriquement. Nous pouvons maintenant dire que c'est vrai : si vous donnez de votre temps, vous allez y gagner quelque chose sur le marché du travail », a déclaré à *La Presse* l'une des auteures de l'étude, Rose Anne Devlin.(1)

À partir de données amassées par Statistique Canada, les chercheurs ont étudié la situation de plus de 5000 Canadiens, dont 3000 avaient fait du travail bénévole durant l'année 1987. La moitié des bénévoles avaient un revenu de ménage de 30 000 $ ou plus, ce qui était le cas de seulement un tiers des gens qui ne faisaient pas de bénévolat. Il s'est agi pour les deux économistes de voir si cet écart était dû à des différences entre les caractéristiques des deux groupes, tels l'âge, la formation, la langue, le lieu de résidence, ou si c'était la conséquence du travail bénévole comme tel. Par les méthodes statistiques usuelles, elles ont éliminé l'effet des caractéristiques sociodémographiques et découvert que, toutes choses étant égales par ailleurs, un écart de 7 % subsistait entre les revenus des deux groupes.

Pourquoi ? Parce que les employeurs apprécient les personnes qui donnent de leur temps pour une bonne cause. « Nous ne disons pas que le bénévolat vous donne nécessairement des habiletés supplémentaires, explique Mme Devlin. Il est possible que ce soit simplement un indice pour l'employeur des qualités que vous possédez. »

De plus, le travail bénévole permet de se faire des contacts, dit l'économiste. « Par exemple, vous allez au hockey avec votre enfant et vous rencontrez votre voisin qui est avocat... C'est ainsi que vous vous faites des relations qui peuvent vous aider sur le marché du travail. »

Vive le sport !

Sept pour cent, est-ce un avantage important ? « Si vous pouviez accroître votre salaire de 7 %, ça ne serait pas mal, non ? » répond Rose Anne Devlin. Pour fins de comparaison, rappelons que selon certaines évaluations, le fait d'être membre d'un syndicat permet d'avoir un salaire de 14 % plus élevé. « Cette différence paraît plus importante que celle qui existe entre les bénévoles et les non-bénévoles, mais un individu a plus de contrôle sur la décision de donner son temps ou non que sur son adhésion à un syndicat », font remarquer les auteures de l'étude.

Photothèque *La Presse* ©

Le bénévolat est un moyen de tisser des liens, comme ont pu le constater ces dames bénévoles auprès des résidants de HLM, en compagnie du maire Pierre Bourque en 1995.

Tous les genres de bénévolat ne sont pas également rentables. Le travail au sein d'organisations sportives semble particulièrement payant (revenus supérieurs de 8 %), tandis que la participation aux activités d'organisations religieuses semble être un handicap sur le marché du travail (-18 %). Ici, les auteurs en sont réduits aux spéculations. « Les personnes qui s'impliquent dans les organisations religieuses sont souvent des femmes plus âgées, souligne Mme Devlin. C'est peut-être un milieu moins propice pour se faire des relations. De plus, les bénévoles dans les organisations religieuses ont bien d'autres motivations que d'améliorer leurs chances sur le marché du travail. »

Le bénévolat a un prix

Selon les dernières données publiées par Statistique Canada, 7,5 millions de Canadiens donnent de leur temps bénévolement, soit 31 % des personnes de 15 ans et plus. La proportion de bénévoles est plus faible au Québec, seulement 22 %.

Pourquoi n'y a-t-il pas plus de gens prêts à faire du bénévolat si cela est rentable sur le marché du travail ? Parce que, rappellent les économistes Rose Anne Devlin et Kathleen Day, le bénévolat comporte aussi un coût élevé : le temps.

(1) *Day, K.M. & Devlin, R.A. « The payoff to work without pay : volunteer work as an investment in human capital »*, Revue canadienne d'économique, *vol. 31, no 5, novembre 1998.*

Les Super aubaines Bell

Jusqu'au 28 mars

Vista 350
Compatible avec les services *Afficheur* et *Affichage d'Appel en attente***.
Répertoire téléphonique de 50 noms et numéros.
Mémoire des noms et numéros des 25 derniers appelants.
Annuaire électronique gratuit donnant accès à plus de 4 millions d'inscriptions.
Fenêtre d'affichage multiservice vous donnant accès aux services *Opérac*MC Bell***.
11 60 $ par mois. Prix à l'achat 244,95 $

Vista 150
Compatible avec les services *Afficheur* et *Affichage d'appel en attente***.
Mémoire des noms et numéros des 25 derniers appelants.
Voyant lumineux qui indique la présence d'un message en attente.
Quatre touches programmables pour les numéros fréquemment appelés.
10 15 $ par mois. Prix à l'achat 109,95 $

Bell *ExpressVu*MC modèle 4500
Ne payez que pour la télé qui vous intéresse.
Choisissez parmi plus de 141 canaux d'image et de son de qualité numérique.
Sortie super-vidéo, verrouillage parental et télécommande universelle.
EN PRIME : Crédit de 100 $ sur les nouveaux abonnements.[1,3]
22 95 $ par mois. Prix à l'achat 699,95 $

QCP-2700 de Qualcomm / SCP numérique bimode
Son d'une clarté cristalline.
Téléphone bimode (fonctionne en mode cellulaire et SCP numérique).
Répertoire de 99 noms et numéros.
5 types de sonneries.
4 heures de conversation continue.
L'*Afficheur* gratuit avec le service *UniContact*MC.
149 $

Nokia 918 / analogique
Accédez à votre boîte vocale avec une seule touche.
Répertoire de 40 noms et numéros de téléphone.
Recomposition des 5 derniers numéros.
199 $ 99 $ avec service UniContact

Service *UniContact*MC
Avec un seul numéro pour la maison et le téléphone mobile[††], impossible de vous manquer.
Messagerie vocale, Conférence à trois et *Afficheur*[††] inclus.
Technologies cellulaire analogique et SCP numérique.
NOUVEAU TARIF 25 $[2] par mois 100 minutes gratuites

De plus, obtenez deux services *Étoiles*MC gratuits pendant un mois, en composant le 1 888 25SUPER.
www.bell.ca/super

Deux services Étoiles gratuits 1 888 25SUPER

Bell Téléboutique

Pour connaître le magasin *Téléboutique*MC Bell le plus près, composez le 1 888 591-0110.

*Achat financé sur 12 mois. Prix à l'achat 109,95 $. **Là où la technologie le permet. ***Le Vista 350 doit être initialisé pour accéder aux services *Opérac* Bell. Les services *Opérac* sont fournis par New North Media avec la collaboration de Bell Canada là où la technologie le permet. [1]Frais de programmation applicables. [2]Téléphone cellulaire ou SCP numérique vendu séparément. Ne comprend pas le tarif de la ligne de base résidentielle et/ou affaires. Le service *UniContact* est offert là où la technologie le permet. Certaines conditions s'appliquent. Frais de programmation du combiné de 50 $. [3]Seulement inclus pour les appareils SCP numériques et offert dans les ondes de couverture SCP numérique. [4]Achat financé sur 36 mois. *ExpressVu* est une marque de commerce de Bell Services satellite inc. Bell Canada est un usager licencié. [5]Applicable aux forfaits de programmation « *All You Can Eat* », « Le spécial gros appétits » ou « Le super menu ».

2725467

Projet résidentiel du Plateau Mont-Royal : tant les citoyens que le promoteur blâment le maire

MICHÈLE OUIMET

Le projet de construction de 553 condos et maisons sur les anciens terrains du Canadien Pacifique, en plein coeur du Plateau Mont-Royal, là où le géant de l'alimentation Loblaw a failli ériger un marché à grande surface, suscite la controverse.

Pendant que la résistance s'organise, le promoteur, Jean Bouchard, fulmine et traite les opposants de « granolas qui ressassent les rêves des années 1970 ». Il n'est guère plus tendre avec les services municipaux de la Ville de Montréal. Les fonctionnaires, a-t-il lancé, sont « trop lents » et « le système est tellement lourd et bureaucratique ».

Jean Bouchard, un promoteur qui en est à ses premières armes dans un projet de cette envergure (une cinquantaine de millions), s'est associé à Patrick Varin, un jeune loup qui, en dépit de ses 26 ans, a une solide expérience dans les affaires. Président de Saint-Luc Habitation, il est l'un des plus importants entrepreneurs résidentiels sur le territoire de l'île de Montréal. C'est lui qui a piloté, entre autres, le projet du Parc Angus et de la Cité Paul-Sauvé.

La Corporation de développement économique communautaire du Centre-Sud—Plateau-Mont-Royal a convoqué une conférence de presse hier pour dénoncer « l'attitude pour le moins contradictoire du maire Bourque » dans ce dossier. La directrice, Céline Charpentier, flanquée de Pierre Marquis, le coordonnateur du comité logement du Plateau Mont-Royal, a affirmé que le projet de construction domiciliaire de MM. Bouchard et Varin soulevait de nombreuses questions. Les promoteurs vendent déjà leurs maisons même si le processus de consultation de la Ville n'a pas été amorcé.

« Comment se fera la cohabitation entre le résidentiel et l'industriel ? a demandé Mme Charpentier. Qui va payer pour décontaminer les sols et combien ça va coûter ? Que fera-t-on avec le bruit causé par le trafic ferroviaire, la circulation des camions lourds et les entreprises installées sur le terrain situé entre Saint-Denis et Christophe-Colomb ? La Ville a été incapable de répondre à nos questions. »

Cet automne, en pleine campagne électorale, le projet de construction d'un marché à grande surface avait soulevé une tempête. Devant la controverse et une pétition signée par 12 000 personnes, le maire Bourque avait reculé et promis non seulement de s'opposer à l'implantation du Loblaws, mais aussi de mettre sur pied une table de concertation multisectorielle pour discuter de l'avenir de ces immenses terrains situés le long de la rue Saint-Grégoire, entre Papineau et Saint-Denis.

Le maire n'a pas tenu sa promesse, ont dénoncé M. Marquis et Mme Charpentier. « On veut rencontrer M. Bourque, ont-ils ajouté. On demande une concertation et du temps pour réfléchir à ce qu'on fera de ces terrains. »

La conseillère municipale du RCM, Hélène Jolicoeur, est venue prêter main-forte aux opposants. Elle aussi a dénoncé la Ville. « Je trouve ça aberrant que le minimum de processus de consultation ne soit pas respecté. C'est inquiétant de penser que ça se fait aussi vite que ça. Ce n'est pas vrai qu'il y a urgence. »

Le promoteur trouve plutôt que la Ville se traîne honteusement les pieds. « Il n'y a pas de presse ! On a investi des centaines de milliers de dollars là-dedans. J'ai payé mes frais pour le dézonage en mai 1998 : 13 000 $. On m'a dit que ça prendrait trois mois et là, on est en mars. Un an plus tard, ou presque. C'est tellement lourd et bureaucratique ! Quand on veut investir, on est traité comme des ennemis par certains services municipaux. Ici, on consulte, alors qu'à Toronto, on bouge. Ils ont 100 urbanistes à Montréal, comparé à huit à Boston. Ces gens-là essaient de justifier leur emploi en faisant des études ! »

Après vérification, il y a plutôt 28 urbanistes à Montréal et 88 employés au Service de l'urbanisme.

Quant au responsable du dossier à la Ville de Montréal, Saulie Zajdel, il n'a pas rappelé *La Presse*.

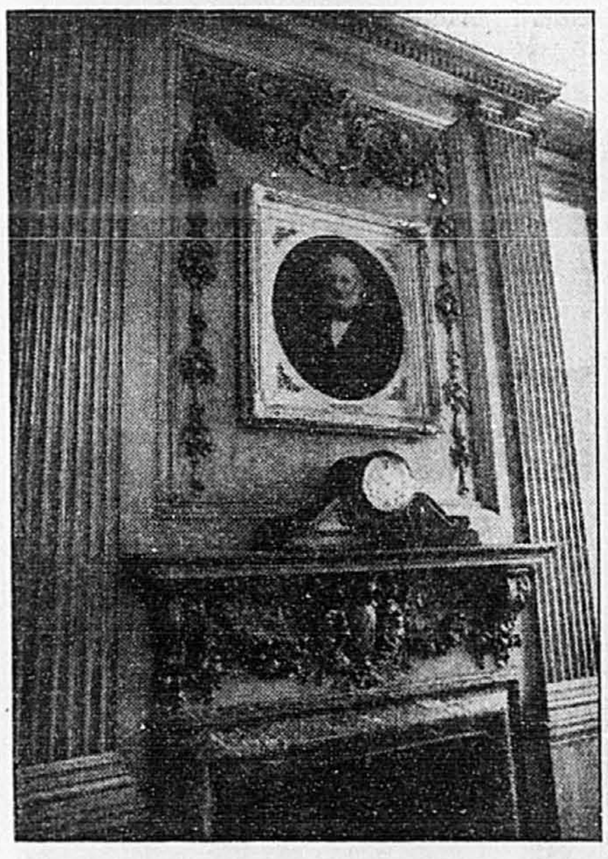

Un portrait de John Molson décore ce somptueux manteau de cheminée.

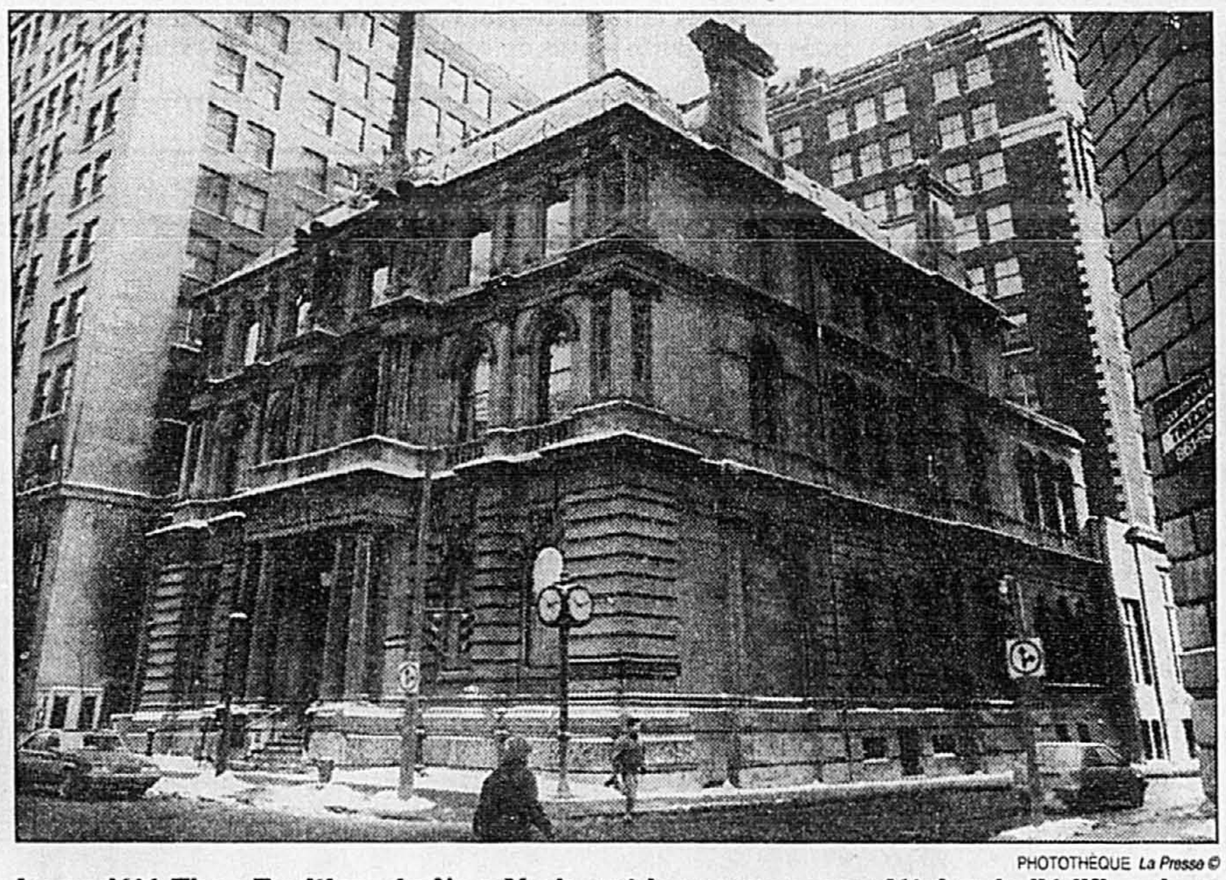

PHOTOTHÈQUE *La Presse* ©

La société Time Equities, de New York, est le nouveau propriétaire de l'édifice de la Banque Molson, construit en 1866 et situé au 288, rue Saint-Jacques.

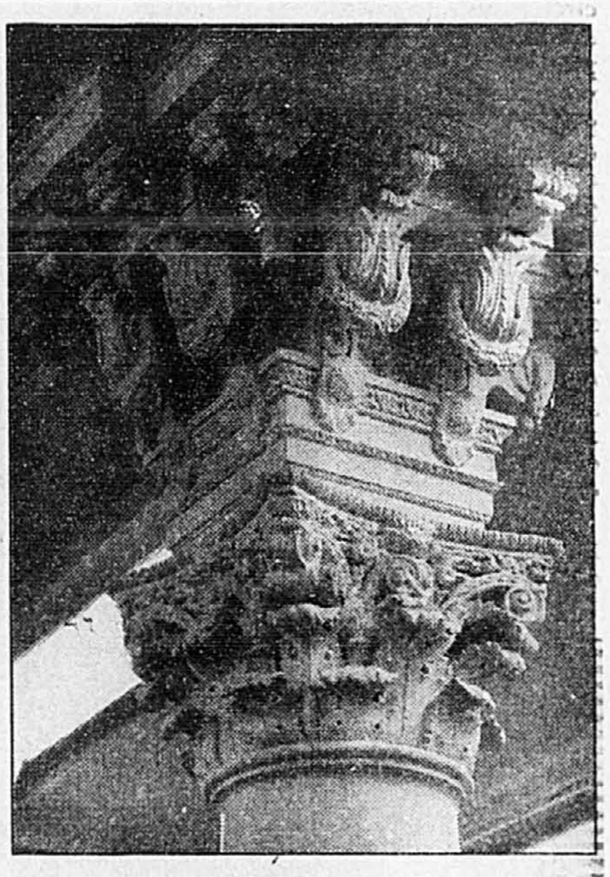

Détail des sculptures qui ornent les colonnes du salon principal.

Un bijou du patrimoine vendu aux Américains

Un promoteur new-yorkais se porte acquéreur de la Banque Molson

PIERRE BELLEMARE

La Banque Molson, un bijou du patrimoine architectural montréalais située au 288, rue Saint-Jacques, dans le voisinage immédiat du Centre de commerce mondial, vient de passer entre les mains d'intérêts new-yorkais.

Time Equities, nouveau propriétaire de cet immeuble qui raconte d'ailleurs une page de l'histoire économique canadienne, a acquis également un bâtiment industriel, rue Bergar, à Laval, en plein coeur du centre industriel. Ce bâtiment est actuellement occupé par Reliure Laval.

La société new-yorkaise, propriétaire pour plus de 500 millions de propriétés disséminées à travers 17 États américains, a fait ses premiers pas à Montréal en 1997 avec l'achat du 4200, boulevard Saint-Laurent. Ce promoteur projette du reste, à moyen terme, de porter à trois millions de pieds carrés son portefeuille immobilier dans la région montréalaise.

La Banque Molson — l'inscription *Molson's Bank* coiffe toujours l'édifice — a été construite en 1866 et sa façade, symétrique par ses niveaux horizontaux et ses travées verticales, couvre 72 pieds. Le portique et ses quatre colonnes doriques en granit écossais supportent un balcon encadré lui-même par quatre colonnes corinthiennes également en granit, lesquelles sont surmontées par quatre autres pilastres qui soutiennent des rouleaux de feuilles et de fruits ciselés dans la pièce. Le toit, de treize pieds de hauteur, est recouvert de cuivre, percé de cheminées en grès poli et couronné par une balustrade en fer forgé.

En 1900, sous les soins des architectes Andrew Thomas Taylor et George William Gordon, on a agrandi l'immeuble de trois niveaux, en sus de la voûte au sous-sol, mais l'étage supérieur est restreint à 3700 pieds carrés contre 10 500 pieds carrés pour le premier étage et 14 000 pieds carrés pour le rez-de-chaussée.

L'intérieur a subi une sérieuse cure de rajeunissement après 1981 et une seule pièce d'origine, le salon du premier étage, a pu échapper à la modernisation.

Les activités des 125 succursales de la Banque Molson, incapables de résister au temps, ont cependant été intégrées à celles de la Banque de Montréal, qui s'installait dans l'édifice du 288, rue Saint-Jacques, à compter de 1981. Depuis un certain temps, l'immeuble est inoccupé.

L'administration de la *Molson's Bank* a été confiée à la société immobilière Métivier & Associés, qui est déjà le partenaire de Time Equities dans l'édifice voisin, le 276, rue Saint-Jacques, acquis en mai 1998.

La société Métivier est actuellement en quête de firmes privées désireuses de s'établir dans l'immeuble de prestige que constitue l'édifice de la Banque Molson. On pourrait également proposer l'immeuble, plus particulièrement son rez-de-chaussée, pour des réunions et des réceptions.

Têtes d'affiche

■ « Isolés et sous-alimentés, des aînés ont besoin d'aide », tel est le thème de la campagne de souscription que vient de lancer Secours aux aînés, une oeuvre du cardinal Paul-Émile Léger dont le porte-parole est Henri Bergeron. Les personnes âgées sont vulnérables à la maladie et à la violence, rappelle l'organisme qui a distribué 772 000 $ à plus d'une centaine de groupes d'aide aux personnes âgées, ces trois dernières années. Renseignements : Secours aux aînés, 130, avenue de l'Épée, Outremont (Québec) H2V 3T2. Tél. 495-2409.

■■■

■ Une dizaine de têtes d'affiche, depuis le cardinal Jean-Claude Turcotte jusqu'au vice-président du cabinet de relations publiques National, Luc Lavoie, ont adopté la cause du populaire Centre Saint-Pierre, se faisant les parrains de la grande campagne de financement de ce vieil immeuble devenu le lieu d'émergence de nombreuses activités communautaires. Faisant cause commune avec Monique Vézina, présidente de l'Année internationale des personnes âgées, Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre des psychologues, et d'autres personnalités, des leaders dans leur domaine, invitent la population à répondre au slogan de la campagne de souscription du Centre Saint-Pierre *Je pense à l'autre... parce que j'y crois.*

Monique Vézina

■■■

■ L'Université du Québec à Trois-Rivières vient de décerner des doctorats honorifiques à Bernard Assiniwi et Geoffrey Ballard. M. Assiniwi est un communicateur chevronné, homme de théâtre, historien et auteur. Quant à M. Ballard, il s'est illustré comme homme d'affaires et comme scientifique.

Bernard Assiniwi

■■■

■ Une troupe de théâtre de personnes âgées, l'Atelier théâtral de Longueuil, présentera les 9, 10 et 11 avril (théâtre de la Ville, à Longueuil) la pièce *La Nuit du 16 janvier*, d'Ayn Rand. Ce drame amène le public à juger la maîtresse d'un riche financier, alors qu'elle est accusée du meurtre de ce dernier. À moins qu'il ne s'agisse d'un suicide ? Coût : 15 $. Renseignements : (450) 463-0568, ou (450) 677-4204.

■■■

■ Collégiens et étudiants affectés de troubles d'apprentissage sont invités à une conférence publique que leur destine tout spécialement l'Association québécoise pour les troubles d'apprentissage, vendredi prochain, à 20 h, à l'hôtel Reine Elizabeth. C'est dans le cadre du colloque que tient cet organisme, ce week-end. Renseignements : 847-1324.

■■■

■ C'est sous la présidence d'honneur de Jacques Lamarre, président et chef de l'exploitation de SNC-Lavalin, que se tiendra la rencontre annuelle du Club des bâtisseurs de Montréal, activité du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière) qui rendra hommage cette année au savoir-faire des ingénieurs. Le tout aura lieu le lundi 17 mai dans la crypte du musée. Coût : 250 $. Renseignements : 872-8431.

Jacques Lamarre

■■■

■ Georges Clermont, ex-président et directeur général de Postes Canada, vient d'être nommé « cadre en résidence » à la faculté d'administration de l'Université d'Ottawa. En plus d'agir comme représentant auprès du milieu des affaires, M. Clermont enseignera, dirigera des séminaires et agira comme personne ressource pour le milieu universitaire.

■■■

■ L'Association interculturelle de l'Estrie vient de faire une percée sur la scène internationale grâce à son programme Jeunesse Estrie-Maroc. Sous la conduite de son directeur, Mohamed Soulami, l'association a permis à des diplômés canadiens d'explorer les occasions d'affaires au Maroc pour des entreprises d'ici. Les jeunes représentants entrepreneuriaux doivent séjourner quelques mois au Maroc.

■■■

■ La fondation Jean Lapointe compte un nouveau président, André Gauthier, premier vice-président à la direction du groupe LGS, dont il est l'un des fondateurs. Le conseil d'administration de la fondation, que préside maintenant M. Gauthier, a pour mission d'organiser des activités de financement afin de soutenir financièrement plus de 35 organismes qui se dévouent pour la réadaptation d'alcooliques et de toxicomanes.

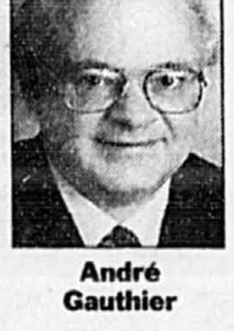

André Gauthier

■■■

■ Debbie Crossin, au nom de la compagnie Nokia, a remis, à l'occasion du championnat de planche à neige, un don de 10 000 $ à l'Association des grands frères et grandes soeurs, organisme qui offre un jumelage d'enfants avec un adulte (ou un couple) qui leur sert de modèle.

■■■

■ Le consulat de Grèce donnera une réception le dimanche 28 mars, à 18 h (Centre hellénique communautaire, 5757, avenue Wilderton) dans le cadre des célébrations de la Fête nationale de la Grèce. Il y aura par la suite tirage de prix, car la communauté hellénique de Montréal, en collaboration avec le Congrès hellénique du Québec et le Congrès helléno-canadien, vend des billets de tirage dans le but de financer ses programmes éducatifs, sociaux, athlétiques et culturels. Le grand prix consiste en une voiture Mercedes Benz ou 30 000 $. Coût : 150 $. Renseignements : 738-2421, poste 123 ou 110.

Adressez vos communiqués à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

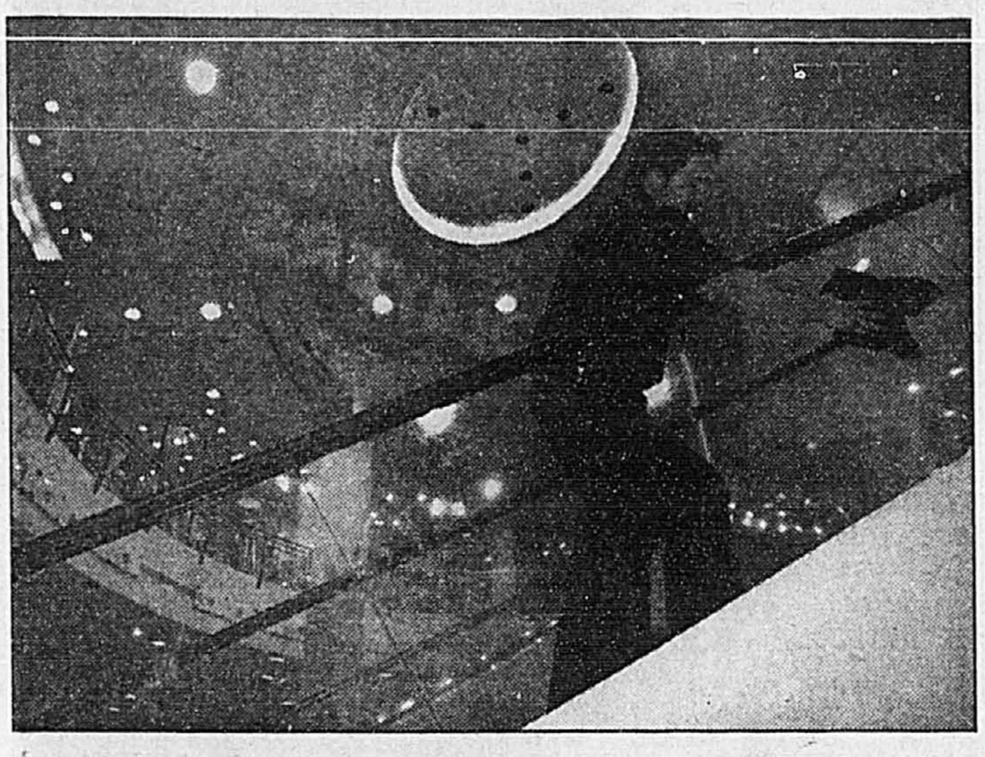

PHOTOS ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Le musée Guggenheim, de Bilbao, en Espagne, a été une source d'inspiration pour le design intérieur de la Maison Simons à Montréal, comme en fait foi la photo de gauche. À droite, un travailleur s'affaire à peaufiner le vitrage d'un escalier.

Simons gagnera ses clients un à un

LUCIE LAVIGNE

Hier, dans un tintamarre de scies circulaires, Peter Simons, directeur des achats et responsable de l'implantation du nouveau magasin Simons à Montréal, a assuré pouvoir gagner la faveur des consommateurs montréalais et ce, malgré la concurrence aiguë des grands magasins de la rue Sainte-Catherine.

« Il faut avoir confiance et ne pas avoir peur des géants américains. Je n'ai pas la pression de la Bourse sur les épaules et je suis confiant que l'on va conquérir les Montréalais, un à un », a confié ce représentant de la cinquième génération de la famille Simons. Le premier à établir un magasin à l'extérieur de Québec.

Quant à l'avenir de son voisin Eaton et à l'hypothétique rachat de ce dernier par un concurrent, comme Les Ailes de la mode, Peter Simons conserve un aplomb imperturbable.

« La concurrence ? C'est tout à fait naturel », a-t-il répondu. « L'an dernier, malgré l'implantation des Ailes de la mode à Québec, nos ventes ont tout de même affiché une hausse d'environ 10 %. »

Ce locataire de l'Industrielle-Alliance (propriétaire de l'édifice Simpson) aura ainsi injecté 12 millions en travaux de rénovation afin d'occuper 90 000 pieds carrés étalés sur trois niveaux au centre-ville de Montréal.

Dès la fin de cette semaine « ou probablement au début de la semaine prochaine », estime Peter Simons, 300 employés s'activeront à recevoir les clients au sein du plus imposant des magasins Simons.

Histoire de faire mousser cette ouverture, l'entreprise prépare une campagne publicitaire et de communication (élaborée à l'interne) moyennant un budget de plus d'un million.

Quant aux 300 nouveaux employés montréalais, ils s'ajoutent aux 550 personnes déjà à l'embauche des Maisons Simons et du centre de distribution de Québec. « Ce qui constitue une masse salariale totale oscillant entre 15 et 20 millions pour cette année », précise le directeur des achats.

Coincée entre les Place Montréal Trust, Ogilvy, Centre Eaton, Place de la Cathédrale et La Baie (entre autres), une question demeure : comment la Maison Simons arrivera-t-elle à se distinguer ?

Selon Peter Simons, le service à la clientèle réputé de l'entreprise (retouches sur place), la formation des employés, le rapport qualité-prix de ses marques maison, ainsi que l'ajout de certaines exclusivités (comptoir de cosmétiques et parfums pour hommes, la marque italienne Costume national, celle de René Lezard, etc.) permettront au commerce à la décoration intérieure épurée de se tailler une place parmi ses rivaux.

Enfin, dès avril prochain, ce sera au tour des habitants de Sherbrooke de découvrir la mode de Simons. « Nous inaugurons un magasin d'une superficie de 45 000 pieds carrés. Ce qui représente un investissement d'environ six millions », précise l'arrière-arrière-petit-fils du fondateur de la Maison Simons.

Quant à l'avenir de l'entreprise, la stabilité est de mise. « Nous allons demeurer une entreprise familiale à capital fermé. Cela nous procure une liberté inestimable », confirme Peter Simons.

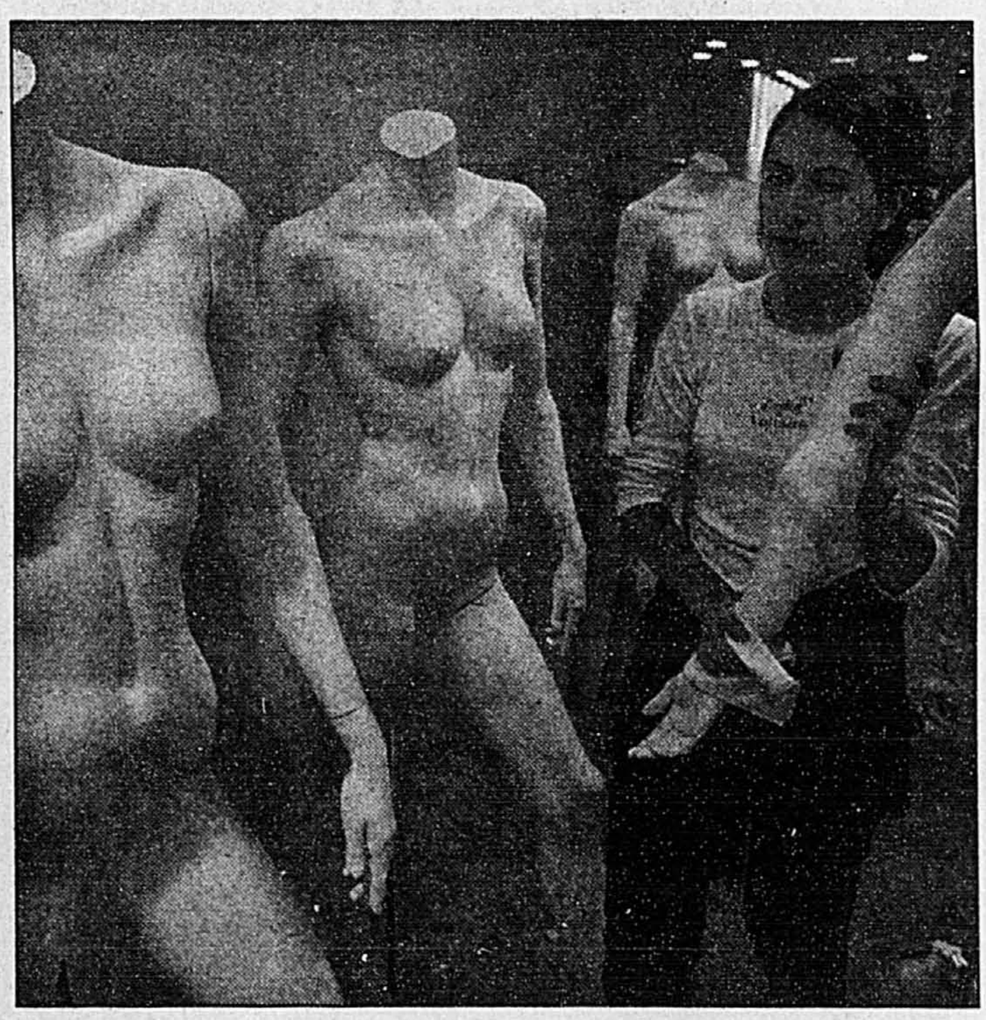

Cette jeune fille, à gauche, comme trois cents employés s'activeront à recevoir les premiers clients de Simons à partir de la fin de cette semaine ou au début de la semaine prochaine. Le rapport qualité-prix des marques maison (Twik, La Contemporaine, Le Trente et un, La Lingère et La Guêpière) demeure un des atouts concurrentiels de Simons.

Loto-Québec se dissocie de gestionnaires

YVES BOISVERT

Une société qui offre des services de gestion et de planification financière uniquement aux gagnants de la loto se plaint de ne pouvoir faire de la publicité dans la même page de journal que celle où Loto-Québec publie ses numéros gagnants.

Serge Giard et sa société, Planigestion Millionnaire, de Montréal, ont déposé hier au palais de justice une requête en injonction et une poursuite en dommages-intérêts de rien de moins que 8 970 000 $ contre Loto-Québec. La procédure met en cause *La Presse* et le *Journal de Montréal*, qui auraient cessé de publier les publicités de cette société dans la page des résultats à la demande de la société d'État.

Les demandeurs expliquent qu'ils offrent des services de planification financière exclusivement aux gagnants des loteries québécoises. Pour se faire connaître, ils ont fait paraître de la publicité les 27 décembre et 3 janvier dernier dans le *Journal de Montréal*, dans la page où Loto-Québec fait paraître ses résultats.

Selon la poursuite, Loto-Québec aurait exercé des « pressions » auprès du journal pour que cette publicité soit placée ailleurs dans le quotidien. La même chose se serait produite après la parution, selon la même stratégie, dans *La Presse* le 28 janvier.

La société et son président se plaignent d'une « interférence dans les affaires internes » et dans son « plan de marketing » et crie à la violation de la « liberté de commerce ». Le droit à l'information des gagnants de la loto serait également compromis, selon le document judiciaire. M. Giard se plaint d'une atteinte à « sa vie privée », se déclare humilié et victime d'une « perte de temps » d'une valeur de 100 000 $ et d'une perte de revenus de... 8,5 millions !

Le RCM demande des déductions d'impôt

Le Rassemblement des citoyens de Montréal a profité du lancement de sa campagne de financement pour demander une fois de plus au gouvernement du Québec d'accorder des déductions d'impôt pour les contributions à des partis politiques municipaux. « On comprend mal le refus du gouvernement. Cela ne coûterait pas très cher », souligne le chef du RCM, Michel Prescott. Selon lui, il est d'autant plus pressant de faciliter le financement des partis municipaux que la démocratie se porte plutôt mal à Montréal. La campagne de financement vise d'abord à éponger la dette du RCM, qui frise les 30 000 $, ainsi qu'à payer les activités courantes et « construire une alternative en vue des prochaines élections », explique M. Prescott. La campagne se déroule jusqu'au 31 mai et se poursuivra ensuite sous d'autres formes. On espère gagner l'appui de 2000 nouveaux adhérents.

On ne connaît pas ses amis !

Qui aurait cru que Patricia et Mike deviendraient des génies de la pub ?

Surprise ! Denis, le macho, est devenu homosexuel.

HISTOIRES DE FILLES

ce soir 20 h

TVA
Le réseau d'ici

KM/H

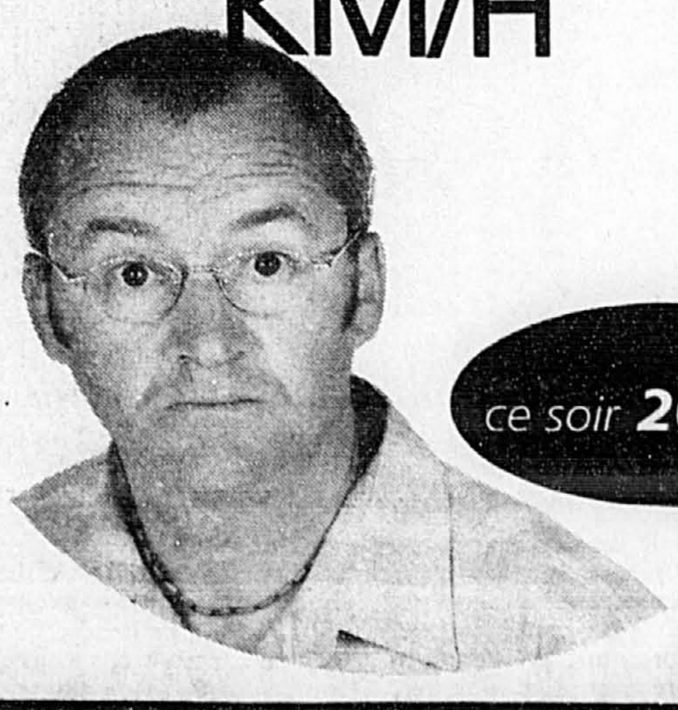

ce soir 20 h 30

2731903

Les projecteurs bientôt éteints au Loews

On cherche une nouvelle vocation pour l'édifice qui abrita un théâtre dès 1917

CHRISTIANE DESJARDINS

Dans quelques semaines tout au plus et après 80 ans de loyaux services, les projecteurs s'éteindront pour de bon au cinéma Loews. La clientèle n'aura qu'à traverser la rue pour s'asseoir dans une des innombrables salles utlramodernes du nouveau complexe Famous Players, établi dans l'ancien édifice Simpson.

Qu'adviendra-t-il du cinéma Loews, un des joyaux patrimoniaux montréalais ? Plusieurs s'inquiètent : le Loews s'écroulera-t-il à la longue dans la décrépitude et l'indifférence comme le York ? Tombera-t-il sous le pic des démolisseurs pour faire place à une construction neuve ? Sera-t-il vendu au plus offrant qui voudra le transformer en complexe multicommercial ? Trouvera-t-il une vocation culturelle ?

Cette dernière option est incontournable, selon Héritage Montréal et tous les tenants de la conservation du patrimoine. Inauguré en 1917, le Loews présente une architecture de grande valeur qu'il faut à tout prix conserver, disent-ils. Même si le théâtre de 3000 places a été divisé en cinq salles de cinéma en 1975, les modifications ont épargné l'essentiel des trésors architecturaux qui s'y trouvent.

L'immeuble détenu par le groupe Famous Players serait à vendre, même si aucune pancarte n'y est apposée. Quelques projets sont dans l'air. L'un, provenant d'Arrakis Music International Inc., vise à en faire un studio d'enregistrement pour de la musique de films. Une autre proposition, émanant celle-là de Janet Mc Kinnon, résidante de Westmount et fondatrice d'une association internationale pour la sauvegarde des théâtres, suggère d'en faire la nouvelle salle de concert pour l'OSM.

Gerry Weiner, conseiller et responsable des approvisionnements, immeubles et prévention des incendies au comité exécutif de la Ville de Montréal, veut pour sa part maintenir à tout prix une vocation culturelle au Loews. « Je vais faire tout en mon pouvoir pour sauver cette institution d'une grande beauté. D'autant plus qu'il y a un manque de salles de cette grandeur pour la musique et l'opéra à Montréal », dit M. Weiner, en soulignant qu'il espère former une coalition de gens intéressés à développer un projet intéressant.

M. Weiner signale qu'il a demandé récemment à sa collègue du comité exécutif affectée à la culture, Denise Larouche, de commander une étude sur la faisabilité d'un projet culturel au Loews. « Cela nous donne un espèce de gel, ça nous donne du temps, au cas où quelqu'un présenterait un projet pour y installer un dépanneur où l'on vendra des Corn Flakes. Ça, on n'en veut pas. »

La Ville serait-elle intéressée à acquérir le Loews pour en faire un établissement culturel ?

« Je n'ai pas le pouvoir entre mes mains, mais je me dis que si la Ville est partenaire dans une équipe de baseball, elle pourrait s'asseoir à une table pour discuter un partenariat sur un établissement culturel... »

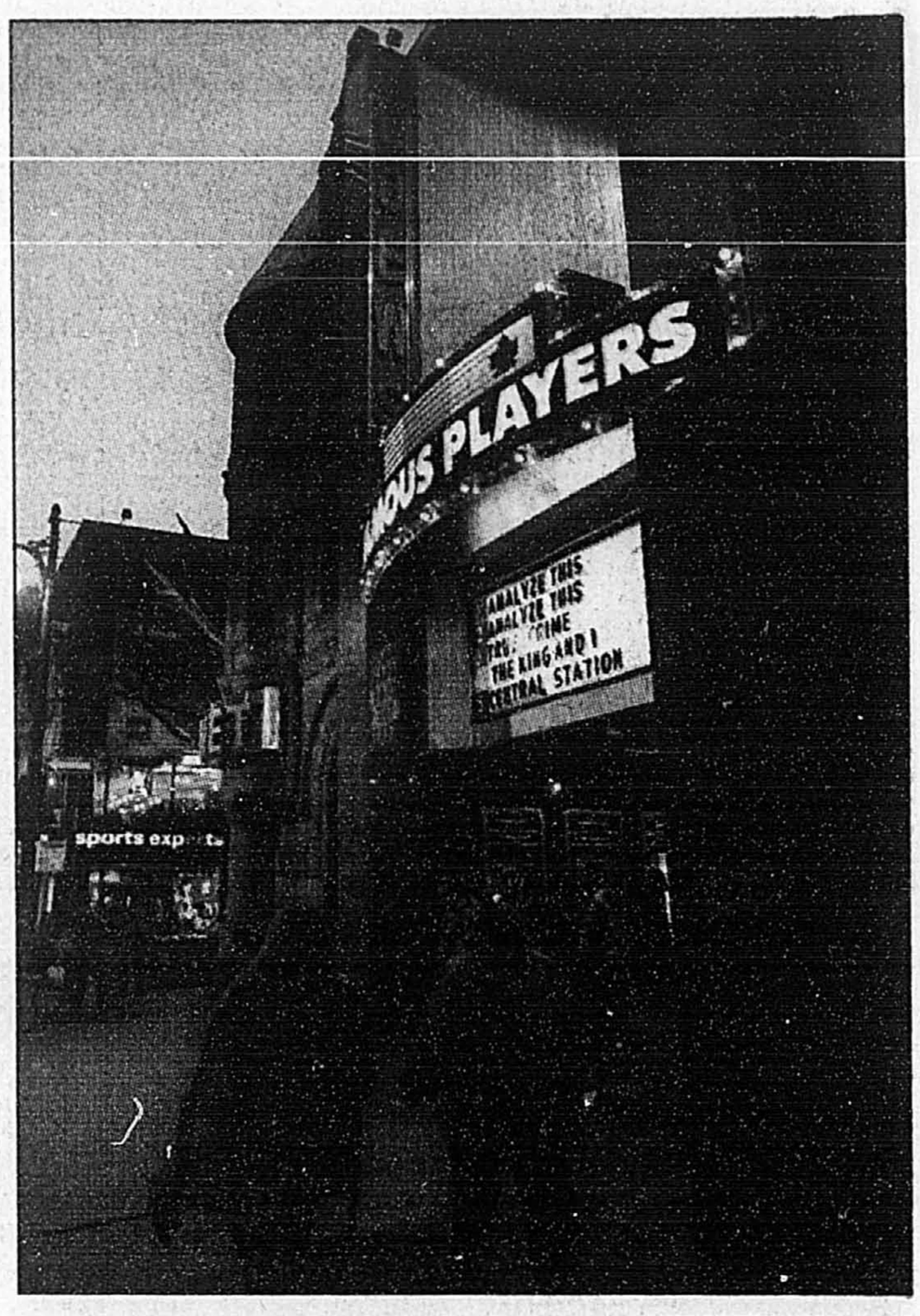

PHOTO ROBERT SKINNER, *La Presse* ©

Deux projets sont dans l'air pour le Loews : en faire un studio d'enregistrement pour de la musique de films, ou une nouvelle salle de concert pour l'Orchestre symphonique de Montréal.

nous croyons que votre ordinateur portatif

devrait fonctionner pendant toute la durée du vol

et nous allons jusqu'à Hong-Kong

nous avons installé, à même le fauteuil, **une prise de courant**
pour votre ordinateur portatif; ainsi, vous n'épuiserez pas votre pile.
maintenant, plus question de vous **empêcher de travailler,**
surtout lorsque vous avez tout votre temps.

Canadian
www.cdnair.ca

Les fauteuils équipés d'une prise de courant sont offerts sur la majorité des A320 et B737 assurant des long-courriers en Amérique du Nord (plus de 2,5 heures).
À partir du milieu de 1999, les fauteuils de la Classe Affaires et certains fauteuils de la Classe économique de la majorité des vols internationaux seront aussi dotés d'une prise de courant. MD Marque déposée des Lignes aériennes Canadien International ltée.

2710565

Un ado québécois sur quatre a déjà été à l'école « gelé »

Une étude démontre clairement qu'en matière de drogues, les adolescents vont au-delà de la simple expérimentation

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Près d'un adolescent québécois sur quatre a déjà suivi ses cours alors qu'il était sous l'influence de la drogue.

Telle est l'une des étonnantes conclusions d'une étude réalisée par une équipe de chercheurs montréalais entre 1994 et 1997 auprès de 1808 jeunes Québécois francophones âgés de 14 à 17 ans.

L'étude démontre que près de 80 % des adolescents interrogés avaient déjà consommé de l'alcool, et que la moitié avaient déjà tâté des drogues illégales, la plus fréquente étant la marijuana. Parmi les utilisateurs de drogues, le tiers en avait déjà consommé à plus de cinq reprises.

La marijuana est de loin la drogue la plus utilisée : 44 % des garçons sondés et 50 % des filles en avaient déjà consommé, contre 19 % et 20,5 % pour les hallucinogènes, 3 % et 6 % pour les amphétamines et 3 % et 4 % pour la cocaïne.

Pour le docteur Mark Zoccolillo, pédopsychiatre à l'Hôpital de Montréal pour enfants et membre de l'équipe de recherche, qui comprend également deux chercheurs de l'Université de Montréal, l'étude démontre clairement qu'en matière de drogues, les adolescents vont au-delà de la simple expérimentation.

Risques de blessures

« Ce que nous avons découvert, c'est que parmi ceux qui ont essayé les drogues à plus de cinq reprises, il n'est pas inhabituel d'aller à l'école après en avoir consommé, de faire du sport en étant « gelé » ou de prendre de la drogue en avant-midi, dit-il. C'est une utilisation très différente de ce à quoi on s'attendait. »

Certains chiffres font craindre aux chercheurs que la consommation de certains adolescents les expose à des risques élevés de blessures. Ainsi, pratiquement un garçon sur dix a déjà conduit un véhicule sous l'effet de l'alcool ou de drogues, tandis qu'un quart des adolescents et adolescentes ont déjà pratiqué des activités sportives comme la natation, la bicyclette ou le patin à roulettes alors qu'ils étaient sous l'influence de l'alcool ou de la drogue.

« On se dit souvent que la consommation de drogue par les adolescents marque une phase de leur existence et qu'elle ne tire pas à conséquence, note le Dr Zoccolillo. Mais il y aurait peut-être lieu de se demander où et quand la consommation se fait. »

Mais c'est sans doute la tendance à mélanger école et drogue qui inquiète le plus le chercheur. Pas moins de 79 % des garçons (et 69 % des filles) ayant pris des substances interdites à plus de cinq reprises au cours de leur vie ont déjà assisté à leurs cours après avoir consommé de la drogue.

« Les écoles vont devoir porter davantage attention à ce phénomène. »

« Quoi qu'on pense de la question de la légalisation de la marijuana, les adolescents ne devraient pas être « gelés » quand ils vont à l'école, soutient le Dr Zoccolillo. Les écoles vont devoir porter davantage attention à ce phénomène. »

Ces résultats seront présentés vendredi, dans le cadre d'un colloque sur la prévention de la toxicomanie chez les jeunes qui se tiendra à l'hôpital Louis-H.-La-Fontaine.

Les jeunes revendiquent des améliorations à la Loi des normes du travail

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Trois représentants de la Jeunesse ouvrière chrétienne nationale du Québec (JOCNQ) ont remis hier à la ministre du Travail, Diane Lemieux, une pétition de 8100 noms et 119 lettres d'appuis d'organismes nationaux et régionaux demandant au gouvernement provincial de légiférer afin de bonifier la Loi des normes du travail.

Leur principale revendication vise à ramener de trois à un an le temps de travail continu que doit avoir fait un salarié non syndiqué pour pouvoir contester un congédiement arbitraire de la part d'un employeur.

« Une vaste enquête provinciale menée auprès des jeunes travailleurs âgés entre 16 et 30 ans nous a permis de constater que les jeunes sont souvent mis à la porte après deux ans de service, ce qui permet aux employeurs de ne pas être assujettis aux rigueurs de la loi », explique Nathalie Thibault, représentante de la section montréalaise de la JOCNQ.

Les jeunes représentants ont profité de leur rencontre avec la ministre pour la sensibiliser au fait que les réalités du monde du travail ont bien changé depuis une dizaine d'années.

Éric Drolet, de la région de Québec, a déploré certains manquements des employeurs qui refusent de rémunérer un jeune employé en formation. Leur enquête a démontré que les employeurs sont fautifs dans 21 % des cas.

De même, il a signalé que les agences de placement ne sont pas mentionnées dans la Loi des normes minimales de travail, de sorte qu'elles sont exemptées de l'obligation de donner un avis de cessation d'emploi après trois mois de travail.

Il a également révélé que la chaîne de restaurants L'Étape, qui gère des restaurants dans la région de Québec et du Saguenay, avait fait l'objet de plaintes parce qu'elle retenait sur le salaire des employés 1 $ l'heure pour l'habillement et les repas alors que c'est tout à fait illégal.

La ministre Lemieux s'est dite consciente que les réalités du monde du travail avaient changé et elle a invité les représentants de la JOCNQ à se présenter aux audiences publiques qui se tiendront l'automne prochain dans le cadre du projet de loi amendant les lois du travail afin de faire des représentations.

La Jeunesse ouvrière chrétienne, qui regroupe 2000 adhérents, organise pour le 1er mai un rassemblement à Charlesbourg afin de dresser un portrait plus exhaustif de la situation de travail non protégé que vit la jeunesse.

Une Honda, ça n'a pas de prix!

Mais à ce prix-là...

208$* par mois, location 48 mois

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

HONDA COUPÉ SPORT
OPTION 0$ COMPTANT À 258$ PAR MOIS**

HONDA BERLINE
OPTION 0$ COMPTANT À 238$ PAR MOIS**

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur le Civic coupé DX 1999 (modèle EJ612X) ou la berline Civic LX 1999 (modèle EJ653X) neufs. Échange ou comptant de 1 975 $ (coupé) ou 1 430 $ (berline), la première mensualité et un dépôt de garantie de 250 $ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 $ le kilomètre excédentaire. **Option 0 $ comptant : versement mensuel de 258 $ (coupé) ou 238 $ (berline) pendant 48 mois. Première mensualité et dépôt de garantie de 300 $ (coupé) ou 275 $ (berline) sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 $ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. Offres d'une durée limitée. Photos à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION

Manifestation des médecins de Notre-Dame

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Malgré la décision de surseoir au transfert vers l'Hôtel-Dieu des appareils de mammographie du campus Notre-Dame du CHUM, une soixantaine de médecins et d'employés ont bravé le mauvais de temps, hier midi, pour manifester devant l'hôpital de la rue Sherbrooke.

Le déplacement des appareils, qui devait commencer hier en prévision de l'ouverture du centre d'investigation en cancer du sein de l'Hôtel-Dieu, le 12 avril, a été reporté de deux semaines, vendredi, à l'issue d'une réunion téléphonique d'urgence du conseil d'administration de l'hôpital.

Cette décision faisait suite à quelques jours de lobbying intensif de la part des radiologistes, pathologistes et chirurgiens généraux de Notre-Dame, qui refusent de se voir dépouiller des appareils de mammographie et d'échographie mammaire.

« J'accueille très favorablement la décision du conseil, parce qu'elle permet un certain relâchement de la tension, a confié hier après-midi le Dr Maurice Falardeau, chirurgien général à Notre-Dame et spécialiste des tumeurs du sein. Mais on a tenu la manifestation quand même pour montrer que notre volonté tient toujours. »

Par sa décision de vendredi, le conseil d'administration souhaitait « donner la chance aux demandeurs du sursis de justifier le fait que les appareils doivent rester en place », a indiqué le porte-parole du CHUM, Gérard Cellier.

Cependant, pour certains médecins, le délai accordé est insuffisant. « Qu'on décide dans deux semaines alors que la ministre Marois a fait savoir qu'elle ne déciderait qu'en juin de l'avenir du CHUM, ça ne m'apparaît pas très productif, a dit le Dr Roger Paul Delorme, chirurgien spécialiste de la reconstruction mammaire à Notre-Dame.

Au cours du week-end, la ministre de la Santé, Pauline Marois, a en effet répété à un quotidien montréalais qu'elle se donnait jusqu'à la fin juin pour trancher le sort du CHUM, dont on ne sait pas s'il se fera sur un, deux ou trois emplacements.

(Si le CHUM actuel est composé de l'Hôtel-Dieu, de Notre-Dame et de Saint-Luc, la possibilité de construire un nouvel hôpital universitaire a déjà été envisagée dans le passé, notamment par l'ancien ministre Marc-Yvan Côté, qui a dû renoncer en 1994 à son projet de déménager l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies.)

On commence toutefois à avoir une idée claire de ce qui attend le CHUM : de passage en Montérégie en compagnie de Mme Marois, hier, le ministre des Finances, Bernard Landry, a réitéré la préférence du gouvernement pour l'option d'un hôpital unique — préférence qu'il avait déjà exprimée dans son discours du budget, il y a deux semaines. « C'est plus facile d'investir dans le béton, on peut amortir ça sur 25 ans », a-t-il déclaré.

Dans ce contexte, les médecins, mais aussi les employés, de l'hôpital Notre-Dame jugent tout transfert d'équipement prématuré. Quelques membres du syndicat des employés généraux de Notre-Dame figuraient d'ailleurs parmi les manifestants, hier.

Quant à Mme Marois, elle s'est montrée circonspecte et ne s'est pas prononcée sur la demande de moratoire formulée par les médecins et les syndiqués. « La responsabilité appartient au conseil d'administration, dont je sais qu'il prendra sagement les décisions qui s'imposent afin de ne pas perturber inutilement les services à la population », a-t-elle dit hier.

Rififi chez Nap-Art, copropriété du conseiller Richer Dompierre

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Des employés de Nap-Art Gothique ont demandé au Commissaire général du travail de révoquer leur accréditation syndicale émise au nom de l'Union internationale des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ). Ils se plaignent de l'attitude des TUAC qui n'ont pas daigné convoquer une seule assemblée générale depuis la création du syndicat, en octobre 1997.

Un premier dirigeant syndical, Jean Deguire, a démissionné de son poste tandis qu'un autre, toujours en poste, Jean Coulombe, a été hospitalisé pour une insuffisance cardiaque.

Les affaires de la section locale sont menées entre-temps par le conseiller syndical des TUAC, Mario Blanchette, qui affirme que les dirigeants du syndicat local ont fait l'objet de menaces et de voies de fait, ce qui a conduit soit à leur démission ou à leur hospitalisation. Des mises en demeure ont été envoyées à deux employés dans cette affaire.

Pour sa part, M. Richer Dompierre, membre du conseil municipal de Montréal et copropriétaire de l'entreprise, a été avisé par l'avocat des TUAC qu'il pourrait être poursuivi comme complice de toute infraction commise à l'endroit des dirigeants du syndicat.

Selon un employé, Denis Marchand, la révolte des employés a éclaté lorsqu'ils ont pris connaissance récemment de la décision intérimaire de l'arbitre Bernard Bastien sur les salaires, décision qui ne tient pas compte de l'expérience des employés.

M. Marchand a toutefois admis qu'avant la décision de l'arbitre, l'employeur avait accordé des augmentations à un certain nombre d'employés et qu'il avait ignoré les autres.

Depuis l'accréditation obtenue en octobre 1997, des négociations en présence d'un conciliateur ont été menées jusqu'à l'automne dernier et ont permis de régler les clauses normatives (congés, vacances) tandis que la question salariale a été confiée à l'arbitre Bastien comme le prévoit le code du travail dans le cas d'une première convention collective.

Devant l'arbitre les 3 décembre et 13 janvier, l'employeur a réclamé une remise en attendant la décision du Commissaire général du travail sur une requête en révocation d'accréditation qui doit être entendue le 16 avril. L'arbitre Bastien a rejeté la requête et, après quelques auditions des parties, a émis le 8 février une sentence arbitrale intérimaire obligeant l'employeur à appliquer les clauses normatives réglées par entente. De plus il a émis une ordonnance intérimaire d'augmentations des salaires variant de 0,15 $ à 1,25 $ l'heure selon le poste occupé.

Les syndiqués se plaignent de l'attitude des TUAC qui n'ont pas daigné convoquer une seule assemblée générale depuis la création du syndicat, en octobre 1997.

M. Richer Dompierre a déclaré qu'il s'était conformé à la décision arbitrale. Quant aux mises en demeure, il a signalé qu'il n'était pas au fait du contenu de celles envoyées à certains employés. Il a cependant confirmé avoir reçu une lettre de l'avocat des TUAC.

Denis Marchand, un employé contestataire, prétend que les difficultés au sein de la section locale auraient pu être aplanies si les TUAC avaient daigné convoquer des assemblées générales pour informer les employés. Selon lui, les agents des TUAC agissent en véritables autocrates, au mépris de la plus élémentaire démocratie syndicale.

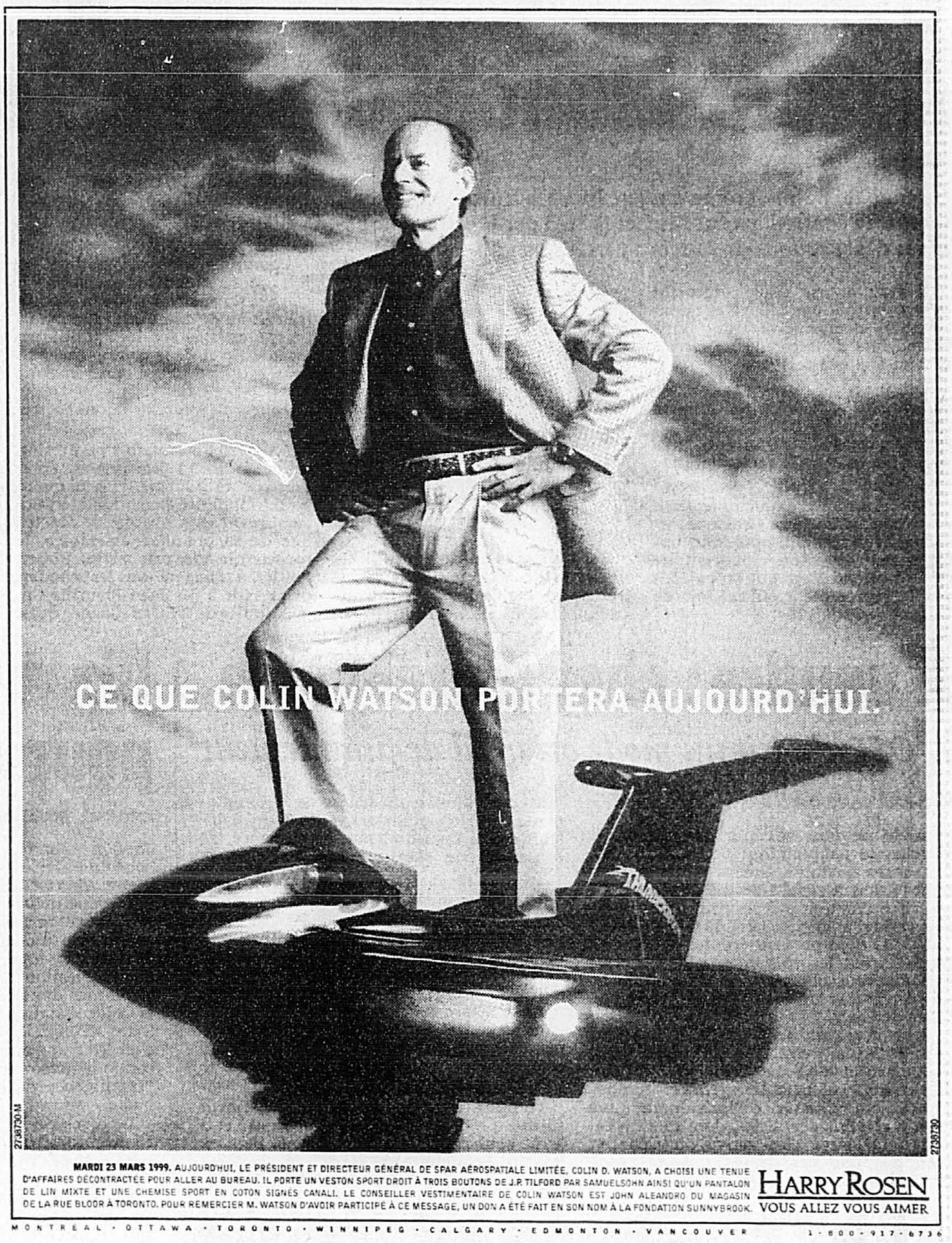

MARDI 23 MARS 1999. AUJOURD'HUI, LE PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SPAR AÉROSPATIALE LIMITÉE, COLIN D. WATSON, A CHOISI UNE TENUE D'AFFAIRES DÉCONTRACTÉE POUR ALLER AU BUREAU. IL PORTE UN VESTON SPORT DROIT À TROIS BOUTONS DE J.P. TILFORD PAR SAMUELSOHN AINSI QU'UN PANTALON DE LIN MIXTE ET UNE CHEMISE SPORT EN COTON SIGNÉS CANALI. LE CONSEILLER VESTIMENTAIRE DE COLIN WATSON EST JOHN ALEANDRO DU MAGASIN DE LA RUE BLOOR À TORONTO. POUR REMERCIER M. WATSON D'AVOIR PARTICIPÉ À CE MESSAGE, UN DON A ÉTÉ FAIT EN SON NOM À LA FONDATION SUNNYBROOK.
HARRY ROSEN
VOUS ALLEZ VOUS AIMER
MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO • WINNIPEG • CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER
1-800-917-6734

CLARICA℠

C'EST TELLEMENT PLUS SIMPLE QUAND C'EST CLAIR. Voilà pourquoi, après 129 ans, le Groupe La Mutuelle propose de changer de nom pour devenir Clarica*. Un nouveau nom plein de bon sens. D'ailleurs, vous serez à même de le constater en discutant d'investissements et d'assurances de personnes avec votre agent de Clarica, car il parle exactement le même langage que vous. **Clarica. Des solutions claires pour des décisions éclairées.**

CLARICA℠

Investissements et assurances de personnes. Depuis 1870.

* La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie, deviendra Clarica, compagnie d'assurance sur la vie, sous réserve de l'approbation de ses titulaires de polices et des autorités compétentes.

BOISBRIAND

Avocat blanchi dans une affaire électorale

ISABELLE HACHEY

Un juge de Saint-Jérôme a rejeté hier les trois poursuites intentées contre l'avocat Michel Déziel par le Directeur général des élections du Québec (DGE), en juin dernier.

Il était accusé d'avoir recueilli des contributions illégales pour l'Action démocratique de Boisbriand lors de la campagne électorale municipale de 1994.

Le juge François Landry a constaté l'insuffisance de preuves apportées par le DGE dans cette affaire, a expliqué Me Déziel au cours d'une brève entrevue téléphonique hier soir.

Après un an d'enquête, le DGE avait conclu en juin 1998 que Me Déziel avait recueilli trois contributions pour l'Action démocratique de Boisbriand alors qu'il n'en était pas le représentant officiel lors de la campagne de 1994.

L'avocat de la firme Déziel, Paquin & Longval, de Sainte-Thérèse, avait aussitôt plaidé non coupable à ces accusations. Me Déziel a soutenu hier qu'il avait bel et bien reçu trois chèques destinés à l'Action démocratique de Boisbriand, mais c'était parce que le représentant officiel avait remis sa démission au moment des faits. Me Déziel a simplement transmis les chèques au nouveau représentant officiel du parti quelques semaines plus tard.

« Il n'y a pas eu de gestes positifs de sollicitation », a affirmé Me Déziel, qui était à l'époque organisateur et conseiller juridique de l'Action démocratique de Boisbriand, dont le chef est Georges Dubois.

Mandats lucratifs

Peu après les élections de 1994, lors de sa première assemblée, le conseil du maire Dubois a accordé à la firme de Me Déziel le mandat d'assumer les services juridiques de la Ville et de la cour municipale — ce qui aurait rapporté environ 300 000 $ au cabinet de Me Déziel au cours des quatre dernières années.

Me Déziel a toutefois perdu tous ses mandats à Boisbriand après l'arrivée au pouvoir d'un nouveau parti, Solidarité Boisbriand, en novembre 1998. L'histoire se répète : lors de sa première assemblée, le conseil du nouveau maire, Robert Poirier, a transféré tous les mandats de la Ville à Me Jean-François Gagné, le fils de Michel Gagné, qui a été très actif dans la campagne de Solidarité Boisbriand de 1998 et qui a également été maire de Boisbriand.

En 1997, Michel Gagné a été reconnu coupable d'abus de confiance et condamné à huit mois de prison avec sursis, assorti d'une amende de 10 000 $. Le jugement sévère révèle qu'en 1988 et 1989, alors qu'il était maire, M. Gagné a fait pression sur des fonctionnaires de la Ville pour qu'ils modifient le zonage de terrains situés dans une zone inondable, afin que l'on puisse y construire des résidences.

Ces terrains avaient été achetés pour 13 000 $ par nul autre que... Jean-François Gagné, le fils du maire, celui-là même qui vient de recevoir tous les mandats juridiques de la Ville. Les terrains ont été revendus deux ans plus tard à un promoteur pour la somme de 142 500 $.

Possible poursuite

Maintenant qu'il a été blanchi devant les tribunaux, Me Déziel envisage sérieusement de poursuivre en diffamation certains membres de Solidarité Boisbriand qui ont fait circuler des tracts pendant la campagne électorale de 1998 sur lesquels ils avaient imprimé sa photographie et des extraits d'un reportage de Radio-Canada.

Dans ce reportage, des témoins laissaient entendre que Me Déziel avait contribué à financer une caisse occulte de l'Action démocratique de Boisbriand, en 1994.

Marie-Michèle Godin, la représentante officielle démissionnaire, y affirmait notamment que Me Déziel apportait régulièrement d'importantes sommes d'argent au parti pendant la campagne.

À vendre : chef d'orchestre

L'OSL choisit un mode original de financement

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Afin de ne plus sombrer dans le rouge, l'Orchestre symphonique de Laval (OSL), qui, après quelques années difficiles, a atteint le déficit zéro, a décidé de « vendre » son chef d'orchestre et ses principaux musiciens afin d'aller chercher 100 000 $.

L'OSL, dont on peut écouter le disque à bord de tous les vols internationaux d'Air Canada, veut obtenir avec cette « vente » un partenariat corporatif avec les gens d'affaires de Laval.

Pour commanditer le chef d'orchestre, Jean-François Rivest, il faudra par exemple débourser 20 000 $. La violoniste Anne Robert coûte 10 000 $ et les premiers-pupitres 5000 $, etc. Chaque commanditaire aura droit à certains privilèges, dont une invitation à la soirée corporative du « concert premiers-pupitres » de l'OSL à la Maison des arts de Laval.

La contribution financière de la communauté d'affaires permettra à l'OSL de maintenir son niveau de haute performance, de conserver son équilibre budgétaire et de s'épanouir dans sa ville et ailleurs.

Le budget annuel de cet orchestre est de 750 000 $. Son directeur général, Dominique Perron, a indiqué qu'il y a quelques années à peine le déficit était de 150 000 $ et qu'il avait été réduit à 30 000 $ pour finalement passer à zéro en 1999.

Le prochain concert de l'OSL sera donné dans le cadre des matinées familiales, dimanche prochain, avec Benoît Brière comme animateur. Il mettra en vedette le violoniste Cedric Cohen-McCallum, 13 ans.

Le ministre responsable de Laval, David Cliche, a réitéré son appui à l'orchestre et il a dit souhaiter voir débuter sous peu les travaux de rénovation de la salle André-Mathieu qui deviendra la maison de l'OSL.

Dix ans de pénitencier pour Jocelyn Labarre

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Jocelyn Labarre, 51 ans, qui s'est reconnu coupable hier du meurtre non prémédité de Pierre Mercier, devra purger dix ans de sa peine à perpétuité avant de devenir éligible à une libération conditionnelle.

Ainsi en a décidé le juge Yves Mayrand, de la Cour supérieure, après avoir accepté une suggestion commune des deux avocats impliqués dans ce dossier. Avant de quitter la salle d'audience au palais de justice de Saint-Jérôme, le juge Mayrand a tenu à féliciter les enquêteurs de l'escouade des crimes contre la personne la Sûreté du Québec pour l'intelligence de leur travail dans cette enquête.

Le corps de la victime avait été déterré le 15 octobre dernier, après dix heures de creusage, dans un champ du chemin Oka, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

La semaine dernière, Me Ginette Maillet, procureure de la Couronne, a présenté sa preuve de voir-dire devant le juge. Par la suite, le jury a été formé et mercredi, le juge Mayrand a renvoyé les hommes et femmes le composant jusqu'à hier matin parce que les avocats avaient des points de droit à lui présenter.

Labarre devait subir son procès sous une accusation de meurtre prémédité, mais après avoir écouté Me Ginette Maillet, qui représente la Couronne, et les policiers enquêteurs, en l'absence des jurés qui venaient d'être choisis, son avocat, Pierre Dubé, a offert à la poursuite qu'il reconnaisse immédiatement sa culpabilité à une accusation réduite de meurtre non prémédité. Et hier matin, le juge Mayrand a été informé de l'acceptation de l'offre par la Couronne. Les 12 jurés ont donc été renvoyés sans avoir eu à siéger.

Pierre Mercier, 54 ans, un enseignant à la retraite connaissait Labarre. Les deux hommes avaient même été partenaires dans une petite entreprise de rénovation. Mercier avait été vu vivant pour la dernière fois en juillet 1996 et depuis cette date jusqu'à son arrestation, Labarre a usurpé l'identité de sa victime en utilisant notamment ses cartes de crédit.

FORCES AVENIR

Inscrivez-vous !

Vous avez cru en vos rêves et vous vous êtes engagé
dans votre milieu pour défendre et promouvoir vos idées,
ou vous participez à un projet dont les retombées
ont une incidence significative dans votre communauté.
Vous êtes étudiant de premier cycle universitaire.

Vous êtes un candidat idéal pour le Gala des Forces AVENIR !
Procurez-vous votre guide de mise en candidature au bureau de la vie étudiante de votre université ou de votre association étudiante.

Période d'inscription
Du 22 février au 12 avril 1999

12 prix seront remis :
7 projets, 4 personnalités et l'AVENIR par excellence

105 000 $ en bourses
www.forcesavenir.qc.ca

Partenaires officiels :
Gouvernement du Québec Ministère de l'Éducation
GROUPE FINANCIER BANQUE ROYALE
BOMBARDIER
Imasco

En collaboration avec :
La Presse
FEUO
et l'ensemble des universités québécoises

2737574

La supergrille du mois

La Presse et LES ÉDITIONS DE L'HOMME vous présentent la Supergrille du mois de mars

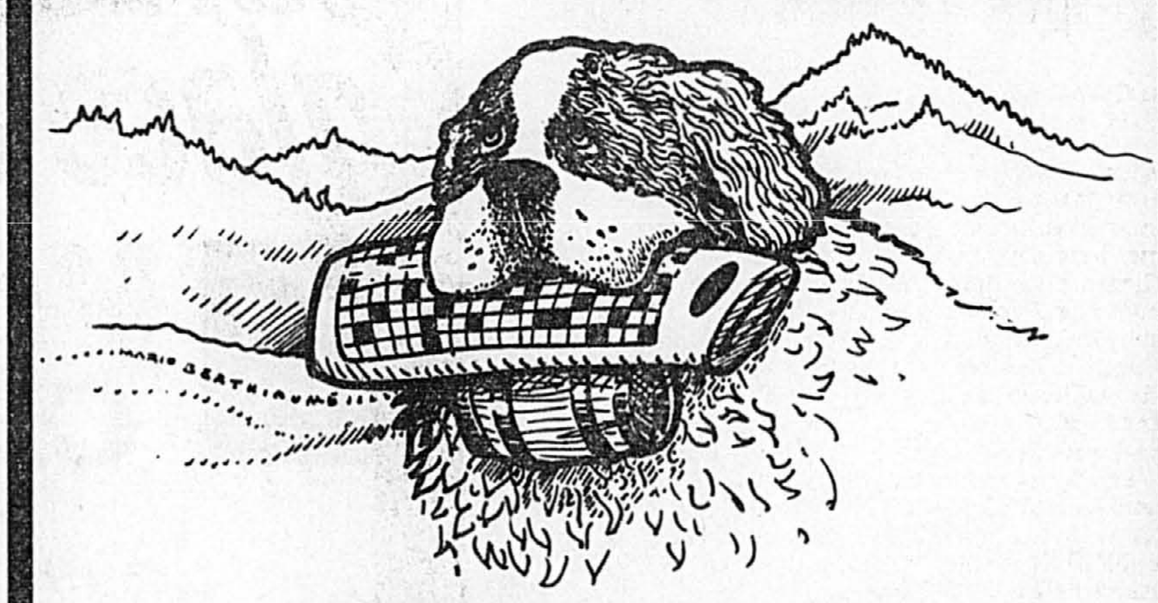

100 gagnants

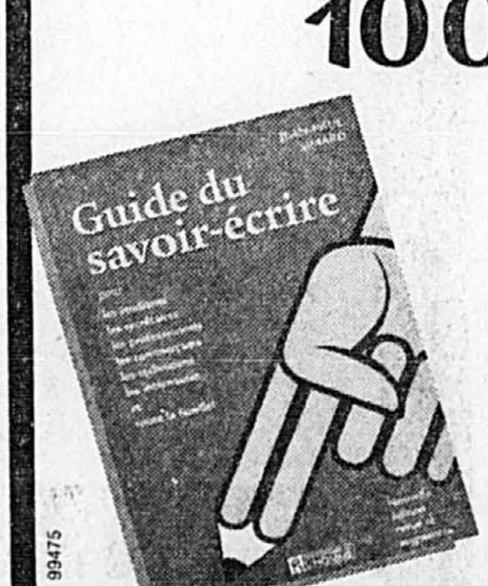

mériteront le livre
Guide du savoir-écrire
et le fameux t-shirt
J'ai réussi.

99475

2738176

À surveiller dimanche !

La fièvre du printemps

Ne manquez pas ce cahier spécial automobile demain dans La Presse

2736949

Les héros du tour du monde portés aux nues

«Il y avait comme un fil qui tirait le ballon dans la bonne direction» — Bertrand Piccard

Associated Press
GENÈVE

Un retour triomphal au terme d'une folle aventure. Après 19 jours seuls dans leur nacelle, les héros du premier tour du monde en ballon sans escale ont pris un bain de foule hier à leur arrivée à Genève : plus de 3 000 personnes ont acclamé Brian Jones et Bertrand Piccard, qui a dédié aux enfants cette « victoire du rêve ».

Au lendemain de leur atterrissage dans le désert égyptien, l'aérostier suisse et son coéquipier britannique sont arrivés sous la pluie et les applaudissements de la foule, à 12 h 40 sur le tarmac de l'aéroport de Cointrin.

À leur descente d'avion, les deux « aventuriers » ont d'abord été accueillis par leurs familles et par l'équipe au sol. Joanna, l'épouse de Brian Jones, qui a travaillé au centre de contrôle, lui a tendu une longue rose rouge. Bertrand Piccard, qui avait retrouvé sa femme Michelle et leurs trois filles en Égypte, a embrassé son père Jacques, son frère et sa soeur.

Puis le vice-président de la Confédération helvétique, Adolf Ogi, ainsi que les autorités genevoises et vaudoises sont venus les saluer.

« C'est fou », a lancé Bertrand Piccard, ému aux larmes. Après le tour du monde, ce fut un tour d'honneur pour les deux hommes, qui, debout dans une Mercedes découverte, ont serré de nombreuses mains dans la foule. Les habitants de Château-d'Oex, d'où l'Orbiter 3 avait décollé le 1er mars dernier, leur ont réservé un accueil chaleureux, au son des cloches et des trompettes.

Le psychiatre suisse et l'instructeur britannique ont alors gagné un hangar bondé de Cointrin pour répondre aux questions de la presse. Beau joueur, le patron de Virgin, Richard Branson, qui a échoué dans ses propres tentatives de tour du monde, est venu spécialement leur offrir deux énormes bouteilles de champagne.

PHOTO AP

Les aérostiers Brian Jones et Bertrand Piccard ont été accueillis par une foule en liesse à Genève.

« Ce vol a été la victoire du rêve mais aussi de la persévérance », a déclaré Bertrand Piccard. Le Suisse a rendu grâce à « la main invisible et mystérieuse qui nous a guidé à travers tous les obstacles. Il y avait comme un fil qui tirait le ballon dans la bonne direction ».

Mais les moments de gloire, a-t-il souligné, ne sont utiles que si l'on ramène un message. Un message d'harmonie entre les hommes. Car, a souligné Bertrand Piccard, les deux aérostiers ont souvent pensé que ce n'était pas le paradis au-dessous d'eux.

Avec un humour tout britannique, son coéquipier Brian Jones s'est lui extasié devant cet « heureux pays où il y a autant de gens qui ne travaillent pas le lundi ». Il s'est même dit davantage ému par l'accueil réservé à Genève que par le vol, « intéressant, mais très long »...

Le secrétaire général de la Fédération aéronautique internationale (FAI), Max Bishop, a annoncé l'homologation des records de distance, de durée et d'altitude de l'Orbiter 3, sans oublier évidemment le tour du monde réalisé en 19 jours, 21 heures et 55 minutes. La FAI organisera une course autour du monde en ballon en 2001 ou 2002.

Éboulements : la SAAQ écorchée

Presse Canadienne

Le coroner Luc Malouin n'est pas tendre envers la Société d'assurance-automobile du Québec, à la suite du tragique accident d'autobus des Éboulements, qui a coûté la vie à 44 personnes, le 13 octobre 1997, selon le réseau TVA, qui dit avoir en main une copie de son rapport.

Selon TVA, le coroner Malouin accuse la SAAQ de penser davantage à la rentabilité qu'à la sécurité et propose même de lui retirer le contrôle routier pour le confier à la Sûreté du Québec avec les budgets nécessaires.

Toujours selon TVA, le coroner Malouin recommande au ministère des Transports d'améliorer la signalisation des pentes raides par l'ajout de panneaux explicites ainsi que la signalisation dans les aires de vérification des freins.

Le coroner recommande par ailleurs :

- l'usage obligatoire du frein moteur dans la grande côte des Éboulements, ainsi que dans les côtes à risque du Québec ;
- l'utilisation obligatoire d'un dynamomètre, un appareil qui permet de s'assurer du bon état du système de freinage ;
- le resserrement des critères pour l'obtention d'un permis de transport par autobus ;
- la création d'examens théoriques et pratiques pour les demandeurs ;
- la poursuite des études sur le port de la ceinture de sécurité dans les autobus.

La majorité des victimes de l'accident étaient des personnes âgées habitant Saint-Bernard, en Beauce. L'enquête sur la pire tragédie routière à survenir au Canada a duré 30 jours et une centaine de témoins ont été entendus. Le coroner Malouin doit déposer son rapport dans les prochains jours.

Un fraudeur des abris fiscaux au pénitencier

Presse Canadienne
QUÉBEC

Troisième complice à recevoir sa sentence dans l'affaire de fraude dans le domaine des investissements cinématographiques pour fins fiscales, Richard Poirier, 44 ans, a été condamné hier à trois ans de pénitencier.

L'homme habitant Cowansville avait été reconnu coupable de 77 chefs d'accusation allant de la fraude et de complot à la fabrication et l'emploi de faux. Près de 800 petits investisseurs avaient été victimes de la fraude totalisant 3,6 millions $ en trois ans à la fin des années 1980.

Les fraudeurs avaient alors acheté une douzaine de films à des prix variant entre 50 000 $ et 150 000 $. Ils demandaient toutefois du financement public pour des sommes variant entre 550 000 $ et 950 000 $.

Ils justifiaient les coûts de production auprès des investisseurs à l'aide de faux documents. Les documents nécessaires à l'obtention du visa requis pour avoir droit à l'abri fiscal étaient également faux. Dans le groupe de fraudeurs, Poirier avait pour tâche de s'occuper de l'émission des visas et de toute la paperasse nécessaire.

Le cerveau du groupe, Thomas Sawyer, a déjà écopé d'une peine de 59 mois de pénitencier, peine que la cour d'appel a maintenue. Un deuxième complice, Réal Verret, a quant à lui été condamné à quatre ans de pénitencier.

Fusillade à Laval-des-Rapides

HUGO DUMAS

Un résidant du quartier Laval-des-Rapides, qui a été mêlé à une fusillade, a été atteint de quatre balles au thorax, hier, peu avant 17 h. Le victime reposait hier soir dans un état satisfaisant à l'hôpital, selon la police de Laval.

Blessé, l'homme âgé d'une quarantaine d'années s'est présenté aux urgences de la Cité de la Santé de Laval, vers 20 h. Selon le lieutenant Louis Beshara, de la police de Laval, le quadragénaire ne serait cependant relié à aucune bande de motards criminalisée.

Les coups de feu ont été tirés peu avant 17h, mais la police de Laval ne pouvait en dévoiler plus sur les circonstances de la fusillade, car le blessé n'a pas voulu coopérer. « Il nous a simplement dit qu'il était tombé sur une planche de bois avec quatre clous », explique le lieutenant Beshara.

Vers 17h, des citoyens ont cependant entendu une explosion devant le 725, boulevard Laval. À cette adresse, les policiers ont retrouvé une camionnette, qui venait tout juste d'être incendiée et un pistolet à l'intérieur du véhicule.

On fait encore la manchette.

Obtenez une Mazda 626 LX V6 à un prix inférieur à celui d'une Camry LE 4 cylindres♦

Mazda 626 LX I4 1999

• « Si le marché se basait uniquement sur la valeur d'un produit, alors cette voiture serait un succès incomparable. »
Magazine Road & Track
• Boîte automatique • Climatiseur
• Lecteur de CD • Groupe électrique

1,9%†
FINANCEMENT À L'ACHAT
JUSQU'À 48 MOIS
OU
ACHETEZ À PARTIR DE
21 995$*
OU
LOUEZ À PARTIR DE
269$**
PAR MOIS, POUR 48 MOIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS!
COMPTANT INITIAL DE 2 600$

Lauréate du Prix des Voitures de l'Année 1999 de l'AJAC

Association des Journalistes Automobile du Canada

Cotée parmi les meilleurs achats selon Consumers Digest

Son moteur breveté à cycle Miller est considéré comme un des dix meilleurs du monde♦♦

Mazda Protegé SE 1999

• Cotée parmi les meilleurs achats de 1999 selon Consumers Digest • Toujours la plus spacieuse de sa catégorie • Lecteur de CD • Roues de 14 po

1,9%†
FINANCEMENT À L'ACHAT
JUSQU'À 48 MOIS
OU
ACHETEZ À PARTIR DE
14 995$*
OU
LOUEZ À PARTIR DE
199$**
PAR MOIS, POUR 48 MOIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS!
COMPTANT INITIAL DE 1 895$

Camionnette Mazda B3000 SX V6 1999

• « Les camionnettes de série B paraissent plus élancées et pourtant plus fougueuses qu'auparavant » ***Automobile Magazine*** • Moteur V6 de 3 L • Radio AM/FM avec lecteur de cassette • Freins antiblocage à l'arrière

1,9%†
FINANCEMENT À L'ACHAT
JUSQU'À 48 MOIS
OU
ACHETEZ À PARTIR DE
15 995$*
OU
LOUEZ À PARTIR DE
219$**
PAR MOIS, POUR 48 MOIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS!
COMPTANT INITIAL DE 1 275$

Mazda Millenia S 1999

• Une incroyable aubaine – ***Magazine Money***
• Antipatinage électronique • Freins antiblocage (ABS)
• Rétroviseurs extérieurs et sièges avant chauffants

1,9%†
FINANCEMENT À L'ACHAT
JUSQU'À 48 MOIS
OU
ACHETEZ À PARTIR DE
34 995$*
OU
LOUEZ À PARTIR DE
399$**
PAR MOIS, POUR 48 MOIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS!
COMPTANT INITIAL DE 5 000$

Coup de foudre! Coup de fougue!

mazda

LOCATION Personnalisée MAZDA

VISITEZ NOTRE SITE WEB : www.mazda.ca – Informez-vous au sujet du programme universitaire et collégial Mazda pour les diplômés.

Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Offres réservées aux particuliers, d'une durée limitée à compter du 3 mars 1999. Offres portant uniquement sur les Mazda 626 LX I4 1999 neuves, modèle F4LS79AA00, les Mazda Protegé SE 1999 neuves, modèle D4XM59AA00, les camionnettes Mazda B3000 SX V6 1999 neuves, modèle XBBB59AD00 et les Mazda Millenia S 1999 neuves, modèle K4LN79TR00, en stock chez les concessionnaires. **Taux de location personnalisée Mazda : Offres portant uniquement sur la location-bail au détail pour une période de 48 mois. Comptant initial ou échange équivalent, premier et dernier versements mensuels et dépôt de sécurité exigés. Dépôt de sécurité : 350$ pour la Mazda 626 LX I4, 250$ pour la Mazda Protegé SE, 300$ pour la camionnette Mazda B3000 SX V6, 500$ pour la Mazda Millenia S. Offre à 0$ comptant également disponible. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Offres soumises à l'approbation de Crédit Mazda Canada inc. Pour tous les modèles en location-bail : limite de 80 000 km. Frais de 8 ¢ le km additionnel. Autres options de location également disponibles. * Frois de transport et préparation : 795$ pour les Mazda 626 LX I4, les Mazda Protegé SE et les Mazda Millenia S et 1 100$ pour les camionnettes Mazda B3000 SX V6, immatriculation, assurances et taxes en sus. Autres offres d'achat disponibles sur tous les modèles neufs en inventaire. † Taux de financement de 1,9% pendant 24, 36 ou 48 mois. Terme de 60 mois également disponible. Financement consenti par l'entremise de la Banque de Nouvelle-Écosse. Sur approbation du crédit. Exemple de financement à l'achat : 10000$ au taux de 1,9% ; 48 paiements de 216,52$; coût d'emprunt de 392,96$; total à payer de 10 392,96$. ♦ D'après une comparaison des prix de détail suggérés pour 1999 et publiés par les manufacturiers Mazda et Toyota en janvier 1999. ♦♦Magazine Ward's Auto World (1995-1998.)

Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Approvisionnement et stock variables selon le concessionnaire. Les concessionnaires peuvent vendre et louer à prix inférieur.

2736519

Il faudrait au moins 600 milliards pour régler la crise de l'eau à l'échelle mondiale

YVES LEERS
Agence France-Presse, LE CAIRE

Il faudrait de 600 à 800 milliards de dollars pendant les 10 prochaines années pour venir à bout des crises de l'eau dans le monde, a indiqué hier la Banque mondiale lors de la célébration de la Journée mondiale de l'eau au Caire.

Seuls 10 % environ de ces besoins seront couverts par l'aide internationale (60 à 80 milliards US) et la Banque mondiale (30 à 40 milliards), a précisé le vice-président de la Banque mondiale, Ismaïl Serageldin, qui préside par ailleurs la nouvelle Commission mondiale sur l'eau pour le 21e siècle. Quant aux 90 % restants, ils devront provenir des États eux-mêmes, lorsque cela est possible, et du secteur privé international et national.

Mais le mal de l'eau est d'abord un problème des pays pauvres, qui s'aggrave sous l'effet de la pression démographique. On estime en effet que la population mondiale va passer de 6 milliards en 2000 à 9 milliards en 2025, avant de se stabiliser, ce qui nécessiterait 20 % d'eau en plus.

Les experts réunis au Caire ne se font pas d'illusions sur la possibilité de mobiliser des sommes aussi énormes et d'accroître les réserves d'eau.

Des solutions alternatives, moins coûteuses et adaptées aux pays les plus pauvres, en collaboration étroite avec les ONG et la population, sont donc à l'étude et ont commencé à être mises en oeuvre en Amérique latine, comme l'a expliqué le pdg de la compagnie française Suez-Lyonnaise des Eaux, Jérôme Monod, également membre du Conseil mondial de l'eau.

Célébrée officiellement hier au Caire et dans tous les pays du monde à l'initiative des Nations unies, la Journée mondiale de l'eau met l'accent cette année sur la nécessité de mieux partager cette ressource vitale.

Le thème est : « Nous vivons tous de l'eau » ou « En aval, tout se paie ». L'objectif est de sensibiliser l'opinion publique à la solidarité et au partage de l'eau, mais aussi pour attirer l'attention sur les problèmes de pollution.

Les différents orateurs, dont plusieurs hauts responsables de la Banque mondiale et des Nations unies, autour du ministre égyptien de l'Irrigation, Mahmoud Abdel Halim Abou Zeid, ont insisté sur les problèmes déjà très actuels de pénurie d'eau, qui affecte près de 500 millions de personnes dans le monde et les risques d'aggravation « si rien n'est fait ».

Ancien président de la Banque mondiale, Robert McNamara s'en est pris aux hommes et aux femmes politiques et à leur responsabilité dans l'évolution de la crise de l'eau : « le problème de l'eau est d'abord politique. À la base, c'est un problème national et c'est à ce niveau qu'il faut trouver des solutions », a-t-il dit.

La totalité des institutions des Nations unies ont aussi insisté sur plusieurs points précis :

- les difficultés d'accès à l'eau potable, qui touche 1,5 milliard de personnes ;
- l'assainissement : près de 3 milliards d'humains ne disposent pas d'infrastructures sanitaires satisfaisantes, d'où des maladies qui font plus de 5 millions de morts par an, en majorité des enfants ;
- la pollution et la détérioration de la qualité de l'eau, qui s'aggrave dans les pays en développement en raison d'une urbanisation massive ;
- le manque de prise de conscience de la part des responsables politiques « qui n'ont pas pris la mesure de la gravité des crises et du public qui croit en une disponibilité garantie de l'eau » ;
- l'insuffisance des ressources financières pour s'attaquer à ces problèmes ;
- une gestion de l'eau « trop fragmentée », ce qui nuit à l'efficacité des programmes, et enfin :
- le danger que représente une telle situation pour la paix mondiale et la sécurité, avec un risque de multiplication des conflits engendrés par les pénuries ou une gestion de l'eau non partagée.

La Chine menacée par la sécheresse

Associated Press
TAI'AN, Chine

« Je plante du blé depuis 50 ans et je n'ai jamais vu une année aussi sèche. Il n'a pas plu depuis six mois », déclare Li Yuxing, 65 ans, un paysan chinois du Shandong, province du nord-est particulièrement touchée par le manque d'eau.

D'autres régions sont également menacées par la sécheresse. Le déficit de pluviométrie atteint des niveaux records et pourrait affecter les récoltes du Sichuan (ouest), Guangxi (sud), Gansu (nord-ouest) et Guangdong (sud-est), des régions vastes comme plusieurs grands États européens.

Le manque d'eau est une menace pour la production agricole. Le Shandong et le Henan (nord-est), les régions les plus affectées, contribuent pour près de la moitié de la récolte hivernale de blé. On ne craint pas la famine toutefois puisque les stocks actuels de blé s'élèvent à plusieurs millions de tonnes.

La Chine reconnaît que ses barrages défecteux ont fait des milliers de morts

Agence France-Presse
PÉKIN

La Chine a lancé un cri d'alarme devant la mauvaise qualité de la plupart des ouvrages hydrauliques construits dans les années 50 à 70, révélant plusieurs ruptures catastrophiques de barrages dont l'une ayant fait 20 000 victimes en 1975.

Le quotidien de langue anglaise *China Daily* a ainsi pour la première fois fait état d'une catastrophe intervenue en août 1975 dans la province centrale du Henan, mais jamais encore rapportée par la presse officielle : les barrages retenant les réservoirs de Banqiao et Shimantan s'étaient alors rompus, tuant quelque 20 000 personnes.

Quinze ans plus tard, une tragédie similaire se produisait dans la province du Qinghai (nord-ouest) où 300 personnes trouvaient la mort près de Gouhou après l'effondrement d'un barrage de 71 mètres de haut.

Trois mille deux cents barrages chinois au total ont cédé depuis 1949, précise le *China Daily*, qui reconnait qu'en dépit des efforts effectués au cours des 20 dernières années, l'état des ouvrages hydrauliques chinois reste aujourd'hui encore très préoccupant : sur les 33 000 réservoirs défectueux répertoriés, une cinquantaine d'ouvrages clés ont été consolidés à des coûts s'élevant à des milliards de yuans (centaines de millions de dollars).

La mauvaise qualité des ouvrages hydrauliques existant le long du fleuve Yangsté avait déjà été dénoncée lors des inondations catastrophiques de l'été dernier, qui ont fait près de 4000 victimes.

Jusqu'à une date assez récente, les catastrophes étaient systématiquement passées sous silence en Chine. C'est ainsi que la presse chinoise avait, pour la première fois l'été dernier, mentionné un bilan de 30 000 morts pour des inondations survenues en 1954. Il aura également fallu plus de 25 ans pour que les autorités chinoises finissent par reconnaître la grande famine de la fin des années 50 qui passe pour avoir fait des dizaines de millions de victimes.

La dégradation des récifs de corail inquiète les experts

Agence France-Presse
PARIS

La dégradation des récifs coralliens, menacés par les activités humaines et les pressions naturelles, inquiète les experts, qui évaluent à 10 % les récifs irrémédiablement condamnés dans le monde et 30 % ceux qui sont très fortement menacés.

Selon la dernière publication sur « L'état des récifs coralliens dans le monde » par le Réseau mondial de surveillance des récifs (GCRMN), la dégradation est continue et alarmante.

Les récifs coralliens sont des structures sous-marines construites par les coraux, animaux marins qui constituent leur propre squelette calcaire. Ils servent d'abris à des milliers d'espèces (poissons, coquillages, algues).

Ils constituent, avec les forêts tropicales, les écosystèmes les plus riches en biodiversité et les plus productifs de la planète. Ils jouent un rôle social et économique majeur pour plus de 100 millions d'individus dans le monde, au travers d'activités comme la pêche, le tourisme et l'artisanat.

« Les récifs coralliens sont souvent considérés dans le milieu océanique tropical particulièrement pauvre, comme des oasis dans un désert », souligne une étude du ministère français de l'Aménagement du territoire.

« Les coraux sont apparus il y a 220 millions d'années, et ce n'est que depuis quelques dizaines d'années qu'ils sont menacés par l'action directe ou indirecte de l'homme », remarque le président du programme français de recherche sur les récifs coralliens, Michel Pichon.

Ils « doivent être mis sous haute surveillance », ajoute-t-il.

Les récifs les plus dégradés se situent dans les zones les plus peuplées. Ainsi, l'Asie du Sud-est, où 80 % des récifs sont très menacés, et les Caraïbes, sont particulièrement touchées.

Outre la disparition des récifs, les dégradations se manifestent par la mort des coraux, la diminution de leur diversité, la prolifération excessive des algues et la mortalité ou au contraire la prolifération des oursins.

L'érosion des terres, la pollution domestique et agricole, certaines techniques de pêche, (à la dynamite ou au cyanure) et le tourisme comptent parmi les causes de la destruction des récifs de coraux.

En 1997-1998, cette dégradation des récifs a été aggravée par le réchauffement des eaux.

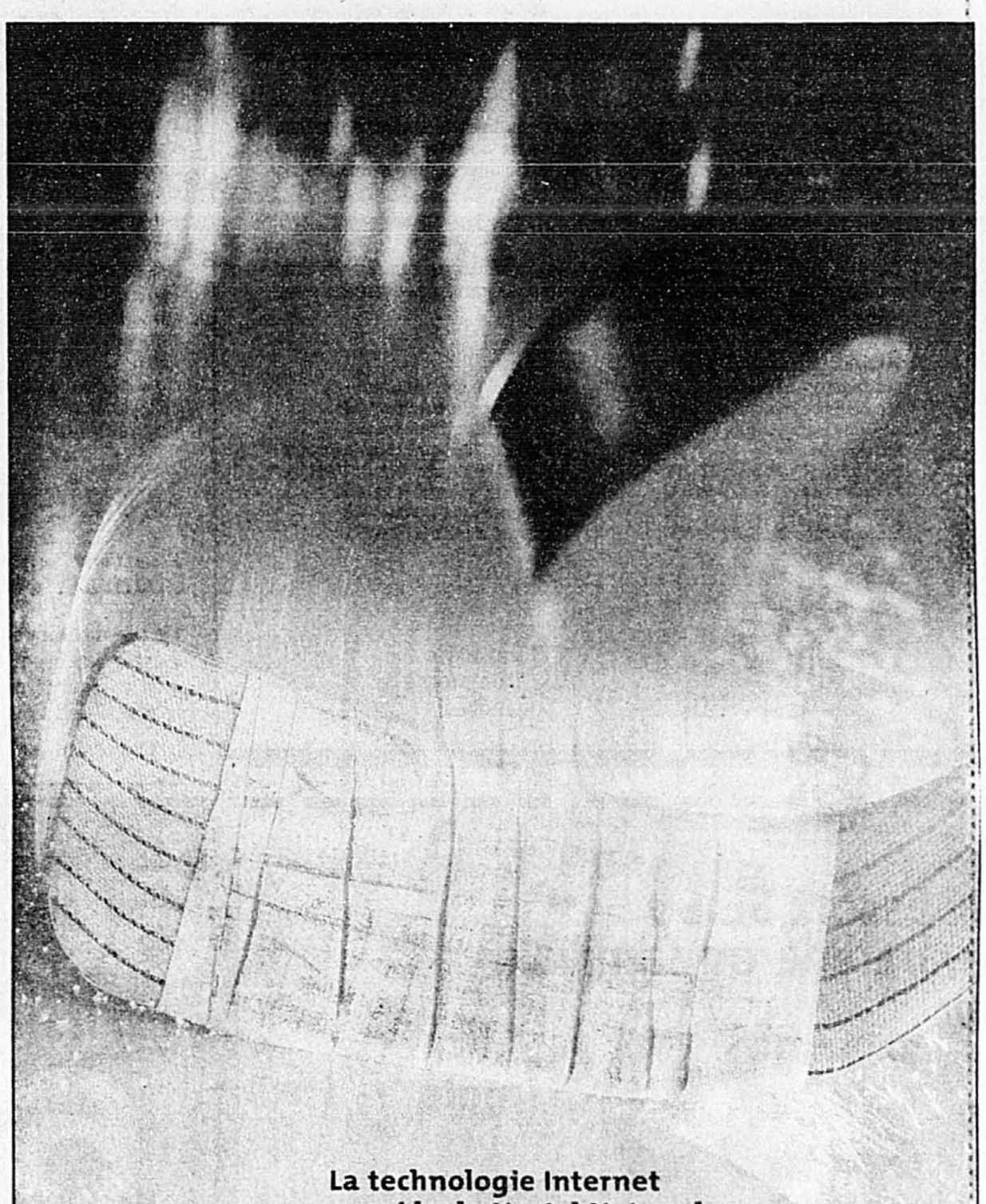

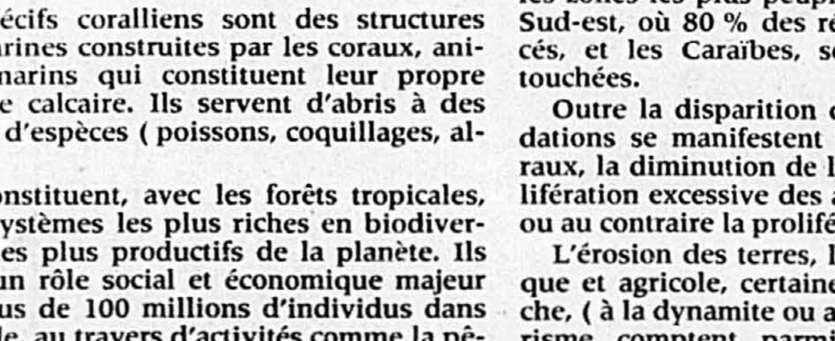

QUÉBEC ALLER-RETOUR, 13 FOIS PAR JOUR :
IL PEUT DORMIR SUR SES DEUX OREILLES.

Pourquoi? Parce qu'il a le choix. Treize vols par jour, c'est 30 % de plus que tout autre transporteur aérien. Le plus tôt parti de Montréal, le premier arrivé à Québec. Le choix d'une journée d'affaires complète, et le luxe de choisir ses envolées.

Air Nova/Air Alliance. On se comprend.

airNova
airAlliance

6 h 45 8 h 10 h 12 h 14 h 15 h 15 h 45 17 h 18 h 18 h 30 21 h 21 h 45 22 h 30

2731031

LES GRANDS PRIX QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ

APPEL PUBLIC DE CANDIDATURES

Les Grands Prix québécois de la qualité constituent la plus haute distinction remise par le Premier ministre du Québec aux entreprises privées et organismes publics les plus performants.

Objectifs
Les Grands Prix québécois de la qualité visent à reconnaître publiquement les entreprises privées et organismes publics du Québec qui ont réussi à appliquer les principes de la qualité totale à tous les aspects de leurs activités et qui ont obtenu des résultats remarquables.

Critères d'admissibilité
Toute organisation, qu'elle soit manufacturière, de services, commerciale, publique ou privée, à but lucratif ou non, et qui a un établissement au Québec, est admissible à un des Grands Prix. La seule exigence est que les principales décisions, concernant la gestion de la qualité ou l'application de la stratégie émanant du siège social, résultent directement de l'organisation (unité de production ou de services autonomes).

Mise en candidature
Les entreprises privées et les organismes publics intéressés à poser leur candidature peuvent obtenir les documents de mise en candidature auprès du Mouvement québécois de la qualité ou du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Période d'inscription
Les organisations intéressées à poser leur candidature aux Grands Prix québécois de la qualité 1999 ont jusqu'au 30 juin inclusivement pour nous faire parvenir leur dossier complet.

Renseignements :

Madame Isabelle Tremblay
Mouvement québécois de la qualité
455, rue Saint-Antoine Ouest
Bureau 404
Montréal (Québec) H2Z 1J1
Téléphone : (514) 874-9933/ poste 223
Télécopieur : (514) 866-4600

Monsieur Jacques La Rue
Direction de l'entrepreneurship et de la gestion d'entreprises
Ministère de l'Industrie et du Commerce
770, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone : (514) 982-3008
Télécopieur : (514) 873-9912

MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ

Industrie Commerce Québec

2737101

Politique

Le Canada serait prêt à accepter du plutonium américain et russe

Agence France-Presse
TORONTO

Le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, aurait fait savoir au président Bill Clinton qu'il pourrait accepter un plan prévoyant de récupérer au Canada du plutonium provenant de têtes nucléaires russes ou américaines, selon la chaîne de télévision privée CTV.

Le plutonium, selon la chaîne, serait mélangé à de l'uranium afin d'être utilisé dans la centrale nucléaire de Bruce, sur le lac Huron, pour produire de l'électricité à partir de 2005.

La chaîne cite un porte-parole d'Énergie atomique du Canada, l'organisme responsable du nucléaire, Larry Schewuck, selon lequel le Canada souhaiterait ainsi « aider la Russie et les États-Unis à détruire leurs armes nucléaires ».

Une commission parlementaire aurait demandé au gouvernement de rejeter ce plan, mais M. Chrétien aurait écrit le 3 mars à M. Clinton que le Canada « était prêt à considérer toute proposition sans danger et financièrement viable ».

CTV cite encore une étude de faisabilité datant de 1997 qui envisageait que le plutonium transite par des ports comme Montréal, Halifax, Québec ou Sarnia (Ontario), la ville la plus proche de la centrale de Bruce.

Selon le maire de Sarnia, la population de la ville serait prête à des actions de « désobéissance civile » pour empêcher la réalisation du projet.

Pettigrew nie que l'assurance-emploi pénalise les femmes enceintes

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne, OTTAWA

Selon le ministre Pierre Pettigrew, il est faux de prétendre que le système d'assurance-emploi pénalise les femmes enceintes.

Il rappelle que le nombre de naissances a diminué de 4,6 pour cent entre juillet 1995 et juin 1998 alors que le niveau des prestations de maternité est demeuré relativement stable.

« Je vous dis qu'on a augmenté les prestations de maternité de pas tout à fait 1 pour cent mais mais que d'autre part, le nombre de naissances a baissé de 4,6 pour cent. Il n'y a certainement pas eu de discrimination de ce côté-là », a-t-il protesté au cours d'une entrevue téléphonique.

La députée bloquiste de Québec, Christiane Gagnon, est revenue à la charge hier aux Communes. Elle estime que le système d'assurance-emploi, qui tient compte des heures travaillées plutôt que du nombre de semaines travaillées, pénalise les femmes comme les jeunes.

La semaine dernière, un rapport du ministère du Développement des ressources humaines sur les conséquences de la réforme de l'assurance-emploi, arrivait à la même conclusion.

Or, M. Pettigrew prend tout cela avec un grain de sel.

« Le point au sujet des congés de maternité est un point qui illustre combien la rhétorique du Bloc est excessive, a rajouté M. Pettigrew. Il n'y a certainement pas de femmes qui demandaient des congés de maternité qui ont été pénalisées. »

« Néanmoins, ce que je dis, moins de femmes ont demandé des prestations d'assurance-d'emploi au cours de l'année 1998 alors il faut comprendre pourquoi. Si c'est parce qu'elles ont été écartées du régime à cause des conditions d'accès, alors comme gouvernement, nous devrions nous en préoccuper. »

L'autre possibilité, dit-il, c'est peut-être parce que deux emplois sur trois en 1998 sont allés aux femmes.

Selon lui, il est « prématuré » d'en conclure que le système d'assurance-emploi pénalise les femmes.

Tout de même, il a demandé à ses fonctionnaires d'examiner en profondeur les conclusions de cette étude.

Les municipalités du Nord ontarien rejettent la séparation

Presse Canadienne
NORTH BAY, Ontario

La séparation du nord de l'Ontario a été rejetée par une forte majorité par les municipalités de la région, le week-end dernier.

Le comité exécutif de la Fédération des municipalités du nord de l'Ontario, composé de 12 membres, a fermement écarté tout projet de séparer la région du reste de la province.

« La séparation est mauvaise pour les investissements. En parlant de séparation, nous ne faisons que nous tirer dans le pied », a déclaré hier le président de la fédération, Vic Power.

M. Power a dit comprendre la frustration de résidants du nord de la province devant des décisions de Queen's Park, aux retombées négatives pour le Nord, comme l'annulation récente de la lucrative chasse printanière à l'ours.

Escort SE 99
berline ou familiale

239$/mois

LOCATION 36 MOIS
TRANSPORT INCLUS
AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ REQUIS

OPTION 0$ COMPTANT DISPONIBLE

OBJECTIF 6000 VÉHICULES EN 60 JOURS
FORD ET MERCURY

100 VÉHICULES PAR JOUR !
6000 EN 60 JOURS !
LOUEZ SANS DÉPÔT DE SÉCURITÉ, TRANSPORT INCLUS !
VENEZ FAIRE UNE OFFRE AVANT QUE LA COUR NE SOIT VIDE !

Inclut climatiseur et transmission automatique valeur de 2100$

- Direction assistée
- Deux rétroviseurs à réglage électrique
- Entrée sans clé à télécommande

JUSQU'À 1000$ DE RABAIS AUX DIPLÔMÉS !

FORD

Vos concessionnaires Ford et vos concessionnaires Lincoln Mercury
www.acfmq.qc.ca

LINCOLN Mercury CAMIONS FORD

2727610

Photos à titre indicatif seulement. Transport inclus. Aucun dépôt de sécurité requis. Mise de fonds de 1995 $ et première mensualité exigées. Immatriculation, assurances et taxes en sus.
Des frais de 0,08 $ du kilomètre après 60 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent. Sujet à l'approbation du crédit. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails.

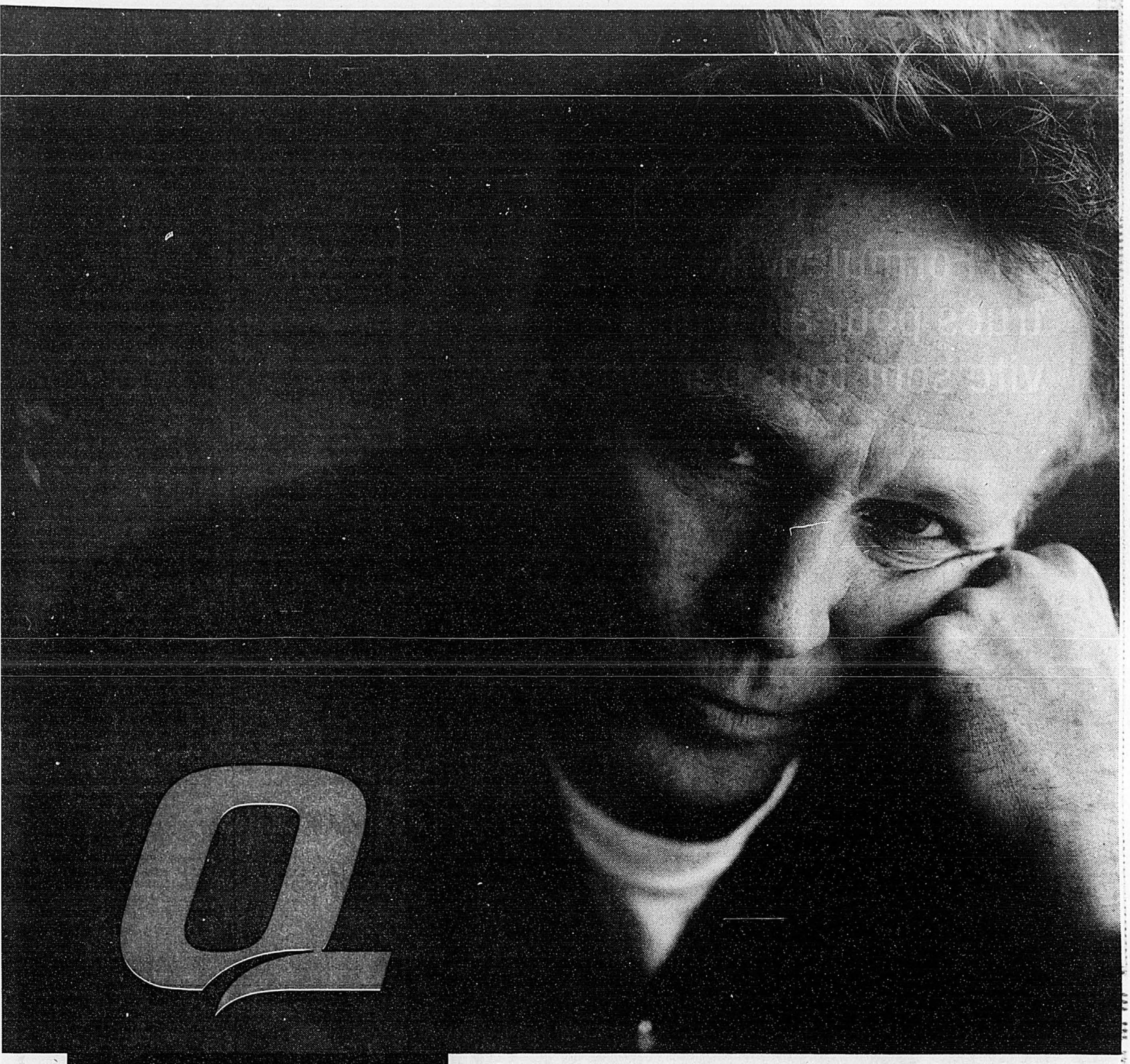

Les fabricants d'ordinateurs s'imaginent-ils que chaque fois qu'ils lancent un nouveau produit, j'obtiens un nouveau budget ?

Chose certaine, si vous avez investi dans des technologies comme OpenVMS® ou NonStop Himalaya®, vous comptez sur elles pour la gestion de votre entreprise, et elles s'acquittent bien de leur tâche. Mais compte tenu de l'évolution rapide de la technologie de l'information, il y a des occasions d'affaires que vous aimeriez saisir. Voilà pourquoi Compaq étend ces environnements pour y intégrer des éléments comme des fonctions activées sur le Web, l'interfonctionnement sous Windows NT® et la performance 64 bits. Ce qui veut dire que votre infrastructure informatique peut demeurer bien en place tandis que de nouvelles applications comme le commerce électronique arrivent en ligne. Nous offrons non seulement des systèmes mais aussi des logiciels, services et solutions pour que tout fonctionne en harmonie. De la sorte, vos investissements du passé continueront de porter fruit dans le futur. Pour en apprendre davantage, appelez au 1 800 567-1616, ou visitez le site www.compaq.ca

COMPAQ **De meilleures réponses**℠

©1998 Compaq Computer Corporation. Tous droits réservés. Compaq et le logo sont des marques de commerce et De meilleures réponses est une marque de service de Compaq Computer Corporation. OpenVMS et NonStop Himalaya sont des marques déposées de Compaq Computer Corporation. Windows NT est une marque déposée de Microsoft Corporation. Tous les autres noms sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs sociétés respectives.

Politique

Union sociale : au moins six premiers ministres appuient les Indiens

Presse Canadienne
REGINA

Une rencontre tenue hier avec six des premiers ministres provinciaux du pays a permis à un groupe de cinq chefs autochtones d'obtenir l'essentiel de leurs revendications, soit un appui très clair de la part des provinces pour assurer leur implication dans l'entente fédérale-provinciale sur l'union sociale.

Mais ils n'ont pas obtenu de garanties.

Et il reste encore à déterminer concrètement à quoi pourra ressembler le rôle des autochtones relativement à l'élaboration de l'union sociale, et à savoir dans quelle mesure le gouvernement fédéral sera d'accord pour accroître leur influence dans ce dossier.

« Nous sommes venus ici pour confirmer un engagement de la part des premiers ministres provinciaux en vue de donner aux autochtones l'assurance qu'ils seront des acteurs à part entière du processus visant à réaliser l'entente sur le développement de l'union sociale. Je crois que nous avons effectivement confirmé cet engagement », a déclaré hier le chef de l'Assemblée des premières nations, Phil Fontaine.

L'entente fédérale-provinciale sur l'union sociale a été signée le 5 février dernier, et les chefs autochtones n'ont pas apprécié le fait d'avoir été exclus du processus.

Le premier ministre Jean Chrétien et tous les premiers ministres provinciaux ont signé cette entente, à l'exception du premier ministre du Québec, Lucien Bouchard.

Les six premiers ministres provinciaux qui étaient présents à la rencontre d'hier ont convenu que les leaders autochtones devraient être impliqués dans la construction de l'union sociale « chaque fois que cette question a des implications sur les autochtones ».

Les autochtones veulent avoir leur mot à dire sur toute question qui touche leur communauté, qu'il s'agisse notamment d'éducation, d'habitation ou de création d'emplois.

Les premiers ministres n'ont cependant pas endossé une proposition de M. Fontaine qui aurait eu pour effet d'assortir à l'entente sur l'union sociale une entente parallèle prévoyant un rôle précis pour les autochtones. Le premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, a expliqué le refus des premiers ministres en disant qu'une telle entente aurait nécessité l'accord du gouvernement fédéral.

« Il reste beaucoup de travail à faire. Nous devons maintenant négocier en vue de définir par quel mécanisme les autochtones seront impliqués dans ce processus. Mais le fait que nous soyons tous là, présentant un front uni, incite à faire preuve d'optimisme », a-t-il dit.

Etaient présents à cette rencontre, outre M. Romanow, les premiers ministres de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse. Les autres ne pouvaient pas participer à cette rencontre, pris par d'autres engagements.

En Formule Mike, les trucs pour aller plus vite sont tous permis.

Passez voir un détaillant Mike près de chez vous:

Fabreville
SRAD Communications Inc.
340, boul. Curé-Labelle
(450) 622-1748

Laval
Digital Radiocommunication Inc.
1811, boul. Curé-Labelle
(450) 973-3443

Raytech Electronique Inc.
1451, boul. des Laurentides
(450) 975-1015

D.L. Communications
1521, Autoroute 440 Ouest
(450) 682-3888

Montréal
Action Télécom
1531, Notre-Dame Ouest
(514) 989-9952

Radio Service LCT Inc.
7537, Henri-Bourassa Est
(514) 953-4864

Boutique Clearnet
950, Ste-Catherine Ouest
(514) 871-1414

Instant Page
3962, Ontario
(514) 527-2550

St-Hyacinthe
Darsigny Communication
892, Des Cascades
(450) 773-1988

St-Laurent
Centre de communications d'affaires Clearnet
440, rue Isabey
(514) 344-4200

CCEB INC.
7955, Trans-Canadienne
(514) 745-5555

St-Lazare
Les Services Technologiques D.A.T.T.
2774 E, ch. St-Charles
(450) 458-7158

2732219

Pendant que votre concurrent parle encore à des boîtes vocales, vous êtes depuis longtemps en Contact Direct avec la personne qu'il faut.

- Contact Direct^MC instantané sur simple pression d'un bouton
- Téléphone SCP entièrement numérique
- Téléphone mains libres
- Téléavertisseur alphanumérique
- Réception et réacheminement de télécopies
- Utilisation aux États-Unis au tarif de votre zone d'attache
- Option de temps d'antenne illimité les soirs et fins de semaine
- Facturation de tous les appels à la seconde, dès la première seconde

Disponible uniquement chez les détaillants Mike^MC autorisés. Pour plus de renseignements, ou pour obtenir une démonstration en personne, communiquez avec nous au 1 888 779-MIKE (6453) ou visitez notre site au www.clearnet.com
Durabilité et fiabilité de Motorola^MC.

MiKe clearNET MC

©1999 Clearnet Inc. MCMarques de commerce utilisées avec l'autorisation de Clearnet Communications Inc.
Motorola est une marque déposée de Motorola, Inc.

Avant de signer pour votre nouveau véhicule sport utilitaire, vérifiez cette liste afin de ne rien oublier.

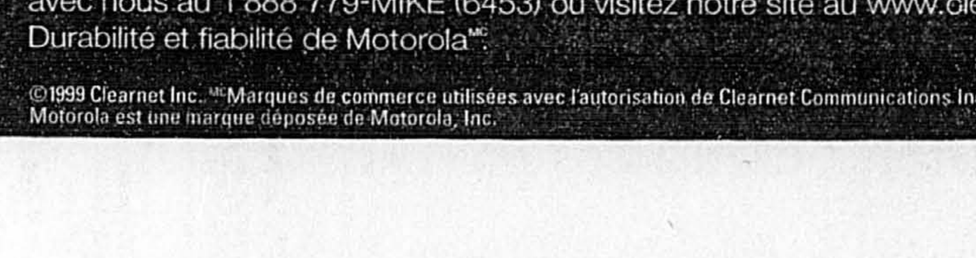

30 485$† ou 369$/mois*
Bail de 36 mois. Versement initial ou échange équivalent de 2195$. Transport, préparation à la route et taxe d'accise inclus.

Moteur V6 de 3,2L, DACT et 205 HP • Climatisation • Sacs gonflables de deuxième génération côtés conducteur et passager • Système électronique 4X4 à la volée • Différentiel à blocage • Freinage antiblocage aux quatre roues • Freins à disque ventilé aux quatre roues • Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes et quatre haut-parleurs • Écran cache-bagages et filet d'arrimage.

Rodeo S 4X4 1999

ISUZU
Loin devant.
www.isuzucanada.com

Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-6317

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Laval
(514) 385-9191
www.bourassaauto.com

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
(450) 672-2500
www.gravel.qc.ca

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
(514) 342-2222
www.decariesaturn.com
(Angle Van Horne)

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Ville-Marie, # 11 180
Montréal
(514) 861-2000
www.gravel.qc.ca
(Angle Cathcart et McGill College)

Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 385-7222
www.mondial-ssi.com

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
705, boul. des Seigneurs
Terrebonne
(450) 964-1374

Véhicule illustré montre de l'équipement disponible en option. *Modèle Isuzu Rodeo S 1SA. Cette mensualité est calculée sur un bail de 36 mois et comprend le transport, la préparation à la route et la taxe d'accise. Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un comptant initial (ou versement équivalent) de 2195$ ainsi qu'un premier versement et un dépôt de garanti de 425$ vous sera demandé. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km (basé sur un programme de bas kilométrage) et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents. Voyez votre détaillant Isuzu pour un prix de location qui tient compte d'un versement initial et de mensualités convenant à votre budget. †PDSF Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.

2726201

Trois députés fédéraux souhaitent inclure la condition sociale parmi les motifs interdits de discrimination

LILIANNE LACROIX

En collaboration avec des collègues du Nouveau parti démocratique (NPD) et du Parti conservateur, le député bloquiste Réal Ménard déposera, demain, à la Chambre des communes, un projet de loi privé antipauvreté, qui, s'il devait être adopté, ajouterait la condition sociale comme motif interdit de discrimination dans le cadre de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

« Au Québec, l'existence de ce motif dans la loi a permis d'améliorer le sort des prestataires de la sécurité du revenu, des femmes chefs de famille monoparentale et des personnes locataires », explique M. Ménard qui aimerait bien que le Canada emboîte le pas. Il exige aussi que le refus de services bancaires pour le seul motif de faibles revenus soit interdit. « Des banques refusent même à certaines personnes la possibilité d'ouvrir un compte, ce qui les empêche d'encaisser facilement des chèques. »

Le député d'Hochelaga-Maisonneuve réclame aussi la publication par la Commission canadienne des droits de la personne d'un avis consultatif sur l'impact de chacun des projets de lois aux chapitres de la discrimination et de la pauvreté. Chaque année, un rapport sur l'état de la pauvreté au Canada devrait être présenté au gouvernement par un comité conjoint Commission-Statistique Canada et Conseil national du bien-être social en même temps que des recommandations sur les sommes à débourser pour y mettre fin.

Venus appuyer le député Ménard et ses collègues députés, Angela Vautour, néo-démocrate de Beauséjour-Petitcodiac, et Jean F. Dubé, conservateur de Madawaska-Restigouche, François Saillant, du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et Jean-Paul Faniel, coordonnateur de la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain, se sont inquiétés de la tendance actuelle de revoir les seuils de pauvreté évoquée hier en éditorial de *La Presse* par Alain Dubuc.

« En soi, il serait non seulement intéressant mais aussi fort utile de connaître vraiment les visages de la pauvreté, déclare M. Saillant. Mais j'ai bien peur que cet exercice ne serve au gouvernement qu'à effacer sur papier la moitié des personnes, à les balayer sous le tapis et à leur enlever tout service qui leur permettrait de s'en sortir. Il serait inacceptable que cela se fasse sans débat de société. Être pauvre ici, c'est être pauvre dans un pays qui est riche, et c'est inacceptable. Ce projet de loi constitue le début d'un débat de société. »

« Si un projet affecte l'environnement, on le rejette. On respecte les droits des animaux, des plantes... pourquoi ne pas respecter ceux des êtres humains qui sont plus démunis ? » demande pour sa part M. Faniel.

Combien de personnes sont totalement démunies ? Combien de personnes sont relativement pauvres ? Questions fascinantes, mais qui ne doivent pas servir à la société pour se retirer de ses responsabilités envers ceux qui sont mal pris, mais peut-être un peu moins mal pris que d'autres, estiment-ils.

Tous deux s'inquiètent de la propension des gouvernements à se décharger de leurs responsabilités sur les banques alimentaires et autres organismes d'entraide. Ainsi, dans une réponse à l'ONU qui s'inquiétait de la pauvreté d'une couche importante de Canadiens, le gouvernement québécois écrivait que les banques alimentaires « constituent des moyens de redistribution des ressources ».

« Nos dirigeants comptent de plus en plus sur la charité publique au point qu'ils en sont venus à considérer comme de la redistribution des richesses. C'est ridicule et indécent », déclare M. Faniel.

APEC : la police craignait le terrorisme

Presse Canadienne
VANCOUVER

La police se méfiait tellement d'un militant anti-APEC qu'elle a ordonné une fouille des lieux après que ce dernier soit passé au bureau de coordination du sommet, a-t-on appris hier, première journée de l'enquête sur les événements du sommet de l'APEC.

Aucune bombe n'a été trouvée au cours de la fouille, dans les jours qui précédaient l'arrivée des 18 leaders des pays membres de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique à Vancouver, où le sommet devait être perturbé par des affrontements entre GRC et manifestants.

L'enquête — la deuxième — s'est amorcée hier avec la déclaration de Marvin Storrow, le procureur de l'enquête déclenchée à la suite d'une quarantaine de plaintes. Elle permettra d'entendre environ 130 témoins en sept mois et d'évaluer la conduite de la Gendarmerie royale du Canada lors du sommet, où des manifestants ont été aspergés de poivre de Cayenne.

Devant une salle remplie de manifestants, de journalistes et d'avocats, Me Storrow s'est demandé pourquoi Jaggi Singh avait suscité une telle méfiance, alors que la police avait auparavant estimé qu'il ne représentait pas un danger.

Agé de 28 ans, M. Singh, qui n'a aucun dossier criminel, a reproché à la GRC, au Service canadien du renseignement de sécurité et à d'autres agences du gouvernement d'avoir « confondu dissidence et terrorisme ».

L'étudiant en linguistique de l'Université de Colombie-Britannique, maintenant domicilié à Montréal, a été détenu par la police sous une accusation d'agression abandonnée par la suite, parce qu'il aurait présumément crié dans l'oreille d'un gardien avec un haut-parleur.

Membre d'un groupe militant, APEC Alert, il s'était rendu au bureau de coordination de l'APEC après qu'un ami y eut aperçu des photos de lui ressemblant à une affiche pour « criminel recherché ».

C'est la deuxième fois en moins d'un an qu'une enquête de l'agence de surveillance de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC, est instituée pour examiner les événements survenus en 1997. La précédente enquête avait échoué en 1998, obligeant la commission à nommer le juge à la retraite Ted Hughes comme commissaire chargé de mener à bien l'examen de l'affaire.

Me Storrow a promis hier de se pencher sur la possibilité que le bureau du premier ministre Jean Chrétien soit intervenu dans les préparatifs de sécurité du sommet afin d'empêcher que des manifestations contre les atteintes aux droits de la personne n'embarrassent des leaders de passage comme l'ex-président indonésien Suharto.

Il n'a pas dit s'il inviterait le premier ministre à témoigner. Il est déjà prévu que des membres du personnel de M. Chrétien témoignent.

L'avocat examinera également la décision de la GRC de pulvériser du poivre de Cayenne sur les manifestants au cours d'affrontements à l'université où avait lieu le sommet.

Des difficultés évoquant celles qui ont compromis la première enquête ont cependant fait surface hier. Ainsi, M. Singh, qui devait témoigner aujourd'hui, a déclaré qu'il ne le ferait pas tant qu'on n'aurait pas résolu certains problèmes, dont le remboursement des frais encourus pour se déplacer de Montréal pour venir témoigner devant la commission.

Il exige aussi que la police et le gouvernement divulguent certains documents.

Le « prétexte » du commerce électronique

Presse Canadienne
OTTAWA

Le Bloc québécois soutient que le gouvernement fédéral devrait tenter de clarifier la situation avec les provinces plutôt que de s'entêter à vouloir légiférer sur le commerce électronique et la protection des renseignements personnels.

La députée bloquiste Francine Lalonde a expliqué hier que le projet de loi C-54 utilise le prétexte du commerce électronique pour « envahir un champ de compétence du Québec et des autres provinces », soit celui des renseignements personnels.

Ottawa veut régir la gestion des renseignements personnels pour les entreprises de juridiction fédérale (télécommunications, banques et transport) mais, par le fait même, s'immiscerait dans un champ que le Québec réglemente déjà.

HIV & I

AIDEZ LES DÉMUNIS À LA PRENDRE DU BON CÔTÉ

Le 6e Table du partage

Présentée par American Express avec la collaboration spéciale d'Alcan

Un menu dégustation composé par plus de 60 grands chefs de Montréal sera servi par des vedettes «sous-chefs d'une soirée»!

Le mardi 30 mars 1999 - 18 h 30
Le Reine Elizabeth, 900, boul. René-Lévesque O.
Prix d'entrée : 75 $ (Reçu d'impôt fourni)

Billets : 761-6006

En 1998, nous avons recueilli plus de 135 000 $ pour lutter contre la faim à Montréal.

Tous les bénéfices iront à ceux qui souffrent de la faim

Fondation Lise et Mario

Charme
Le Vieux Québec
Gastronomie

Forfait à 159 $ Tout inclus, par personne.

(minimum 2 pers., jusqu'au 26 juin 1999)

- 2 nuits à l'hôtel de votre choix
- Le stationnement sur place
- Les taxes
- 2 soupers table d'hôte pour 2 pers. au restaurant de votre choix
- Les déjeuners complets
- Les pourboires
- Rabais sur plusieurs activités

Les Hôtels

Château Bellevue • 6, rue Laporte
Au coeur du Vieux Québec, vue sur le fleuve, ascenseur
À deux pas du Château Frontenac
1 800 463-2617

Manoir Lafayette • 661, Grande Allée Est
Situé sur la Grande Allée, aux portes du Vieux Québec
Ascenseur
1 800 363-8203

Château Laurier • 695, Grande Allée Est
Situé sur la colline parlementaire, ascenseur
Voisin des Plaines d'Abraham
1 800 463-4453

Pour information supplémentaire, consultez le site http://www.vieux-quebec.com

Les Restaurants
Le Louis Hébert
Aux Anciens Canadiens
Le Patrimoine

Sur présentation de ce coupon, recevez un rabais applicable sur le forfait Charme & Gastronomie. Valide du dimanche au jeudi jusqu'au 30 mai 1999. Certificats cadeaux disponibles. 10% de rabais

Sur présentation de ce coupon, recevez un rabais applicable sur le forfait Charme & Gastronomie. Valide du dimanche au jeudi jusqu'au 30 mai 1999. Certificats cadeaux disponibles. 10% de rabais

Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-6317

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Laval
(514) 385-9191
www.bourassaauto.com

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
(450) 672-2500
www.gravel.qc.ca

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
(514) 342-2222
www.decariesaturn.com
(Angle Van Horne)

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Ville-Marie, # 11 180
Montréal
(514) 861-2080
www.gravel.qc.ca
(Angle Cathcart et McGill College)

Mondiel Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 385-7222
www.mondiel-ssi.com

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
705, boul. des Seigneurs
Terrebonne
(450) 964-1374

Il est doté d'une foule de caractéristiques luxueuses. Comme 90 pieds cubes d'air.

38 890 $† ou 439 $/mois*
Bail de 36 mois. Versement initial ou échange équivalent de 3895$. Transport, préparation à la route et taxe d'accise incluses.

Trooper LS 4X4 1999

Enfin, de la place! Aucun autre véhicule ne vous offre l'espace et la flexibilité du Trooper LS 4X4 1999. Emplissez-le à craquer : avec sa portière arrière divisée, le chargement à partir du trottoir est un charme. Et si la performance et la fiabilité vous intéressent, voyez ce puissant moteur de 215 chevaux, les freins ABS aux quatre roues et le système différentiel antipatinage qui détecte le dérapage et transfère le couple du moteur à la roue arrière qui adhère le mieux à la route. Sans oublier, bien entendu, les deux sacs gonflables de deuxième génération, le régulateur de vitesse et le télédéverrouillage. Le tout, à un prix très alléchant. Le Trooper LS 4X4 1999 d'Isuzu : 90 pieds cubes de luxe !

ISUZU
Loin devant.
www.isuzucanada.com

Moteur V6 de 3,5L DACT de 215 HP. Climatisation. Sacs gonflables de deuxième génération côtés conducteur et passager. Système électronique 4X4 à la volée. Différentiel à blocage. Freinage antiblocage aux quatre roues. Freins à disque ventilé aux quatre roues. Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes, de disque laser et six haut-parleurs. Filet d'arrimage. Régulateur de vitesse. Alarme antivol et télédéverrouillage des portes.

Véhicule illustré montre de l'équipement disponible en option. *Modèle Isuzu Trooper LS 19C. Cette mensualité est calculée sur un bail de 36 mois et comprend le transport, la préparation à la route et la taxe d'accise. Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un comptant initial (ou versement équivalent) de 3850$ ainsi qu'un premier versement et un dépôt de garanti de 525$ vous seront demandés. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km (basé sur un programme de bas kilométrage) et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents. Voyez votre détaillant Isuzu pour un prix de location qui tient compte d'un versement initial et de mensualités convenant à votre budget. †PDSF. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.

TOP MODÈLE.

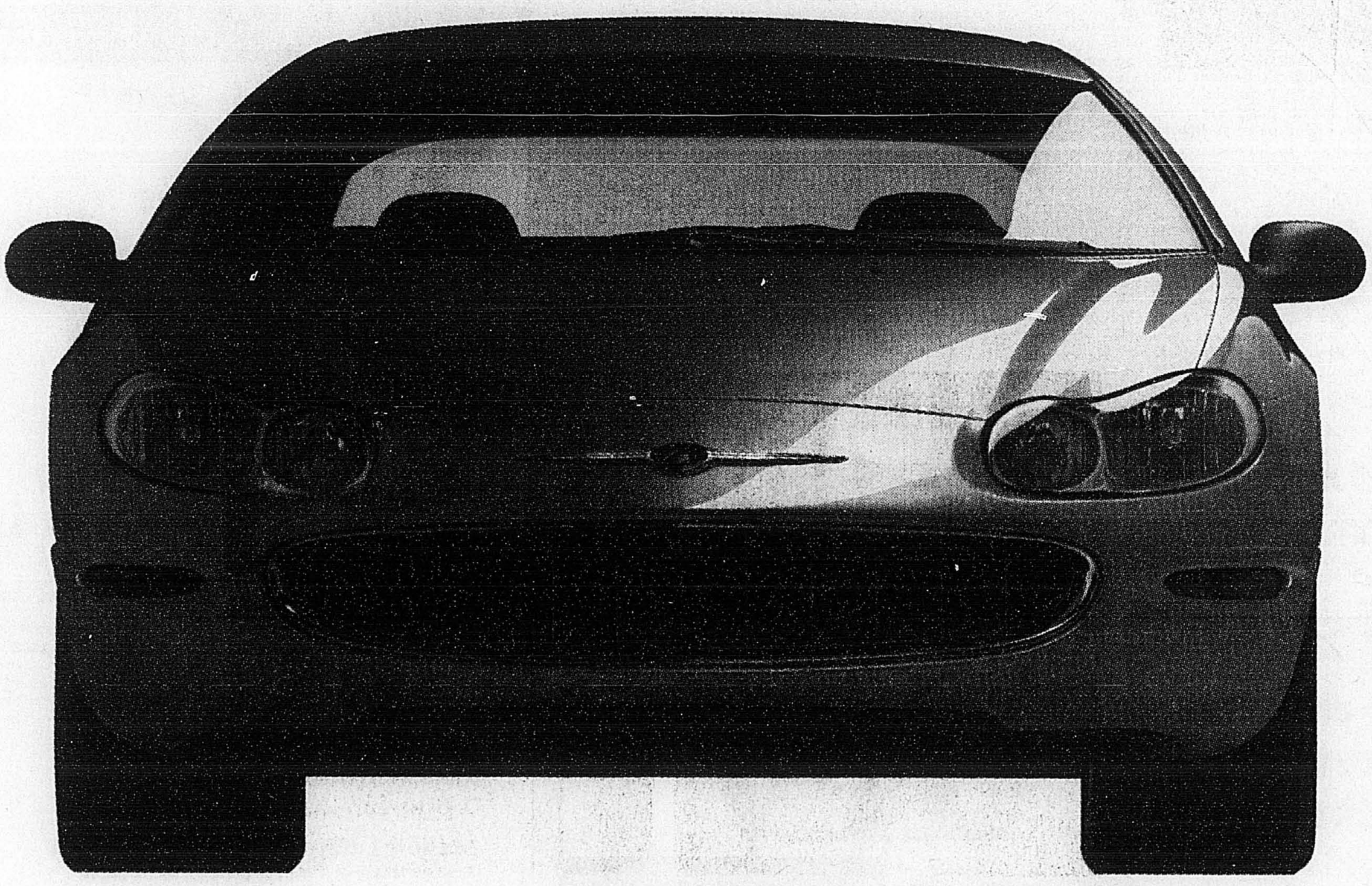

Elle défile en page couverture des grands magazines automobiles. Élégante, racée, vive et nerveuse, elle impose la griffe de ses designers par l'élégance de ses lignes, le confort de son

habitacle et les performances de son moteur V6 de 3,2 L d'une puissance de 225 chevaux. Pas surprenant que la firme J.D. Power et Associés l'ait consacrée «Meilleure voiture intermédiaire de luxe au niveau de la qualité initiale»*.

CHRYSLER CONCORDE

*Selon l'Étude 2, menée aux États-Unis en 1998, par J.D. Power et Associés.

www.chryslercanada.ca